



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 151 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 16 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 novembre 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Timmins—Baie James.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Traduction]

LE PRIX HUMANITAIRE

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner le grand honneur qu'on va faire aujourd'hui à Marlene Bryenton, de Charlottetown. Plus tard ce soir, elle va recevoir le Prix humanitaire de la Croix-Rouge canadienne pour la région de l'Île-du-Prince-Édouard.

Elle a entrepris de faire du bénévolat en tant qu'adolescente, en aidant ses concitoyens par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne. Depuis, Marlene a touché la vie de beaucoup de gens. Elle a dû surmonter des obstacles elle-même, comme son cancer du sein, qui a conduit à une campagne de sensibilisation de la population grâce à laquelle on a pu acheter des mammographes supplémentaires.

Elle joue un rôle actif au sein de l'organisation caritative féminine du Lac-aux-Miroirs et elle a été à ce titre l'instigatrice des programmes « Un bébé, c'est un pensez-y bien » et « Des perruques pour les femmes » notamment. Elle a vraiment été l'âme dirigeante du projet du parc commémoratif Joe Ghiz, situé à Charlottetown.

Le travail inlassable de Marlene a été reconnu par toutes sortes d'honneurs comme l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard, un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le Prix du bénévolat du Sénat du Canada, le Prix Bénévolat Canada et j'en passe.

Je demande à tous mes collègues à la Chambre de se joindre à moi pour rendre hommage aux réalisations remarquables d'une femme extraordinaire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ontario ont lancé une

campagne appelée « Les agriculteurs nourrissent les villes ». Ils veulent faire comprendre à la population que l'agriculture contribue à la santé et au bien-être des Ontariens et à l'essor économique de la province en offrant des denrées sûres et saines.

L'agriculture est un élément clé de l'économie de l'Ontario et elle donne de l'emploi à plus de 650 000 personnes. Le commerce agricole représente environ 30 milliards de dollars pour la province. L'industrie aide également à nourrir la population de la province, qui s'élève à plus de 12 millions d'habitants.

Cependant, l'agriculture ontarienne continue de souffrir d'un grave manque de revenus, qui est attribuable aux subventions internationales, à la fermeture des frontières, à la concentration des entreprises, à l'augmentation des coûts et au dumping de produits.

Les agriculteurs continuent de négocier les termes de nouveaux programmes d'assurance de la production et de gestion des risques pour l'Ontario, mais pour que les programmes proposés puissent être mis en oeuvre, le gouvernement fédéral devra devenir un partenaire. C'est essentiel. J'encourage le gouvernement fédéral à collaborer avec la province pour trouver des solutions aux problèmes qui affligent les agriculteurs à l'heure actuelle.

L'agriculture est un élément fondamental de notre société que nous ne pouvons nous permettre de perdre. Rappelez-vous « Si vous avez mangé aujourd'hui, remerciez-en un agriculteur ».

* * *

L'UKRAINE

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le mois de novembre marque l'une des pires tragédies de l'histoire de l'humanité. C'est le moment où entre 7 et 10 millions de membres de familles agricoles qui venaient tout juste d'engranger des récoltes records ont été affamés délibérément par le régime soviétique, en 1932-1933, dans ce qui était le grenier de l'Europe.

Le régime stalinien a causé la Grande Famine ou le Holodomor en frappant d'illégalité les aliments dans les régions rurales de l'Ukraine. Des brigades rouges, sous la direction de Lazar Kaganovich, ont saisi les céréales, empêché la population affamée de quitter les campagnes et ensuite expédié les aliments vers l'ouest à des fins d'exportation. On a agi de la sorte pour briser toute résistance à la collectivisation forcée de l'agriculture et pour détruire l'identité nationale de l'Ukraine.

À la veille du 70^e anniversaire de l'Holodomor, l'ONU a déclaré une semaine de commémoration à la mémoire des victimes de la Grande Famine de l'Ukraine.

Article 31 du Règlement

Je me joins à tous les députés de la Chambre pour demander au gouvernement du Canada de reconnaître l'Holodomor de 1932-1933 en Ukraine et pour condamner cet acte génocidaire d'une brutalité inhumaine de la part de Staline et de ses hommes de main.

* * *

[Français]

MARIE-CHRISTINE CÔTÉ

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'accueillir sur la Colline du Parlement, aujourd'hui et demain, la députée d'un jour de la circonscription de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, Marie-Christine Côté, qui séjournera parmi nous pendant 24 heures pour se familiariser avec les rouages du Parlement.

Lauréate de la septième édition du concours « Député d'un jour » du comté de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, Marie-Christine s'est distinguée parmi près de 1 200 élèves de quatrième secondaire dans un examen de connaissances générales en politique.

Pendant son séjour à Ottawa, elle pourra se familiariser avec les tâches parlementaires des députés et voir de près la vie trépidante qui anime la Colline du Parlement. Accompagnée de son père, M. Michel Côté, elle s'est entretenue en privé avec le chef du Bloc québécois il y a quelques minutes et rencontrera, après la période des questions, l'ensemble des membres de notre caucus.

Monsieur le Président, vous aurez aussi le plaisir d'échanger avec cette jeune femme dynamique un peu plus tard aujourd'hui.

Le Bloc québécois souhaite à Marie-Christine et à son père un très agréable séjour parmi nous.

* * *

● (1410)

[Traduction]

CAMPBELL GREENWAY WRIGHT

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un Manitobain bien-aimé.

Campbell Greenway Wright est décédé le dimanche 6 novembre, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 45 ans.

Campbell était véritablement un enfant du Manitoba. Il a reçu les noms de son grand-père maternel et de son arrière-arrière-grand-père paternel, qui furent tous deux premiers ministres libéraux du Manitoba.

En dépit de sa jeunesse, Campbell a eu une vie bien remplie, caractérisée par un altruisme indéfectible. Juriste d'expérience, il était un chef de file dans l'activité bénévole au service de la collectivité, prêtant main forte notamment au Manitoba Theatre Centre, au Canadian Club de Winnipeg, à la maison Jocelyn House, un hospice communautaire, et à la Westminster Housing Society.

Campbell était engagé sur le plan politique et j'ai eu le plaisir de travailler avec lui à de nombreuses reprises dans le cadre de diverses campagnes. Je n'ai jamais rencontré un homme plus honorable, digne, courageux et respectueux des principes que Campbell Wright.

Pour lui, la famille avait la plus grande importance et je tiens à offrir mes condoléances les plus sincères à sa femme Lynne et à leurs jeunes enfants, Kirk et Thomas, ainsi qu'à toute la famille Wright.

LA SOCIÉTÉ EARTH WATER

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens tiennent la salubrité de l'eau potable pour acquise. Cependant, tout le monde n'a pas accès à cette précieuse ressource. Le manque d'eau salubre entraîne chaque jour la mort de 6 000 personnes. Cela représente un décès toutes les 14 secondes, pour un total annuel de 5 millions.

La plupart des gens préfèrent ignorer le problème, mais une entreprise de ma circonscription, Edmonton-Strathcona, a décidé d'agir. La société Earth Water, qui vend de l'eau embouteillée au Canada, s'est associée avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour livrer de l'eau potable partout dans le monde. En outre, Earth Water verse la totalité de ses profits au HCNUR.

J'aimerais que davantage d'entreprises fassent preuve de la compassion et de la générosité que manifeste quotidiennement Earth Water. Voilà une entreprise dont les Canadiens peuvent s'enorgueillir.

Au nom des électeurs d'Edmonton-Strathcona et de l'opposition officielle, je remercie Earth Water de sa contribution pour aider les gens du monde entier à boire de l'eau salubre.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU DIABÈTE

L'hon. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, au Canada, novembre est le Mois de la sensibilisation au diabète. Je suis certain d'exprimer la reconnaissance de l'ensemble des députés en remerciant les milliers de bénévoles qui consacrent tellement de leur temps pour améliorer la qualité de vie des diabétiques au Canada. Je remercie sincèrement tous les bénévoles pour le travail fantastique qu'ils accomplissent.

Comme les députés le savent, le diabète est une maladie grave qui, si elle n'est pas soignée, peut entraîner la cécité, des amputations, des crises cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux. La seule façon de contrôler le diabète est de suivre un bon programme d'activité physique, un régime alimentaire sain, riche en fruits et en légumes, de maintenir un poids santé et d'obtenir un diagnostic précoce.

Mes collègues et moi félicitons l'Association canadienne du diabète pour le bon travail qu'elle fait. Nous exhortons tous les Canadiens atteints de diabète à suivre les règles prescrites en matière d'alimentation, de poids et d'exercice, et nous leur assurons que nous ferons tout en notre pouvoir pour trouver un remède contre le diabète.

* * *

[Français]

L'UNIVERSITÉ LAVAL

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai la chance d'accueillir une dizaine de jeunes femmes et de jeunes hommes désireux d'en apprendre plus sur les rouages du régime parlementaire fédéral.

Ces étudiantes et étudiants québécois et français suivent présentement des cours qui les mèneront au diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires publiques et représentation des intérêts, un programme offert conjointement par l'Université Laval et l'Institut d'études politiques de Bordeaux en France. Je félicite ces deux institutions pour leur conviction profonde dans l'internationalisation de la formation universitaire.

Article 31 du Règlement

Les étudiants de ce programme ont aujourd'hui la chance de rencontrer des députés et des professionnels des affaires publiques.

Le Bloc québécois leur souhaite la bienvenue sur la Colline du Parlement ainsi que le meilleur des succès dans leur future carrière.

* * *

[Traduction]

LE PARTENARIAT POUR LE TUNNEL DE LA RIVIÈRE DETROIT

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de tunnel de la rivière Detroit.

Malgré la décision à courte vue et basée sur des motivations politiques qu'a prise le groupe binational, ce projet innovateur et avant-gardiste conçu par des Canadiens demeure la meilleure solution pour faciliter la circulation des camions et des trains dans le corridor Windsor-Detroit par l'amélioration et l'expansion de l'infrastructure existante.

• (1415)

[Français]

Plus de 25 p. 100 du commerce traverse le corridor entre le Canada et les États-Unis, et l'on anticipe une double hausse de volume d'ici les 25 prochaines années.

Ce projet assurera que le Canada continuera d'être un marché attirant pour le commerce. De même, il créera des emplois, améliorera la sécurité, réduira la pollution et mettra fin aux files d'attente aux frontières.

[Traduction]

Je demande à tous les ordres de gouvernement de respecter l'intégrité du processus binational qui a été mis en place, d'ajouter ce tunnel à leur liste de solutions de rechange réalisables et d'entreprendre une analyse complète et impartiale de ce projet. Les Canadiens et les citoyens de Windsor ne méritent rien de moins.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, je crois que le moment est venu d'accroître nos débouchés commerciaux en envisageant de conclure un accord de libre-échange avec l'Inde.

La vaste communauté indienne du Canada oeuvre dans de nombreux secteurs d'exportation. De plus, le système gouvernemental de l'Inde est très similaire au nôtre. La croissance annuelle de l'Inde est estimée à 9 p. 100 pour l'avenir prévisible. L'Inde se classe troisième au monde pour ce qui est du pouvoir d'achat. Dans ce pays, la classe moyenne compte environ 300 millions de personnes, et ce nombre continue d'augmenter. La majorité de ces personnes parle anglais, ce qui rend les négociations pour le libre-échange très importantes du point de vue stratégique.

Lorsque je me suis rendu en Inde dans le cadre des missions commerciales de 2000 et de 2005, j'ai constaté la croissance remarquable de l'économie dans ce pays, ainsi que les possibilités qu'elle offre. Le temps est venu de saisir ces occasions.

Lorsque nous serons au pouvoir, nous joindrons le geste à la parole.

PAT LYALL

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris que Pat Lyall, de Taloyoak, au Nunavut, est décédé de façon inattendue, le 24 octobre 2005, à l'âge de 60 ans.

Fils de Nipisha et Ernie Lyall, Pat est né le 12 mars 1945 dans la célèbre famille Lyall que tout le monde connaît au Nunavut.

Pat avait neuf frères et soeurs, et tous étaient réputés pour leur détermination à faire en sorte que la culture inuite reste forte et à assumer d'importants rôles de leaders afin de fortifier nos collectivités. En bon Lyall, Pat s'est surtout distingué dans la défense de notre langue, l'inuktitut.

Nous nous souviendrons de la compassion de Pat, de son dévouement et de son amour pour les gens, comme en témoigne la marque qu'il a laissée au sein de sa collectivité et des nombreux conseils dont il a fait partie. Pat nous manquera.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour exprimer nos condoléances à son épouse Leah, à leurs enfants, Ernie, Patricia et John, ainsi qu'à toute sa famille. Nos pensées les accompagnent en ce moment de tristesse.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, le budget électoral des libéraux ne prévoit rien pour le Nord de l'Ontario, rien pour les forêts, rien pour l'agriculture et rien pour la prospection minière.

Le gouvernement avait la possibilité de prolonger le programme de crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration, mais il a encore une fois choisi de tourner le dos aux industries du Nord.

Les réserves minérales du Canada sont en train de s'épuiser. Il est très important pour notre économie de rebâtir ces réserves, mais c'est un jeu dangereux où les risques sont élevés. Dans un marché mondial concurrentiel, il faut que tous les joueurs prennent place à la table.

J'ai écrit au ministre des Finances pour lui demander de collaborer avec le secteur minier. Il n'a rien fait. Encore une fois, les collectivités du Nord de l'Ontario qui dépendent des ressources sont rayées de la carte politique et économique du Canada.

Pendant trop longtemps les collectivités du Nord de l'Ontario ont dû compter sur des députés d'arrière-ban pour leur dire ce qu'Ottawa voulait. Le temps est venu d'envoyer des néo-démocrates qui n'ont pas froid aux yeux dire à Ottawa ce dont nous avons besoin et se battre pour les industries et pour le mode de vie du Nord.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, en décembre dernier, les Canadiens et la ministre du Patrimoine ont applaudi à la décision du CRTC de permettre que davantage de services télévisuels en langues étrangères soient offerts au Canada.

Près d'un an plus tard, un seul service, la station de télévision RAI, a été approuvé. Les Canadiens d'origine portugaise, chinoise, russe, espagnole, bangladaise et pakistanaise attendent toujours.

Le gouvernement a promis à nos communautés multiculturelles un meilleur accès à ces services et le président du CRTC a promis que le processus d'approbation serait rapide.

Questions orales

En octobre, un tremblement de terre a fait environ 80 000 morts et plus de 2 millions de sans-abri au Pakistan. Les Canadiens d'origine pakistanaise attendent désespérément des nouvelles de leurs familles, de leurs amis et du processus de reconstruction. Pourtant, la chaîne de télévision pakistanaise PTV fait partie des 32 services qui attendent l'approbation du CRTC.

Une autre promesse non tenue par le gouvernement empêche la communauté pakistanaise du Canada d'avoir les renseignements qu'elle mériterait d'avoir en cette période de crise.

Au nom des communautés multiculturelles, je...

● (1420)

Le Président: La députée de Drummond a la parole.

* * *

[Français]

LE PARTI QUÉBÉCOIS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, hier soir, 29 ans jour pour jour après la victoire écrasante du Parti québécois de René Lévesque, les militantes et militants ont choisi André Boisclair comme chef.

Cette course à la chefferie, véritable marathon de 149 jours, a prouvé hors de tout doute que l'idée d'un pays pour le Québec est plus vivante et plus actuelle que jamais.

Le Bloc québécois salue la candidate et tous les candidats qui se sont investis avec tant de détermination et de loyauté envers le Québec durant cette course au leadership.

Grâce au travail de tous les candidats, le Parti québécois compte plus de 147 000 membres. Et l'exercice démocratique des derniers jours démontre bien la vigueur et la santé du parti: 76 p. 100 des membres se sont prévalus de leur droit de vote.

Cette première étape maintenant franchie, les souverainistes de tous les horizons uniront leurs forces avec pour objectif de réaliser ce projet ambitieux et emballant, celui de vivre le Québec libre.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, après 12 ans au pouvoir, le ministre des Affaires autochtones et du Nord canadien a fait un travail lamentable pour les communautés autochtones du pays.

On a engagé des dépenses phénoménales en 12 ans. Quel en est le résultat? Ce sont des politiques inefficaces. Il n'y a toujours pas d'eau potable pour plusieurs réserves ni d'indemnités pour les victimes de pensionnats, alors que les communautés autochtones sont soumises à plusieurs des conditions du tiers monde.

Comment ce gouvernement libéral peut-il justifier un tel gaspillage aux Canadiens?

La réunion des premiers ministres est prévue à Kelowna la semaine prochaine. Le Parti conservateur espère que le premier ministre n'annulera pas cette réunion importante.

Les Canadiens espèrent qu'il n'abandonnera pas les Autochtones canadiens. Les Canadiens ne veulent plus des erreurs de ce gouvernement corrompu et incompétent, mais ils veulent un vrai changement.

[Traduction]

LE TRAIN DU JOUR DU SOUVENIR

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aux anciens combattants de toutes les régions du Canada qui sont venus à Ottawa à bord du train du jour du Souvenir de VIA Rail, ainsi qu'aux organisateurs de cet événement.

Lorsqu'ils étaient jeunes, ces hommes et ces femmes ont pris un train semblable, mais dans la direction opposée. Ce train les emmenaient alors dans une zone de danger. Il les emmenaient loin de leurs familles et de leurs foyers pour répondre à l'appel du devoir et combattre au risque d'être blessés ou tués.

La semaine dernière, des anciens combattants et leurs familles, dont un groupe d'une vingtaine d'anciens combattants de l'Île-du-Prince-Édouard, sont montés à bord du train n° 15, l'*Océan*, à Halifax et à Moncton, pour venir assister à la cérémonie nationale du jour du Souvenir, à Ottawa.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de tous les députés à VIA Rail, qui a fourni le train du Souvenir, à la chaîne Atlantic Superstores, qui a fourni les repas, et aux autres contributeurs et bénévoles qui ont aidé à faire de cette initiative un événement national mémorable.

Je les remercie et je les félicite.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AÉROPORTS

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Torontois sont de plus en plus contrariés par les énormes hausses des droits à l'aéroport international Pearson. Selon les autorités aéroportuaires, ces hausses s'imposent parce que le gouvernement fédéral exige un loyer foncier déraisonnable.

Aujourd'hui, l'Association du transport aérien international a dit que ce loyer constituait « le plus grand obstacle à la réduction des droits aéroportuaires à Pearson ».

Quand le premier ministre va-t-il faire preuve de leadership, cesser de punir Toronto et réduire les droits fonciers à l'aéroport Pearson?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le facteur le plus important qui influe sur le loyer de l'aéroport de Toronto est sa dette, qui dépasse 40 p. 100. Le loyer ne représente que 14 p. 100 des dépenses.

Mes collègues ont examiné la situation avec les dirigeants de la Région du Grand Toronto et nous avons discuté avec les autorités aéroportuaires. Comme on le sait, nous leur offrons une réduction de 5 milliards de dollars d'ici 2011.

Il est possible que nous puissions les aider directement à court terme, car...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

* * *

LA PÉRÉQUATION

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, espérons qu'avant que cette aide ne soit accordée, en 2010, il y aura un nouveau gouvernement.

Questions orales

Le premier ministre laisse également tomber la Saskatchewan dans le dossier de la péréquation. Le gouvernement avait promis en 2004 de réformer le programme de péréquation au profit de la province. Il dit maintenant qu'il ne le fera pas avant au moins 2006. La Saskatchewan perdra donc des recettes de plus de 750 millions de dollars.

Quand le premier ministre va-t-il rejeter la décision de son ministre des Finances et apporter les changements qui s'imposent, afin que la Saskatchewan ne perde pas cet argent?

• (1425)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la réforme du programme de péréquation que nous avons lancée en 2004 suit son cours. En fait, nous prévoyons qu'elle aura lieu en 2006.

Entre-temps, des paiements planchers et d'autres arrangements ont été prévus pour aider les provinces qui passent par diverses formes de transition. Pour sa part, la Saskatchewan a reçu des paiements de 799 millions de dollars au cours des 18 derniers mois.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ni le premier ministre de la Saskatchewan ni tous les autres députés fédéraux n'y croient. En fait, la seule personne dans la province qui y croit, c'est le ministre des Finances.

[Français]

Voilà maintenant 16 jours que le juge Gomery a rendu public son rapport. Dans ce rapport, il dit que certaines associations libérales de comtés du Québec avaient encaissé de l'argent volé, mais les noms de ces comtés demeurent un mystère.

Le premier ministre aura-t-il la franchise de rendre publics les noms de ces comtés qui ont été financés avec l'argent volé aux contribuables?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'a qu'à lire le rapport du juge Gomery. Tous les faits que ce juge a voulu examiner font partie de ce rapport. Maintenant, si une enquête doit être menée, c'est à la Gendarmerie royale du Canada que revient ce rôle. Et je sais que tous les intervenants sont prêts à parler à la GRC à n'importe quel moment, comme c'est le devoir de tout citoyen.

Toutefois, ce n'est le rôle ni du chef de l'opposition ni du premier ministre de poursuivre une enquête judiciaire.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit, en parlant du scandale des commandites: « Le problème ne tient pas au concept même du Programme des commandites. » Selon les documents du Cabinet qui ont été examinés par le juge Gomery, ce concept englobait « le renforcement de l'organisation du Parti libéral du Canada au Québec. »

Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre siégeait au Cabinet au moment des discussions sur la création de ce programme. Il y siégeait en qualité de vice-président du Conseil du Trésor, qui était chargé d'examiner les rapports de vérification du programme. Son appétit pour la chefferie l'a mené à la tête de l'appareil du Parti libéral.

Le premier ministre se rend-il compte que les Canadiens ne le croient pas lorsqu'il répète à qui veut l'entendre qu'il ne savait rien

des actes répréhensibles commis dans le cadre du Programme de commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que le juge Gomery a dit dans son rapport:

Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre], au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du cabinet du premier ministre ou de Travaux publics.

Voilà ce que le juge Gomery a dit. Après avoir entendu 172 témoins et revu, avec les membres de la commission, 28 millions de pages de documents, le juge Gomery a complètement exonéré le premier ministre.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, voilà une autre pseudo-réponse donnée par l'un des deux transfuges, ces parangons de vertu qui font partie de l'équipe de défense du scandale des commandites du premier ministre.

M. Chrétien a dit que les membres du Conseil du Trésor lui avaient affirmé que ce programme était régulier. Alors vice-président du Conseil du Trésor, le premier ministre aurait eu le dernier mot en ce qui a trait à cette réponse. Quand on lui a demandé s'il croyait que le premier ministre était au courant, M. Chrétien a dit « Il en savait autant que moi ».

M. Chrétien avait-il raison de dire que le premier ministre actuel « en savait autant » que lui, ou devra-t-on lui donner d'autres preuves de cette évidence?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, pour la plupart des Canadiens raisonnables, le juge Gomery représente la vérité.

Cela dit, le député et moi étions autrefois tous deux membres d'un parti modéré, progressiste et centriste qui défendait le bilinguisme, la Charte des droits et libertés et le multiculturalisme. J'en fais toujours partie, mais pas lui.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, Michel Béliveau, ex-directeur du Parti libéral, banni pour avoir distribué des enveloppes d'argent sale du scandale des commandites, a déclaré à la Commission Gomery qu'il avait effacé la dette de 8 000 \$ qu'avait contractée la candidate de Louis-Hébert lors des élections de 1997. Aux élections de 2004, dans Louis-Saint-Laurent, le candidat libéral a reçu 5 000 \$ du président de la firme Norbourg, qui a floué des milliers de petits investisseurs.

Comment le premier ministre peut-il prétendre que le dossier du scandale des commandites est clos, que le ménage a été fait, alors que plusieurs allégations douteuses reliées au Parti libéral demeurent sans réponse?

• (1430)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le chef du Bloc québécois est en train d'essayer d'inventer de nouvelles opérations de salissage. Il est en train de citer des faits qui ne sont pas corroborés dans le rapport du juge Gomery. Je sais que le chef du Bloc québécois n'est pas satisfait des conclusions du juge Gomery, mais tout ce qu'il dit n'est que pur salissage et pur raconter. Il devrait être plus sérieux que cela.

Questions orales

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est à la Commission Gomery qu'on a révélé que M. Béliveau avait versé 8 000 \$ et qu'on avait banni Marc-Yvan Côté pour avoir posé des gestes illégaux. J'imagine que s'il a donné de l'argent à quelqu'un, il y a de bonnes chances que quelqu'un en ait reçu. C'est quelque peu logique.

S'il faut bannir quelqu'un qui a donné de l'argent sale, les membres du gouvernement n'ont-ils pas le devoir de nous dire qui a reçu cet argent sale? Ce faisant, on ferait la lumière sur ce scandale. Ces gestes ne sont pas très propres, mais ils les ont posés.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est la vieille recette du chef du Bloc québécois que d'essayer de lancer des insinuations et de salir du monde sans preuve et sans nom. Il a essayé de semer le doute à l'endroit d'un paquet de gens. C'est la vieille recette du Bloc québécois, c'est la vieille opération de salissage. Cependant, les gens y ont vu clair, parce que le rapport Gomery a contredit les bloquistes sur toute la ligne. Ils auraient dû apprendre.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on soumettra un cas concret au ministre des Transports. Selon la candidate libérale de Lévis, en 1997, si le Parti libéral du Canada n'a pas été aussi généreux envers elle, c'est parce qu'elle refusait, et je la cite, « de jouer le jeu de la politique sale ». Elle ajoute: « On m'a toujours dit que j'étais trop honnête pour être en politique. »

Marc-Yvan Côté a été banni du PLC parce qu'il a donné de l'argent sale pour financer 18 comtés de l'est du Québec, où une dizaine de candidats ont reçu cet argent personnellement.

Comme le premier ministre refuse de nous donner l'identité des candidats qui ont reçu de l'argent sale, peut-être trouvera-t-il facile de nous...

Le Président: L'honorable ministre des Transports a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, voyez-vous cela encore une fois! Le rapport Gomery a examiné toute la situation, et tout l'argent a été remboursé au gouvernement rubis sur l'ongle par le Parti libéral du Canada. Par conséquent, le rapport Gomery a tiré des conclusions. Les députés du Bloc québécois ne sont pas satisfaits des conclusions du juge Gomery, alors ils veulent inventer des scandales et continuer de salir des réputations en s'appuyant sur des faits qui ne sont pas vrais.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, si le ministre considère qu'on a remboursé les 120 000 \$ d'argent sale de Marc-Yvan Côté, cela veut donc dire que certains en ont reçu. Qui en a reçu et qui n'en a pas reçu?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas notre rôle de faire le travail de la police. Je suis convaincu que le député, n'étant pas satisfait du travail du juge Gomery, ne sera pas satisfait non plus du rôle de la police. Pourtant, la Gendarmerie royale du Canada a en sa possession tout le rapport Gomery, peut avoir accès à tous les documents et à tous les témoins. Moi, je fais bien plus confiance à la police qu'au Bloc québécois.

* * *

[Traduction]

LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, toute la semaine, nous avons écouté les libéraux affirmer

qu'ils ne pouvaient pas accepter le compromis raisonnable qui permettrait de faire avancer des dossiers et de déclencher les élections en janvier. Cependant, hier, la vice-première ministre a déclaré qu'il n'y avait absolument rien qui empêchait le premier ministre d'accepter la proposition. Il ne s'agit donc pas de savoir si les libéraux peuvent oui ou non accepter la proposition, mais plutôt de savoir s'ils sont disposés à l'accepter. La réponse est non.

Voici ma question. Pourquoi le chef du Parti libéral est-il le seul chef à la Chambre des communes à ne pas faire de compromis?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, l'opposition laisse entendre qu'elle peut adopter une motion de défiance maintenant, mais n'en voir les conséquences qu'en janvier.

Les députés de l'opposition ont posé cette question à maintes reprises. Je crois que c'est parce que le chef du NPD a peur puisque tellement de gens ont déclaré qu'il n'y avait absolument rien de mal à tenir des élections comme le premier ministre s'y est engagé envers les Canadiens. Le chef du NPD essaie maintenant de faire marche arrière et a peur d'admettre qu'il s'agit tout simplement de savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre ou s'il ne l'a pas. Si nous n'avons pas la confiance de la Chambre, ayez le courage de présenter une motion.

• (1435)

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, on ne peut que qualifier cette réponse de tactique d'intimidation puérile. C'est ce que c'est.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Toronto—Danforth est prié de poser sa question complémentaire.

L'hon. Jack Layton: Monsieur le Président, ce que les gens viennent de voir est puéril. C'est une tentative d'intimidation.

Cela n'a aucun sens pour les Canadiens parce qu'ils n'admettent pas qu'un parti qui n'a obtenu que 37 p. 100 des voix exerce 100 p. 100 du contrôle en tout temps. Ils veulent un compromis afin que les choses qu'ils voudraient voir se réalisent.

Pourquoi le Parti libéral n'accepte-t-il pas un compromis qui est dans l'intérêt du Canada?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député est relativement nouveau ici et qu'il est bien accueilli par tous les députés, mais il devrait comprendre que nous sommes dans une démocratie parlementaire qui fonctionne sur le principe selon lequel le gouvernement doit avoir la confiance du Parlement.

Si le député veut démontrer qu'il ne fait pas confiance au gouvernement, il doit présenter une motion de défiance à la Chambre. La confiance est comme un interrupteur: il n'y a que deux positions possibles, c'est oui ou c'est non. Si on croit que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre, qu'une motion soit présentée pour le vérifier.

*Questions orales***LA PREMIÈRE NATION KEESEEKOOSE**

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, lundi, on a questionné le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos du vol d'argent dans le compte en fiducie de 600 000 \$ consacré à l'éducation, qui appartient à la bande indienne Keeseekoose. Il a répondu que de telles allégations étaient ridicules. Mardi, selon le ministre, ces allégations ridicules étaient devenues de sérieuses irrégularités financières. La GRC a dû s'en mêler et des accusations criminelles ont dû être portées. Le ministre a de la difficulté à avoir l'heure juste.

Nous savons que son ministère dispose de documents de vérification relatifs au vol, mais qu'il refuse de les divulguer. Essaie-t-il de protéger l'ancien chef, c'est-à-dire l'ancien candidat libéral?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, n'en déplaise aux conservateurs, les gouvernements des premières nations prennent leurs responsabilités très au sérieux. Nous en avons eu la preuve dans ce cas. Lorsque des irrégularités ont été découvertes, la police en a été informée et des accusations ont été portées. Nous voyons encore une fois que les conservateurs feraient n'importe quoi pour discréditer les premières nations, leurs dirigeants et leurs membres.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, à l'époque du vol, c'était le candidat libéral qui était le chef, mais je ne suis pas surpris que le ministre ne s'y retrouve pas. Les Canadiens ont peine à suivre le fil des événements. On ne sait plus quels libéraux font l'objet ou non d'une enquête de la GRC, lesquels ont été condamnés ou non et lesquels ont été bannis à vie du parti ou non.

Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait opportun d'établir une sorte de registre des délinquants libéraux, un registre criminel que le public pourrait consulter de temps à autre et que le ministre pourrait lui-même utiliser?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit et je vais le redire...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Calgary-Centre-Nord voudrait évidemment entendre la réponse du ministre. Je ne peux pas m'entendre parler. Le ministre essaie de répondre à la question. Nous avons besoin d'un peu de silence. Je sais que c'est mercredi, mais il n'y a pas d'excuse pour un tel brouhaha. Le ministre des Affaires indiennes a la parole.

L'hon. Andy Scott: Monsieur le Président, les Canadiens flairent sans difficulté les campagnes de salissage. Ils connaissent bien l'opinion de ces députés à propos des premières nations et de leurs dirigeants. Ça recommence.

• (1440)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, on dirait que la nouvelle politique libérale en matière d'éducation consiste à financer des vacances en Californie à même un fonds consacré à l'éducation des enfants. Les députés devraient écouter attentivement. Voici la liste des retraits effectués dans le compte de banque de l'école de Keeseekoose: 1 200 \$ pour Sea World, 158 \$ pour la bijouterie Zorro de Santa Monica, 125 \$ pour les studios Universal. En tout, plus de 3 000 \$ ont été volés aux enfants de la réserve pour financer des vacances en Californie.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas la défense des écoliers de la réserve de Keeseekoose?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement prend la défense de l'éducation et des premières nations. C'est pourquoi nous nous rendons à Kelowna à la fin du mois. Voilà ce que font ceux qui se préoccupent vraiment des premières nations, plutôt que de faire ce genre de déclaration.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre saisisse la gravité de la situation. En une journée seulement, plus de 6 000 \$ ont été dérobés dans le compte de banque de l'école. Plus précisément, 2 000 \$ ont été retirés à Casino Regina et 4 000 \$ ont été transférés dans le compte d'une équipe de hockey locale dont le candidat libéral local était le président.

Et comme si cela ne suffisait pas, les libéraux étaient au courant de ce vol avant même de nommer le candidat qui est au coeur de cette controverse. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il mènera une enquête approfondie sur cette affaire? S'agirait-il simplement d'une autre opération de camouflage des libéraux?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la GRC a été saisie de l'affaire et elle a fait son travail. Ce qui se passe vraiment ici, c'est que ces députés s'acharnent à salir les dirigeants autochtones. C'est typique du Parti conservateur. Les dirigeants de premières nations estiment que cela est inacceptable.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a banni à vie 10 personnes du Parti libéral et essaye de fermer les livres sur le scandale des commandites. Or, Marc-Yvan Côté nous a parlé de 18 comtés où il avait remis des enveloppes brunes et Michel Béliveau a parlé de 100 000 \$ qui étaient allés dans les comtés de l'ouest du Québec. Cela fait beaucoup de gens qui sont encore au sein de l'équipe libérale et qui ont touché à l'argent sale. Ce sont peut-être des députés, des candidats, des attachés politiques, des gens qui ont obtenu des nominations gouvernementales, on ne le sait pas.

Comment le gouvernement peut-il prétendre avoir nettoyé son appareil, alors que ces gens-là sont encore au coeur du Parti libéral et au coeur du gouvernement?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que vous avez remarqué cet abus du privilège parlementaire, cette tentative de salir des gens, de même mettre en doute la réputation de certains députés, comme il l'a dit? C'est terrible. Il n'a aucun fait. Il est tout simplement dégoûtant.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je n'ai aucun problème à dire dehors ce que je dis ici.

À la Commission Gomery, Marc-Yvan Côté a déclaré qu'il avait donné dans 18 comtés sur 21. J'imagine qu'il doit y avoir des comtés où il y a des députés. Ce sont 18 comtés sur 21 qui ont touché à l'argent sale. À la Commission Gomery, Michel Béliveau a dit qu'il avait mis 100 000 \$ dans l'ouest du Québec pour faire élire des candidats.

Questions orales

Pourquoi ceux qui ont touché à l'argent sale l'ont-ils fait en toute impunité et que le gouvernement déclare-t-il avoir fait le ménage?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si le leader adjoint du Bloc québécois a des noms de députés qu'il souhaite dénoncer, qu'il le fasse. S'il veut continuer de salir des réputations, qu'il cesse cela. Le juge Gomery a conclu. Je sais qu'ils ne sont pas heureux de la conclusion du juge Gomery. Ils veulent réécrire le rapport. Il est trop tard. L'enquête est faite et le juge Gomery a présenté ses conclusions. Tout le reste n'est que du salissage. On veut essayer de ternir des réputations sans avoir le courage de donner des noms. C'est cela leur problème.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, « Gavé de surplus budgétaires estimés à plus de 100 milliards de dollars pour les cinq prochaines années, le gouvernement fédéral se comporte de manière cavalière et paternaliste envers les provinces. Cette attitude du *Ottawa knows best* commence à irriter les contribuables. »

Est-ce que le ministre des Finances ne devrait pas finalement se rendre à l'évidence, reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal et s'engager, puisqu'il en a largement les moyens, à le régler?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a augmenté les paiements de transfert qu'il verse aux provinces. Ces paiements n'ont jamais été si élevés. De plus, au cours des 10 prochaines années, 100 autres milliards de dollars s'ajouteront à ces paiements. Ces mesures visent à aider les provinces à s'acquitter de leurs importantes responsabilités, tout comme le gouvernement du Canada assume les siennes au nom de tous les Canadiens.

C'est une question d'équilibre, d'équité et de transparence, et c'est exactement ce dont nous avons fait preuve dans l'énoncé économique de lundi.

• (1445)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports devrait arrêter de nier parce que mon préambule est tiré d'une opinion qu'il a écrite dans le *Journal des affaires*. Dans cette même chronique il disait, et je cite: « À force de se comporter de façon arrogante et opportuniste, les effrontés d'Ottawa risquent de raviver des forces comme celles qui ont déjà battu bien des gouvernements. »

Manifestement, le ministre a changé d'opinion puisqu'il est en train de devenir lui-même le symbole de l'arrogance libérale.

Quand les libéraux fédéraux cesseront-ils d'être les seuls à nier le déséquilibre fiscal et se décideront à le corriger?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je signale que le ministre des Finances du Québec a très bien accueilli l'énoncé de lundi. La plus importante organisation d'affaires du Québec a aussi réagi très favorablement. Les organisations étudiantes et les universités à l'échelle du pays, y compris des universités du Québec, ont aussi eu des réactions favorables.

Ces mesures visent à augmenter les revenus disponibles, à accroître le niveau de vie et à améliorer la qualité de vie des

Canadiens partout, au Québec comme ailleurs au pays. Voilà ce que nous faisons.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, on a appris ce matin que le taux de viols chez les femmes autochtones du Grand Nord québécois est 37 fois plus élevé que dans la population en général.

Pourquoi ce gouvernement refuse-t-il d'aider les femmes autochtones dans le besoin?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Bien au contraire, monsieur le Président, la violence familiale, ainsi que les problèmes de logement auxquels font face les femmes dans le Nord du Canada, figurent au nombre des questions que nous ciblerons à Kelowna, avec l'appui de l'AFAC. Nous nous pencherons précisément sur cette question à Kelowna.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de le répéter: les femmes autochtones du Nord du Québec risquent 37 fois plus d'être victimes de violence. Or, nous savons que les refuges pour femmes autochtones au Québec sont sous-financés à hauteur de presque 200 000 \$. Les femmes de ces communautés nordiques ont été abandonnées et ont besoin de notre aide maintenant.

Quand le gouvernement prendra-t-il ses responsabilités sérieusement et accordera-t-il le financement nécessaire aux refuges pour femmes autochtones?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la rencontre des premiers ministres à Kelowna portera très justement là-dessus. C'est une question qui nous préoccupe depuis un an et demi, et c'est la première fois que nous entendons les conservateurs en parler.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, fidèle à son habitude, ce gouvernement a abandonné les agriculteurs dans son mini-budget. Hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a fait référence à l'argent qu'il a promis aux agriculteurs. Toutefois, la réalité est la suivante: les agriculteurs ont un manque à gagner de 2 milliards de dollars par année.

Le ministre se donne un « A » pour son annonce. Admettra-t-il qu'il mérite un « D » quand vient le temps de distribuer l'argent?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, bien au contraire, l'énoncé économique présenté par le ministre des Finances dit clairement que nous soutenons nos agriculteurs. Nous le ferons et nous l'avons fait, comme en témoignent le versement de 1 milliard de dollars dans le cadre du PATI, celui d'un milliard de dollars de ce printemps au titre du PRA et notre PCSRA de 2,2 milliards de dollars.

En réalité, les paiements aux producteurs ont atteint un niveau sans précédent dans notre pays aujourd'hui parce que nos producteurs en ont besoin. Nous en sommes conscients et, en tant que gouvernement, nous répondons à leur appel.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, ce sont les promesses qui ont atteint un sommet sans précédent. Les libéraux ne sont pas à la hauteur.

Lundi, le gouvernement de l'Alberta a annoncé des changements au PCSRA qui permettront aux producteurs de la province de choisir la méthode de calcul de la marge de référence. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à la Chambre à emboîter le pas à l'Alberta et offrira-t-il le même choix aux six provinces où le programme est administré par le gouvernement fédéral? S'il refuse, nous dira-t-il pourquoi?

• (1450)

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, nous nous efforçons d'améliorer le PCSRA. Entre autres changements, nous avons haussé le plafond des paiements, permis la protection des marges négatives et éliminé l'exigence d'un dépôt. Nous avons en outre autorisé des paiements anticipés ciblés et élargi la portée du programme pour inclure les marges négatives. Nous nous penchons sur d'autres modifications, comme l'évaluation des stocks.

Comme la députée le sait, pour modifier le mode de calcul des marges, il faut que les sept provinces qui représentent 50 p. 100 des recettes à la ferme et le gouvernement fédéral donnent leur accord. La semaine prochaine, les ministres se réuniront et discuteront de la question.

* * *

LA SANTÉ

M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, le diabète juvénile de type 1 est une cause qui me tient à coeur. Des membres de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile étaient sur la Colline hier. Je tiens à remercier tous les députés qui les ont rencontrés. Leurs témoignages et leurs arguments sont des plus convaincants.

Le ministre de la Santé pourrait-il indiquer à la Chambre si le gouvernement investit pour traiter cette maladie débilitante?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de porter cette très importante question à mon attention. J'ai rencontré les membres de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile plus tôt cette année de même qu'hier. Le travail qu'ils accomplissent est d'une grande importance.

Le budget de 2005 affecte 300 millions de dollars, répartis sur cinq ans, à la stratégie intégrée, y compris 18 millions de dollars par an à la Stratégie canadienne sur le diabète. Pour l'exercice 2004-

2005, les Instituts de recherche en santé du Canada ont investi près de 6 millions de dollars dans la recherche sur le diabète de type 1, et 12 millions de dollars pour le diabète de type 2. L'investissement grimpera à 30 millions de dollars au cours des quatre ou cinq prochaines années.

* * *

LE PARLEMENT DU CANADA

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la dernière fois, les Canadiens ont élu un gouvernement minoritaire dans l'espoir que cela réduirait l'arrogance des libéraux, qui considèrent qu'ils n'ont de comptes à rendre à personne.

Même si le premier ministre a promis d'améliorer la démocratie, il semble maintenant prêt à faire fi de la volonté du Parlement et des souhaits des Canadiens. Il est prêt à rejeter un compromis pratique et plein de bon sens qui voudrait qu'on termine le programme de l'automne et qu'on lance la campagne électorale au début de la prochaine année.

Quand le premier ministre a-t-il décidé de manquer à son engagement de respecter la volonté du Parlement?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a pris un engagement à l'endroit des Canadiens à la télévision nationale et il respectera cet engagement. La députée fait ce genre d'affirmation, mais en fait l'opposition n'agit pas du tout dans l'intérêt public. Elle protège ses propres intérêts étroits et partisans.

Les deux tiers des Canadiens ont dit qu'ils voulaient attendre les résultats du deuxième rapport du juge Gomery. C'est l'engagement que le premier ministre a pris à l'endroit des Canadiens, et il l'a fait à la télévision nationale. Le premier ministre fera en sorte de respecter cet engagement. Si le Parlement est dissout, les partis d'opposition en seront entièrement responsables.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au leader du gouvernement à la Chambre. Tous les députés de tous les partis à la Chambre savent que nous aurons des élections bientôt. Le Parti conservateur a fait un compromis. Le Bloc québécois a fait un compromis. Nous avons fait un compromis.

N'est-ce pas un exemple d'arrogance libérale éhontée que de dire « c'est moi qui décide, un point, c'est tout »?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère au député de vérifier auprès de son nouveau partenaire, le chef de l'opposition officielle. D'une part, ils disent qu'ils ne nous accordent pas confiance et, d'autre part, ils proposent que nous continuions à gouverner, à adopter des lois et à exécuter nos programmes de dépense.

Comme le député et le chef de l'opposition officielle ont vite oublié les paroles que celui-ci a prononcées le 10 mai dernier! Il avait dit alors: « [...] la confiance de la Chambre [...] constitue le seul mandat démocratique que le gouvernement détient [...] » Nous avons la confiance de la Chambre ou nous ne l'avons pas. Si nous ne l'avons pas, ils peuvent présenter une motion et assumer la responsabilité...

• (1455)

Le Président: Le député de Saanich—Gulf Islands a maintenant la parole.

*Questions orales***LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX**

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a dépensé 92 millions de dollars pour l'achat du complexe Skyline de Power Corporation. Le gouvernement prétend qu'il obtient le meilleur prix possible pour les contribuables canadiens. En vérité, il obtient le plus possible pour les copains libéraux, et tout le monde le sait.

Comment soutenir qu'en achetant un édifice au coût de 92 millions de dollars, alors qu'il n'avait même pas l'intention d'acheter, le gouvernement obtient le meilleur prix possible pour les contribuables canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus le député fonde ses allégations sur un reportage non étayé où l'on a présenté des faits erronés.

Hier, j'ai dit au député que notre ministère tiendrait pour lui une réunion d'information de manière à ce qu'il puisse prendre connaissance des faits. Je réitère aujourd'hui au député mon invitation à cette réunion d'information afin qu'il puisse prendre connaissance des faits. Il apprendrait qu'il a eu tort, que les Canadiens en ont pour leur argent et que les fonctionnaires disposent de locaux à bureaux d'une qualité adéquate.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, un rapport obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information montre que Power Corporation a invité le gouvernement à faire cet achat.

Existe-t-il une autre entreprise au Canada qui puisse entrer au Cabinet et demander 92 millions de dollars pour un édifice? En vérité, les puissants copains libéraux ont un accès privilégié au Cabinet, et ils sont les seuls à avoir ce privilège.

N'est-il pas vrai que cet achat est surtout avantageux pour les puissants copains libéraux plutôt que pour les contribuables?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on ne peut que supposer que le député refuse de voir la vérité supplanter ses allégations non fondées.

Je répète que le ministère est prêt à tenir une réunion d'information pour le député de manière à lui montrer que les contribuables en ont pour leur argent. Qui plus est, le prix d'achat était inférieur à la valeur du marché à l'époque et il l'est resté, et les frais d'aménagement engagés pour que les fonctionnaires disposent de locaux acceptables dans cet édifice acheté en 2003 ont été raisonnables.

* * *

DAVID DINGWALL

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, lorsque David Dingwall a été flanqué à la porte par les gens du Cap-Breton en 1997, tout le système de népotisme du Parti libéral s'est mis en branle. Depuis, M. Dingwall a reçu des contribuables canadiens au moins 693 000 \$ en marchés de lobbying et 700 000 \$ pour son salaire à titre de dirigeant de la Monnaie royale, poste obtenu par népotisme. Et maintenant, les avocats libéraux négocient ses indemnités de départ avec d'autres avocats libéraux.

Pourquoi les libéraux insistent-ils pour se défendre les uns les autres et faire une utilisation abusive des deniers publics?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est incroyable que notre vis-à-vis continue

de lancer ces chiffres tout à fait faux, alors qu'on a prouvé si souvent qu'il était dans l'erreur.

Ce chiffre de 700 000 \$ comprend le salaire de M. Dingwall, les salaires d'autres employés, ainsi que les dépenses de bureau pour le papier et les ordinateurs notamment. Le montant d'un million de dollars dont le député a déjà parlé ne pourrait être atteint que si le salaire de M. Dingwall était compté deux fois.

Le député n'a aucune crédibilité lorsqu'il s'agit de chiffres et il devrait s'en rendre compte.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je défends mes chiffres et le ministre défend M. Dingwall.

Le premier ministre ne fait pas le ménage qui s'impose, il se contente de camoufler, et c'est ce que le gouvernement fait. Prenons le cas d'André Ouellet. L'ancien PDG libéral des Postes, qui était le premier à profiter de l'assiette au beurre, a effectué des dépenses princières atteignant les deux millions de dollars. La population était furieuse. Le premier ministre a promis une vérification, mais 14 mois plus tard, nous attendons encore.

Que fait-on de la reddition de comptes? Quand effectuera-t-on le ménage promis? André Ouellet est l'exemple parfait de la culture du « tout m'est dû » qu'on retrouve au Parti libéral et là encore, on nous cache les faits.

Le premier ministre va-t-il intervenir et reconnaître qu'il essaie de cacher la vérité aux Canadiens jusqu'à ce que les prochaines élections fédérales aient eu lieu?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je ne défends pas David Dingwall. Je prône plutôt l'utilisation dans notre enceinte de chiffres et de faits qui se rapprochent un tant soit peu de la vérité.

Pour ce qui est de M. Ouellet, comme je l'ai dit sans ambages il y a deux jours, la loi m'interdit de commenter cette affaire.

Cependant, je peux dire que je suis honoré et privilégié d'être responsable de l'Agence du revenu du Canada. En effet, les employés de cette agence effectuent leurs vérifications et s'acquittent de leurs autres tâches avec un grand professionnalisme et avec beaucoup de diligence, et nos vis-à-vis devraient le reconnaître.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, lors de l'adoption de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, il y a quatre ans, le gouvernement avait prévu une section d'appel pour garantir que la réduction du nombre de commissaires ne priverait pas les réfugiés demandeurs d'asile d'un traitement juste et équitable. Or, en comité, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a confirmé qu'il n'avait plus l'intention de mettre en vigueur la section d'appel comme son gouvernement s'y était pourtant engagé, mettant même dans l'embarras plusieurs de ses collègues libéraux.

Est-ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut nous expliquer les motifs de sa volte-face?

● (1500)

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que l'on veut un système qui donne aux réfugiés la possibilité de s'intégrer au système canadien. Notre système déjà en place a accueilli beaucoup plus de réfugiés l'année dernière que l'année précédente.

Questions orales

L'année dernière, nous avons reçu 28 p. 100 de réfugiés de plus. À mon avis, cela témoigne d'une belle justice qui fonctionne pour ceux et celles qui veulent vraiment trouver asile ici, au Canada.

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, il y a quatre ans, le gouvernement expliquait que la création d'une section d'appel était une question de justice et d'équité pour les demandeurs d'asile.

Doit-on comprendre des propos du ministre que quatre ans plus tard, l'équité et la justice ne sont plus des valeurs qui importent au ministre?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la justice se trouve dans les résultats. Beaucoup plus de réfugiés ont été accueillis ici, au Canada, l'année dernière que l'année précédente. Telle est la justice. Le Canada reçoit volontairement et de façon accueillante les réfugiés.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, le problème des condos qui prennent l'eau coûte des milliards de dollars aux propriétaires. Le gouvernement sait depuis des années que c'est le Programme énergétique national qui a causé ce problème et que le ministère de l'Énergie a étouffé l'affaire.

En 1981, la SCHL a dit au sous-ministre de l'Énergie que, si les murs pourrissaient dans ces habitations nouvellement construites, c'était principalement à cause des mesures d'économie d'énergie de son ministère. La réponse du sous-ministre a été d'ordonner qu'on étouffe l'affaire.

Le ministre des Ressources naturelles va-t-il reconnaître que c'est parce que son ministère a demandé qu'on étouffe l'affaire que les propriétaires de ces logements doivent déboursier des milliards de dollars?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, hier, quand vous vous êtes prononcé sur la réponse que nous avons donnée à la question n° 151, vous avez jugé qu'elle était acceptable. Je n'ai donc aucun doute que le député préférerait que je ne me prononce pas sur une question dont sont saisis les tribunaux de la Colombie-Britannique.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le programme de la prestation de soignant était censé venir en aide aux milliers de personnes qui assument la responsabilité épuisante, sur le plan physique et psychologique, de s'occuper d'un être cher en phase terminale. Cependant, le programme est criblé de défauts majeurs et les coûts de son administration dépassent de loin les sommes versées en prestations.

Mais le ministre le sait déjà, tout comme le savaient depuis deux ans ses prédécesseurs. Quand on lui a posé une question à ce sujet à la Chambre il y a quelques semaines, la ministre a affirmé que des changements allaient « être apportés très prochainement ». Quand il s'agit de malades en phase terminale, très prochainement est souvent trop tard.

Étant donné qu'aucun changement n'a été proposé au Cabinet, la ministre pourrait-elle expliquer le manquement à la promesse qu'elle a faite aux soignants?

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun manquement. Il s'agit d'un nouveau programme, et on pensait qu'il allait être beaucoup plus utilisé qu'il ne l'a été en réalité. Nous nous penchons sur le programme afin d'en élargir les critères d'admissibilité et, très franchement, si nous avons des élections, c'est un des programmes qui pourraient être compromis.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Certains ont prétendu à tort que l'Ontario ne va pas bénéficier de la mise à jour économique du gouvernement libéral. Notre succès économique n'est pas le fruit du hasard. Cette année, plus de 200,000 emplois ont été créés et le taux de chômage pour le mois d'octobre est le plus bas depuis trois décennies. L'accès à des logements abordables continue de se maintenir proche du meilleur niveau enregistré, et les profits des sociétés sont les plus élevés que l'on ait connus depuis plus de 20 ans.

Le ministre des Finances pourrait-il expliquer plus en détail de quelle façon les Ontariens, y compris mes électeurs, vont bénéficier du plan de prospérité de notre gouvernement?

• (1505)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, notre plan visant à accroître la compétitivité, la productivité et la croissance sera particulièrement profitable à l'Ontario. Nous allons appuyer l'important milieu des affaires ontarien au moyen d'une politique commerciale plus dynamique. Nous comptons, entre autres, poursuivre nos efforts fructueux au point d'entrée qu'est Windsor, mettre en place un régime fiscal plus compétitif afin de préserver les emplois et les investissements au Canada, faire en sorte qu'un plus grand nombre d'étudiants ayant un revenu faible ou moyen puissent fréquenter les excellentes universités ontariennes, favoriser l'acquisition du savoir au pays et en Ontario, permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'acquérir des compétences, et développer davantage les innovations et la commercialisation de pointe. Bref, l'Ontario sera gagnante sur toute la ligne.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre libéral des Finances a une fois de plus refusé de faire preuve d'équité envers la Saskatchewan pour ce qui touche ses recettes pétrolières et gazières. Il pense qu'il suffit de corriger les erreurs passées de son propre ministère. Or, cela ne suffit pas pour ma province, qui voit le fédéral récupérer presque 90 p. 100 des recettes qu'elle tire de nos ressources naturelles.

Les solutions d'urgence qu'il a trouvées pour réparer les erreurs passées n'empêchent pas la Saskatchewan de perdre un milliard de dollars à cause de la récupération fiscale.

Le ministre pourrait-il expliquer aux habitants de la Saskatchewan pourquoi nous ne devrions pas être traités équitablement, au même titre que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'avance mon ami est tout simplement inexact. Aucune récupération du genre n'a été effectuée depuis février 2004. La Saskatchewan bénéficie pleinement de ses ressources naturelles et de la péréquation à laquelle elle a droit, soit un montant supplémentaire de 799 millions de dollars.

Je me réjouis de voir que, d'après les comptes financiers d'aujourd'hui, la Saskatchewan affiche cette année un excédent de 873 millions de dollars supplémentaires.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, par suite de la démission du coordonnateur de l'agent Orange, j'ai fait un certain nombre de recommandations au gouvernement pour améliorer le processus, comme, notamment, rendre le poste indépendant du gouvernement et le doter du pouvoir de faire des recommandations relatives à l'indemnisation.

L'annonce, aujourd'hui, de la nomination du Dr Furlong à ce poste comprend-elle des changements importants visant à corriger les défauts du plan initial?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député reconnaisse que la nomination du Dr Dennis Furlong constitue un important pas dans la bonne direction en ce qui a trait à la compréhension de la question de l'agent Orange.

Ce coordonnateur a été choisi en fonction de son expérience et de ses compétences. Il est un ancien ministre de la Santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il sait comment travaille le gouvernement et à quel point cette question est importante pour les Canadiens et la population de la région de Gagetown. Je suis très heureux qu'il ait accepté d'exercer cette responsabilité et il nous tarde de travailler avec lui afin de régler cette importante question.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, l'annonce d'une diminution de 8 ¢ du taux de cotisation de l'assurance-emploi représente une très mauvaise nouvelle pour les chômeurs. Plutôt que de bonifier le régime en appliquant les recommandations du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, dont l'admissibilité à 360 heures ou un calcul sur les 12 meilleures semaines, le gouvernement a plutôt décidé d'ignorer les demandes des cotisants.

La ministre est-elle consciente que, ce faisant, elle a choisi de maintenir près de 500 000 chômeurs dans la mendicité?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de souligner tout le bon travail que nous avons accompli relativement à l'évolution de l'assurance-emploi, notamment l'établissement d'une commission indépendante chargée de fixer le taux des cotisations. Celui-ci a été ramené à 1,87 \$, ce qui permettra tant aux travailleurs qu'aux entreprises d'être plus concurrentiels et de réduire leurs coûts.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, les journaux du Nouveau-Brunswick ont rapporté que le premier ministre de cette province cherchait à obtenir un accord sur l'éducation préscolaire et les services de garde comme celui qui a été conclu au Québec, mais que le gouvernement fédéral se contentait de se livrer à des jeux politiques.

Le ministre du développement social pourrait-il nous parler de la possibilité de conclure un tel accord avec le Nouveau-Brunswick?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, au moment où les négociations ont eu lieu avec les représentants des huit provinces, tous les intervenants se sont entendus et une entente a été conclue. Toutefois, une des provinces, le Nouveau-Brunswick, a reculé à la dernière minute et a refusé l'entente.

Ces huit provinces, où l'on trouve également d'importantes populations rurales, ont considéré que le programme leur offrirait la flexibilité dont ils avaient besoin. Toutefois, le Nouveau-Brunswick a dit non.

Dans le cas du Québec, le montant dépensé en 2003 pour les services de garde s'est élevé à 1,2 milliard de dollars. Pour le Nouveau-Brunswick, un programme équivalent a été évalué à 12,5 millions de dollars. Dans un cas, on parle d'un programme de 1,2 milliard de dollars, et dans l'autre, d'un programme de 12,5 millions de dollars, soit 100 fois moins cher. Les habitants du Nouveau-Brunswick peuvent...

● (1510)

Le Président: C'est la fin de la période des questions. Nous passerons maintenant au dépôt de documents.

M. John Cummins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de la réticence du ministre à répondre à la question que j'ai posée plus tôt, je serais heureux de déposer les documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information qui appuie le préambule de ma question. Cela pourrait peut-être lui rafraîchir la mémoire.

Le Président: Le député de Delta—Richmond-Est a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, le ministre du Revenu national, en réponse à ma question concernant M. Dingwall et l'intention du gouvernement de lui verser une indemnité de départ, a remis en question les faits que j'ai présentés au sujet des gains de M. Dingwall. J'ai présenté correctement ces gains de plus de 700 000 \$, salaire et avantages sociaux confondus, obtenus au cours de son emploi à la Monnaie royale canadienne.

À titre d'information pour le ministre, je propose de déposer un exemplaire de l'entente de rémunération qui porte la signature de M. Dingwall. Ce document permettra au ministre de corriger les chiffres dont il dispose et de répondre de façon raisonnée et intelligente à des questions raisonnées et intelligentes.

Le Président: Le député de Portage—Lisgar a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Affaires courantes

Le Président: Si cela peut être d'une certaine consolation pour le député qui semble plutôt déçu, je signale qu'il peut faire parvenir le document au ministre. Je suis persuadé que le ministre lui en serait très reconnaissant.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer trois certificats de nomination, qui seront renvoyés aux comités permanents pertinents.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LOI SUR L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-75, Loi concernant l'Agence de la santé publique du Canada et modifiant certaines lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe, concernant sa participation à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique, qui s'est déroulée à Oslo, en Norvège, les 29 et 30 septembre.

Ces réunions portaient sur des sujets tels que l'Université de l'Arctique, les autochtones du Nord, y compris les règlements importants conclus par le Canada avec les Inuits, les changements climatiques dans l'Arctique, les ressources pétrolières et gazières de l'Arctique, l'Année polaire internationale, le démantèlement des sous-marins nucléaires dans l'océan Arctique et la souveraineté dans l'Arctique.

* * *

• (1515)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 16^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien.

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 25 octobre, votre comité a étudié le projet de loi S-37, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, et a convenu, le mardi 15 novembre, d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-septième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 28 septembre, votre comité a étudié le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (produits de la criminalité) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et modifiant une autre loi en conséquence, et a convenu, le mardi 15 novembre, d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

TRANSPORTS

L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des transports.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 27 octobre, votre comité a étudié les crédits 1a, 5a, 10a, 20a, 35a et 40a sous la rubrique Transports du Budget supplémentaire des dépenses (A), 2005-2006, pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2006 et en fait rapport.

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Le comité a étudié le Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006 et a convenu d'en faire rapport sans amendements.

PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 17^e rapport du Comité permanent du patrimoine canadien.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité s'est penché sur le lockout à la Société Radio-Canada et a convenu de faire rapport à la Chambre de ses recommandations.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC) demande à présenter le projet de loi C-445, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (présomption de versement de la prestation fiscale canadienne pour enfants à la mère)

— Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il vise à retirer la présomption que le parent à qui est versée la prestation fiscale canadienne pour enfants prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu est la mère. Dans ce cas, la loi devrait être non discriminatoire et permettre ainsi aux parents de décider lequel d'entre eux recevra la prestation.

Affaires courantes

L'un de mes électeurs est le père de deux enfants. Il bénéficie d'une ordonnance du tribunal lui donnant la garde légale et il est divorcé. Il vit depuis peu avec une conjointe de fait et Revenu Canada prétend donc maintenant que la prestation fiscale pour enfants doit être transmise à sa conjointe, en dépit du fait que le père dispose d'une ordonnance du tribunal selon laquelle les enfants relèvent de sa responsabilité et que sa conjointe de fait a reconnu que le père est le principal dispensateur de soins.

Il faut modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en fonction des décisions des tribunaux.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LES CONDITIONS ET LES RAPPORTS RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Mme Bev Desjarlais (Churchill, Ind.) demande à présenter le projet de loi C-446, Loi concernant l'aide au développement fournie par l'Agence canadienne de développement international et d'autres organismes fédéraux

— Monsieur le Président, ce projet de loi vise à accorder un mandat législatif à l'Agence canadienne de développement international, mandat essentiellement axé sur la réduction de la pauvreté et devant être exercé d'une manière compatible avec les valeurs canadiennes, la politique étrangère du Canada et les normes étrangères en matière de droits de la personne.

Cette mesure législative viserait à accroître la transparence et à améliorer la reddition de comptes.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

LE CODE CRIMINEL

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-447, Loi modifiant le Code criminel (utilisation d'un téléphone cellulaire portatif pendant la conduite d'un véhicule à moteur).

— Monsieur le Président, combien de fois nous est-il arrivé de passer très près d'avoir un accident sur la route? Ça nous est arrivé à tous. J'ai l'impression qu'on voit de plus en plus souvent les chauffards qui nous mettent en danger papoter au téléphone. Je pense que nous avons tous été coupables de cela à un moment ou un autre.

[Français]

Aujourd'hui, je suis fier de présenter en cette Chambre ce projet de loi modifiant le Code criminel du Canada concernant l'utilisation d'un téléphone cellulaire portatif pendant la conduite d'un véhicule à moteur. Le texte modifie le Code criminel afin d'ériger en infraction l'utilisation d'un téléphone cellulaire portatif pendant la conduite d'un véhicule à moteur sur une voie publique.

[Traduction]

Ce projet de loi d'initiative parlementaire est très simple: son objectif est d'empêcher les gens de mettre inutilement des vies innocentes en danger.

La modification nous permettrait d'utiliser des téléphones cellulaires avec un haut-parleur externe ou avec un écouteur et un microphone, mais tenterait de mettre fin à la tendance croissante

qu'on les gens d'accorder plus d'importance à la commodité et à leur mode de vie qu'à la sécurité publique sur les routes canadiennes.

Le Président: On appuierait aussi avec enthousiasme une modification qui interdirait les téléphones à la Chambre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant le vote par appel nominal prévu pour aujourd'hui sur la motion d'adoption du huitième rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie demandant une prolongation du délai pour étudier le projet de loi C-281, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le vote par appel nominal prévu pour aujourd'hui sur la motion d'adoption du huitième rapport du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, soit réputé avoir eu lieu et que le rapport soit réputé adopté.

Le Président: Madame le whip en chef du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AUTISME

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de Manitobains concernant les troubles du spectre de l'autisme. Les pétitionnaires demandent qu'on fasse davantage de recherche sur l'autisme pour venir en aide aux enfants qui en sont atteints.

L'ESCARPEMENT DU NIAGARA

L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, J'ai trois pétitions à présenter. La première vise à maintenir le moratoire sur l'expansion et les nouveaux permis de carrière dans la zone de l'escarpement du Niagara.

LE MARIAGE

L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande que le mariage soit défini en droit fédéral comme étant exclusivement l'union, pour la vie, d'un homme et d'une femme.

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement de modifier l'article 83 du Code criminel du Canada afin de prévoir une exemption pour les arts martiaux, notamment l'aïkido, le grappling, le judo, le jujitsu, le karaté, le kick-boxing, le kung fu, la boxe thaï, le tae kwon do, le tai-chi et la lutte, et les compétitions d'arts martiaux tenues sous l'autorité officielle d'une commission athlétique.

Affaires courantes

[Français]

LES COMMUNICATIONS

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je dépose aujourd'hui une pétition, étant donné que l'entreprise CanWest Global a décidé de transférer la mise en ondes, le routage et la magnétoscopie de la station CKMI de Québec à Toronto. Plusieurs citoyens et citoyennes, de même que plusieurs organismes de la région de Québec, ont déjà porté plainte au CRTC à ce sujet.

C'est avec fierté que je dépose aujourd'hui une pétition qui demande à la Chambre des communes de s'assurer que le CRTC interviendra rapidement pour que Global TV à Québec respecte ses engagements afin que l'exploitation et la diffusion de la station continuent d'être faites à partir de la ville de Québec.

● (1525)

[Traduction]

LES TERMINAUX DE GNL

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par des résidents du Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires croient que le gouvernement du Canada devrait s'opposer à la circulation de méthaniens dans le passage de Head Harbour. Le passage de Head Harbour est l'une des voies maritimes les plus dangereuses du Canada. Les pétitionnaires estiment que le gaz liquéfié est beaucoup trop dangereux pour qu'on prenne le risque de le transporter dans ce passage.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de dire non, afin de protéger l'environnement, les citoyens et l'économie du Canada.

[Français]

LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, en voyant que la culture, la forme physique, la sécurité, la santé et le bien-être commun de notre présent et futur pays s'améliorent si certaines mesures législatives sont prises pour soutenir toutes les familles canadiennes dans l'accès aux activités parascolaires, en permettant des déductions d'impôt pour tous les frais s'y rapportant, tels l'inscription, le matériel ou l'équipement nécessaire, les séances de formation et les camps d'été pour la jeunesse canadienne de 4 à 17 ans, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi permettant les déductions d'impôt de tous les coûts d'activités parascolaires. Cette pétition a été menée par la famille de Mme Julie Blais Comeau.

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, les signataires de la pétition que je présente aujourd'hui sont des résidents de Rossland, en Colombie-Britannique. Ils font remarquer à la Chambre que le poste de la GRC de leur localité a été fermé il y a environ deux ans et fusionné avec deux autres postes. Depuis, le taux de criminalité dans leur localité augmente. Près de 20 p. 100 des résidents de la collectivité ont signé la pétition.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi afin de rouvrir le poste de la GRC de Rossland, de sorte que des agents soient disponibles pour traiter directement et immédiatement les plaintes. À l'heure actuelle, la GRC met jusqu'à 45 minutes pour répondre aux plaintes. Les électeurs de ma circonscription s'attendent

à la même justice que celle que peuvent espérer les autres collectivités.

LA PÊCHE DANS LE FRASER

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, les députés seront renversés d'entendre que je reçois encore des pétitions concernant la mauvaise gestion de la pêche dans le Fraser pendant la saison 2004. Les pétitions que je présente aujourd'hui viennent de partout en Colombie-Britannique, notamment de l'école Annieville de Delta, de Parksville sur l'île de Vancouver, de Deep Bay et de French Creek. C'est tout à fait étonnant. Les pétitions que j'ai présentées à ce sujet totalisent des milliers de signatures.

Évidemment, après 2004, il y a eu la catastrophe de 2005: une saison entière sans pêche au sockeye dans le Fraser. C'est incroyable.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de procéder à une enquête sur la gestion de la pêche en 2004. Il conviendrait aussi d'enquêter sur la gestion de la pêche dans le Fraser en 2005. Je suis sûr que les députés sont de cet avis.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom de plus de 300 résidents de ma circonscription, Westlock—St. Paul. Ils sont outrés par la réaction du gouvernement au projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Lethbridge sur l'âge du consentement aux activités sexuelles. Ils exhortent le gouvernement à hausser l'âge du consentement à 18 ans.

LE MARIAGE

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions signées par 120 résidents environ de ma circonscription. Ces pétitionnaires estiment que l'institution du mariage entre un homme et une femme constitue la meilleure base possible pour fonder une famille et élever des enfants. Ils prient le Parlement d'adopter une loi visant à reconnaître en droit fédéral le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

● (1530)

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'aurais plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui, mais je me contenterai de n'en présenter qu'une, car d'autres députés souhaitent également en présenter.

Cette pétition a trait au manque de leadership du gouvernement libéral, qui continue de priver les Canadiens de prospérité à long terme relativement aux fiducies de revenu qui allégeaient le fardeau des aînés et des travailleurs qui essaient d'épargner en prévision de la retraite. Malheureusement, le ministre des Finances a créé de l'incertitude quant à l'avenir de ces fiducies.

Ce sont des milliers de pétitionnaires qui demandent au ministre des Finances de clarifier un peu les choses et de rétablir les fiducies de revenu.

Affaires courantes

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de 77 étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique à Kelowna qui sont très inquiets de ce qui se passe en République populaire de Chine: répression de la population du Tibet, agression non provoquée et invasion de ce pays, destruction de milliers de monastères bouddhistes et interdiction de la pratique religieuse par les autorités chinoises, qui cherchent à faire disparaître la religion et la culture tibétaines.

Ces pétitionnaires demandent à notre gouvernement d'exhorter la Chine à mettre un terme à ces activités qui privent les Tibétains de leurs libertés et droits fondamentaux.

LES DROGUES DU VIOL

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens, essentiellement des habitants de la Colombie-Britannique des régions de Sechelt, de Gibson et d'autres. Les pétitionnaires se sont joints à ma campagne pour réclamer des lois canadiennes plus sévères qui permettraient de lutter contre les drogues du viol. Ces drogues posent une menace grandissante, surtout pour les jeunes femmes sur les campus de tout le pays.

Les pétitionnaires demandent trois choses au gouvernement: premièrement, recommander que les substances tels le GHB et le Rohypnol, qui sont généralement des drogues du viol, soient inscrites dans le Code criminel dans une annexe distincte afin que les peines associées à ces substances soient plus sévères et plus efficaces; deuxièmement, établir, en collaboration avec les provinces et les territoires, une initiative nationale visant à sensibiliser les femmes aux dangers des drogues du viol; troisièmement, établir en collaboration avec les provinces et les territoires un groupe de travail national qui définirait de nouvelles lignes directrices sur la collecte de preuves dans les cas d'agression sexuelle et de viol, afin de faciliter les poursuites.

Le gouvernement n'a rien fait au sujet de cette menace grandissante. Les Canadiens sont inquiets, et ils se joignent à moi avec cette pétition réclamant que des mesures soient prises.

LES TERMINAUX DE GNL

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à faire valoir son droit de souveraineté et à interdire la circulation des méthaniens dans le passage de Head Harbour, conformément à la loi canadienne et au précédent de 1976, année où le Canada a interdit à des pétroliers d'y circuler. On parle ici de la région de Passamaquoddy, au Nouveau-Brunswick.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 213 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 213—**M. Pat Martin:**

En ce qui concerne les soldats visés par le décret 1946-3264: a) combien de soldats ont été visés par ce décret; b) combien d'entre eux sont toujours vivants; c) combien d'argent le gouvernement a-t-il économisé en considérant que ces soldats n'ont jamais servi dans les Forces canadiennes; d) combien en coûterait-il au gouvernement de révoquer le décret 1946-3264 et d'accorder des prestations d'ancien combattant aux personnes concernées; e) des soldats, ou leur famille, ont-ils personnellement demandé au gouvernement d'annuler ce décret ou de faire modifier leur dossier de manière à reconnaître qu'ils ont servi dans les Forces canadiennes et à les rendre admissibles aux prestations d'ancien combattant et, le cas échéant, combien de demandes de cette nature le gouvernement a-t-il reçues depuis le 14 août 1946?

(Le document est déposé)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDE DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pourriez-vous appeler la motion P-12?

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les comptes rendus et de toute la documentation liés aux discussions du Comité des mesures en matière de consommation d'Industrie Canada relativement aux services financiers fournis au public par les institutions autres que les banques à charte, incluant (mais pas exclusivement) ce qui concerne les prêts sur salaire ou à court terme.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, l'avis de motion P-12 portant production de documents, inscrit au nom de la députée de Winnipeg-Nord, est jugé recevable par le gouvernement, et les documents sont déposés immédiatement.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion P-12?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-on d'accord pour que toutes les motions portant production de documents soient reportées?

Des voix: D'accord.

Le Président: Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a la parole pour un rappel au Règlement.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LOI SUR LA PORTE D'ENTRÉE DU PACIFIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-68, Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La dernière fois que la Chambre a discuté de cette mesure, le député de Regina—Lumsden—Lake Centre avait la parole. Il lui reste cinq minutes pour formuler ses remarques et cinq minutes aussi pour les questions et observations, à la fin de ses remarques. Je cède donc la parole au député de Regina—Lumsden—Lake Centre.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, à la fin de ma présentation, il y a quelques jours, j'ai parlé du sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Compte tenu que le projet de loi traite de la porte d'entrée du Pacifique, les députés se demandent peut-être pourquoi j'ai fait allusion à ce sentiment. Pour résumer, le projet de loi sur la porte d'entrée du Pacifique vise un montant de 400 millions de dollars. Le gouvernement laisse entendre qu'il va dépenser cette somme, mais seulement après avoir eu le temps de déterminer comment le faire en créant un comité dont un bon nombre de membres seraient nommés par le gouvernement lui-même. Je faisais valoir que le comité mis sur pied en Colombie-Britannique avait déjà étudié cette question de façon très approfondie et avait identifié tous les postes de dépenses prioritaires.

Que le gouvernement le veuille ou non, les gens en Colombie-Britannique éprouvent probablement un certain sentiment d'aliénation, parce que le gouvernement tarde à agir et qu'il ne les pas écoutés au départ.

Je peux assurer la Chambre que dans ma province, en Saskatchewan, le sentiment d'aliénation est sans doute beaucoup plus fort que dans toute autre province, et ce pour une raison fondamentale, à savoir le programme de péréquation.

Je veux donner aux députés ici présents un bref historique du concept de la péréquation. Je veux aussi remettre les pendules à l'heure. Le ministre des Finances a pris la parole à maintes reprises à la Chambre pour donner, à mon avis, de piètres renseignements, si je peux dire, au sujet de la formule de péréquation, du programme et de son impact sur la Saskatchewan.

Comme la plupart des députés le savent probablement, le concept de la péréquation remonte à la fin des années 1950. Il visait à aider les provinces qui n'avaient pas la capacité fiscale des autres en tentant d'égaliser le niveau d'imposition et le niveau de services fournis par chaque province. Il s'agit d'un programme propre au Canada. Il n'existe rien de tel, à mon avis, dans aucune autre administration en Amérique du Nord et peut-être même dans le monde.

Ce programme est avantageux dans l'ensemble et les bénéficiaires sont très heureux de recevoir des paiements de péréquation, mais il demeure que la formule de péréquation comporte de sérieuses lacunes. Les habitants de la Saskatchewan, eux, perdent de l'argent.

M. Greg Thompson: Et c'est reparti, monsieur le Président. Comme le secrétaire parlementaire le sait, un certain nombre d'avis de motion portent sur des questions très importantes, notamment celles de l'agent Orange, de l'exigence de présenter un passeport pour traverser la frontière canado-américaine — ce qui aura un effet dévastateur sur l'économie canadienne à moins que le gouvernement du Canada ne prenne des mesures strictes auprès de ses homologues des États-Unis — et de l'étude que le Canada est en train de réaliser concernant le gaz naturel liquide et dont le secrétaire parlementaire a déjà parlé à la Chambre.

Ce sont des questions importantes. Il est inacceptable que le gouvernement du Canada se traîne les pieds à ce point. Compte tenu des ressources dont il dispose, il pourrait répondre à ces questions en un après-midi s'il le voulait.

En ce qui a trait au gaz naturel liquide, la vraie question devrait être: « qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher? » Selon les renseignements dont nous disposons maintenant, et c'est là-dessus que je terminerai, l'entreprise de transport maritime qui appartient à la famille Martin est maintenant associée à une autre entreprise qui oeuvre dans le domaine du gaz naturel liquide et qui...

• (1535)

Le Président: J'ai de la difficulté à comprendre de quoi parle le député, s'il s'agit des questions au *Feuilleton* ou des motions portant production de documents. Je ne sais pas du tout de quoi il parle. Si le secrétaire parlementaire en a la moindre idée, libre à lui de répondre, mais ça me dépasse complètement.

Le secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, j'ai le regret d'avouer que je n'ai pas très bien compris moi-même, mais cela pourrait être parce que le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest fait erreur. On répondra aux questions qui sont inscrites à son nom au *Feuilleton* selon l'échéancier prévu. Monsieur le Président, on ne s'attend à rien de moins de la part du gouvernement. Nous ne voulons certainement pas que les comités gaspillent du temps précieux à se demander pourquoi le gouvernement ne respecte les échéances. C'est pour cette raison que nous respectons toujours les échéances.

Une façon de veiller à ce qu'on réponde à toutes les questions inscrites au *Feuilleton*, et elles sont nombreuses, ainsi qu'à tous les avis de motion serait de faire siéger le Parlement encore plusieurs mois. De cette façon, nous aurions la certitude que les réponses à toutes ces questions ont été fournies avec célérité.

Le Président: Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a la parole. Il devra être très bref.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, ce que nous voulons faire valoir, c'est que cette information est très importante pour le travail des députés. Le gouvernement cherche simplement à retenir cette information en laissant passer le temps, si vous...

Le Président: Je sais qu'il y a un désaccord, mais il ne me semble pas y avoir là matière à recours au Règlement. Cela ressemble plutôt à un désaccord concernant les règles. Le député peut évidemment s'adresser au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre s'il croit que le temps accordé pour répondre à ses questions est trop long et demander à faire réduire la période prévue, si le comité accepte ce genre de demande. Nous n'avons cependant pas besoin d'un tel débat ici tous les jours quand on répond à certaines questions et pas à d'autres.

Initiatives ministérielles

La péréquation devrait avoir la forme suivante. Il devrait y avoir une formule servant à déterminer la capacité fiscale de chaque province et les provinces pauvres devraient recevoir des paiements de manière à ce qu'elles disposent des revenus nécessaires pour fournir le même niveau de services et appliquer à peu près les mêmes taux d'imposition que leurs voisins mieux nantis.

Le problème avec la formule c'est qu'elle tient compte des ressources naturelles non renouvelables. Les grands spécialistes de la péréquation conviennent que les ressources naturelles non renouvelables ne devraient pas être prises en compte dans la formule de péréquation parce qu'elles n'indiquent pas vraiment la capacité financière. Comment cela se fait-il? Tout simplement, parce que les ressources naturelles non renouvelables, comme leur désignation l'indique, une fois qu'elles sont extraites du sol, comme dans le cas du pétrole, sont disparues pour toujours. Elles ne constituent pas une source renouvelable de richesse ou de revenu. Les impôts et les recettes d'autres sources sont renouvelables, mais les ressources énergétiques, principalement le pétrole et le gaz, ne sont pas renouvelables.

Les spécialistes conviennent que ces ressources devraient être retirées de la formule de péréquation. Dans ce cas, voici les répercussions que cela aurait pour la Saskatchewan. D'une part, notre capacité financière serait établie à un niveau nettement inférieur par rapport à aujourd'hui. Compte tenu du prix des produits pétroliers et gaziers pratiqués actuellement, des milliards de dollars sont retirés du sol dans les gisements de pétrole et de gaz. Les recettes sont considérables, mais malheureusement, elles donnent une fausse idée de notre véritable capacité financière.

D'autre part, étant donné que nous sommes considérés comme une province pauvre, pour chaque dollar de recettes provenant de la vente de produits pétroliers et gaziers dans la province, le gouvernement récupère jusqu'à 1,28 \$ de tous les paiements de péréquation. Ainsi, ce n'est pas un incitatif pour nous d'exploiter nos ressources pétrolières et gazières.

● (1540)

Voilà le plus grand facteur de désaffection que nous avons en Saskatchewan. Cette situation montre que le gouvernement n'a pas les intérêts de notre province à cœur. Ce programme est le plus fondamental et le plus lucratif de la province, mais le gouvernement et le ministre des Finances font totalement abstraction de la réalité.

En conclusion, si le gouvernement veut vraiment régler les problèmes comme le sentiment de désaffection de l'Ouest, pourquoi n'écoute-t-il pas pour une fois les députés et leurs conseils?

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux aujourd'hui de parler de cet important projet de loi. Il m'intéresse particulièrement, car j'étais membre d'un comité formé de tous les partis qui s'est penché sur cette question même.

Il y a un an et demi, un groupe de députés s'est rendu dans des pays comme la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Japon, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande et nous avons eu la chance de voir sur place les marchés émergents de la région. Je ne pense pas que quiconque puisse contester le fait que c'est là où réside l'avenir. Le Canada doit se positionner pour pouvoir profiter de ces marchés.

Je voudrais mentionner quelques statistiques dont on nous a fait part lorsque nous étions là. Les gens en ont probablement déjà entendu parler, mais cela confirme l'importance du marché de la région de l'Asie-Pacifique. On nous a dit notamment que 60 p. 100 des grues de chantier du monde se trouvaient en Chine. Ensuite, durant l'année où nous étions là, la Chine allait mettre sur le marché 40 nouveaux modèles de véhicules, ce qui m'amène à mon troisième point au sujet de la classe moyenne en Chine et en Inde.

Si la Chine met sur le marché 40 nouveaux véhicules, il est évident qu'il y a là des gens qui vont les acheter. Le monde évolue donc rapidement et il en va de même du marché de l'Asie-Pacifique. Ces chiffres peuvent changer, mais on nous dit qu'il y a maintenant entre 150 millions et 250 millions de citoyens de la classe moyenne en Inde et en Chine, bien que ces chiffres varient en fonction des gens auxquels on parle.

Lorsque nous étions en Chine, on nous a dit qu'on était en train de construire un port dont la capacité serait 15 fois supérieure à celle du port de Vancouver à ce stade-ci. Ainsi, tout ce qui se fait là-bas est à grande échelle. Il est très important d'être présent dans cette région pour profiter d'un commerce accru.

On nous a dit que, sur le plan de l'éducation, l'Inde à elle seule produit entre 250 000 et 300 000 ingénieurs par année. Si je prends le Manitoba, d'où je viens, je crois qu'entre 100 et 150 ingénieurs obtiennent leur diplôme chaque année. Ces chiffres sont absolument incroyables. Si des gens pensent que la qualité de l'enseignement est inférieure, ils devraient vraiment y penser à deux fois. Nous avons eu l'occasion de visiter certaines universités et la qualité de l'enseignement est tout à fait de classe mondiale.

Je rends hommage aux honorables ministres des Transports, de l'Industrie, de la Sécurité publique et de la Protection civile, et de la Diversification de l'économie de l'Ouest pour avoir reconnu l'importance de ce marché et de l'élaboration de la Stratégie de la porte d'entrée du Pacifique.

La Stratégie prévoit jusqu'à 590 millions de dollars d'investissements dans des secteurs précis en vue de permettre au Canada d'approfondir ses relations économiques avec la région Asie-Pacifique et de demeurer un partenaire commercial clé des économies émergentes les plus puissantes du monde.

La Stratégie — ainsi que le projet de loi sur la porte d'entrée du Pacifique qui a été déposé au Parlement — vise à permettre au Canada de se positionner en vue de tirer pleinement parti du commerce mondial et d'assurer une prospérité durable pour tous les Canadiens. Grâce à la richesse de sa diversité culturelle, le Canada entretient déjà une multiplicité de liens personnels avec le monde au-delà de nos frontières.

Une des choses que nous avons constatée lors de notre passage dans cette région est l'importance des liens personnels et des programmes d'échanges d'étudiants afin de veiller à ce que ces gens continuent de maintenir des liens commerciaux à l'avenir. Nous avons vu qu'à Hong Kong, par exemple, de nombreux étudiants avaient étudié à l'Université McGill. Ils préfèrent les entreprises canadiennes en raison de leur lien avec le Canada. C'est un aspect très important de notre stratégie.

Mais le temps est venu de multiplier également les liens économiques. L'économie mondiale fonctionne à plein régime, et le Canada a besoin de l'infrastructure nécessaire pour consolider ces liens et s'assurer d'être en bonne position pour profiter des marchés émergents du monde. Tel est l'objectif de la Stratégie de la porte d'entrée du Pacifique.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, j'aimerais insister sur la signification de ce plan pour le commerce du Canada et sur son objectif, qui est de faire du Canada la principale passerelle entre le marché nord-américain et les vastes marchés émergents de l'Asie. En effet, les initiatives découlant de la Stratégie devraient promouvoir les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie du commerce international du Canada, définie par le premier ministre en avril dernier dans l'Énoncé de politique internationale du Canada.

• (1545)

Comme l'indique clairement l'énoncé, le commerce mondial évolue à un rythme de plus en plus rapide. Quels sont les moteurs de cette évolution? Les progrès des technologies de l'information et des communications, la baisse des coûts du transport et la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement.

Le maintien du statu quo n'est plus de mise. La prospérité future du Canada dépend de la circulation rapide, sans entrave et sécuritaire des personnes, des marchandises, des investissements et du savoir. Elle dépend aussi de la création de corridors commerciaux à haut rendement avec les puissances économiques mondiales.

Jusqu'à ces derniers temps, le terme qui convenait le mieux pour décrire le corridor commercial du Canada était « corridor nord-sud ». Les États-Unis ont été notre premier partenaire commercial, et ils continuent de jouer un rôle essentiel dans la vie économique du Canada. Mais, de nos jours, demeurer compétitif à l'échelle mondiale signifie regarder au-delà de l'Amérique du Nord, se tourner spécialement vers les marchés émergents de l'Asie-Pacifique.

En effet, les puissances économiques comme la Chine et l'Inde incarnent l'avenir du commerce mondial. Prenons l'exemple de la Chine, l'économie qui connaît la croissance la plus rapide au monde. La Chine est aujourd'hui la septième économie du monde en importance, et ses perspectives de croissance future paraissent des plus prometteuses. Le Canada a déjà tissé un certain nombre de liens importants avec ce marché formidable. La Chine est notre deuxième partenaire commercial bilatéral: la valeur totale des échanges s'est élevée à 30,8 milliards de dollars en 2004.

La Stratégie de la porte d'entrée du Pacifique vise à raffermir les liens avec des économies comme la Chine et à effectuer une série d'investissements clés qui permettront à la côte ouest du Canada de se positionner comme une plaque tournante pour notre commerce avec la région de l'Asie-Pacifique.

Des investissements atteignant jusqu'à 590 millions de dollars seront affectés à l'amélioration de notre système de transport, notamment de nos ports, qui sont exploités au maximum de leur capacité; à la fluidité de la circulation des marchandises à nos frontières; à l'élaboration de normes communes et harmonisées avec la région de l'Asie-Pacifique; et bien sûr à la mise sur pied de futures initiatives qui viendront renforcer la porte d'entrée du Pacifique dans les années à venir.

Il est intéressant de souligner que c'est exactement ce que recommandait notre comité. Une grande partie des problèmes ne se trouvent pas en Asie, mais bien ici, au Canada. Il faut, par exemple, mieux préparer nos entreprises à s'adapter aux différences qui caractérisent le monde des affaires dans la région de l'Asie-Pacifique. Je suis ravi de voir que nous allons agir en conséquence. C'est une formidable initiative et c'est pourquoi je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à ce sujet.

Fort heureusement, le Canada est bien placé pour profiter pleinement de l'accroissement des échanges commerciaux avec la région de l'Asie-Pacifique. Le Canada est doté de multiples

avantages sur le plan géographique. Les ports de la côte ouest du Canada sont plus proches d'environ deux jours des marchés asiatiques que tout autre port d'Amérique. De fait, le port de Vancouver a enregistré un trafic total de 73,6 millions de tonnes de marchandises en 2004, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est directement attribuable à l'intensification des échanges commerciaux avec la région de l'Asie-Pacifique, en particulier avec la Chine.

Nos chemins de fer offrent les tarifs marchandises les plus abordables de toute l'Amérique du Nord. Enfin, notre industrie du transport routier est hautement compétitive et efficace, et représente un lien vital pour le marché nord-américain.

En effet, nous ne pouvons négliger l'importance de notre proximité — et celle de liens de transport efficace — avec le marché américain. Il s'agit là d'un avantage inestimable, que les marchés émergents de l'Asie-Pacifique apprécient certainement.

Les multiples avantages du Canada montrent clairement que l'établissement de liens avec l'Asie-Pacifique signifie davantage que le simple fait d'offrir les meilleurs produits et services. Aujourd'hui, les exigences de service rapide et juste à temps signifient aussi que les pays qui ont rendez-vous avec le succès seront ceux qui tirent pleinement parti de leurs avantages géographiques en prenant les mesures nécessaires sur le plan logistique.

La mise sur le marché des produits et des services, sans entrave et de façon efficace, est en voie de devenir rapidement une composante essentielle du commerce d'un pays. C'est pourquoi je me réjouis de constater que la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique non seulement reconnaît les nombreux avantages que possède le Canada, mais établit aussi un plan visant à consolider ces avantages et à faire en sorte que notre réseau de transport, nos systèmes de télécommunications, nos procédures frontalières et nos normes réglementaires assurent à notre pays un net avantage concurrentiel sur le marché mondial.

Je dois également souligner que la portée de cette initiative s'étend bien au-delà de l'Ouest du Canada. Le raffermissement de notre position au sein du commerce mondial est une priorité pour l'ensemble du pays.

Le lien est indiscutable. Notre commerce total équivalait à plus de 70 p. 100 de notre PIB, et un emploi sur cinq au Canada dépend du commerce. C'est pourquoi les investissements au titre de la stratégie sont affectés directement à des priorités qui ont des incidences sur le pays tout entier. Par exemple, les provinces du centre et de l'Atlantique ont exporté plus de 8 milliards de dollars de marchandises vers l'Asie en 2004, dont 82 p. 100 étaient tributaires d'une infrastructure de transport maritime et d'une infrastructure portuaire efficaces, un volet essentiel de la stratégie. De plus, les investissements effectués dans le cadre de la Stratégie pour améliorer la circulation des marchandises à nos frontières auront des retombées sur toutes les provinces frontalières, pas seulement sur la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Je suis également heureux de constater qu'un certain nombre d'initiatives semblables sont en cours afin de promouvoir ce concept de « portes d'entrées et corridor » à l'échelle du pays, soit à Montréal, à Halifax, dans le sud de l'Ontario et au Manitoba. Je peux parler plus précisément du corridor nord-sud au Manitoba, qui donne accès à un marché de 80 000 personnes dans le Midwest américain. Il constitue un élément essentiel de la stratégie du Manitoba pour l'établissement de liens avec des villes comme San Antonio et Chicago. Cela a donné d'excellents résultats jusqu'à maintenant et je suis très heureux que nous fassions maintenant le même genre de chose à l'échelle internationale avec la région de l'Asie-Pacifique.

• (1550)

Les partenariats stratégiques de ce genre sont essentiels au commerce canadien. Ils reflètent l'importance que toutes les régions du pays accordent à l'accroissement de notre part des marchés mondiaux. Ils représentent, en outre, une démarche importante pour attirer le genre d'investissements qui se traduiront par des retombées réelles pour les Canadiens à l'avenir.

Conjointement avec la stratégie innovatrice de la porte d'entrée du Pacifique et la loi connexe, ces initiatives permettront au Canada de demeurer un acteur essentiel du commerce mondial pour les générations à venir.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, de toute évidence, il s'agit d'un excellent projet dont le Canada a besoin et dont l'Ouest a besoin. J'ai fait des recherches sur ce projet et je crois me souvenir que, selon certains experts de la Colombie-Britannique, il en coûterait 4 milliards de dollars environ pour le réaliser correctement. Cela veut dire que la part du fédéral, soit 50 p. 100, serait d'environ 2 milliards de dollars.

Il me semble que le fédéral s'est engagé à fournir 400 millions de dollars. C'est ce qu'on appelle sous-financer un projet. Et c'est cela qui m'inquiète. Nous entendons constamment le gouvernement dire qu'il va financer des projets, mais ceux-ci finissent toujours par être sous-financés.

Ce problème s'est posé durant la crise de l'ESB. Même dans ma circonscription de Cambridge, l'argent destiné aux infrastructures que nous obtenons du gouvernement ne permet en fin de compte que de réparer la chaussée d'une rue, sur la longueur de quelques pâtés de maison. C'est du pur sous-financement.

Je me demande si, en fait, nous n'avons en fait pas affaire à une autre manoeuvre caractéristique du gouvernement libéral: parler beaucoup, mais ne rien faire en définitive.

• (1555)

L'hon. Raymond Simard: Madame la Présidente, je dois rétablir les faits. Ce n'est pas un investissement de 400 millions de dollars. C'est plutôt un investissement de 590 millions de dollars. En effet, 190 millions de dollars seront investis immédiatement et 400 millions de dollars seront mis de côté pour le développement futur.

Hier matin, la Chambre de commerce du Manitoba était en ville. Elle est littéralement emballée par cette initiative. Je suis persuadé que mon collègue de la Saskatchewan convaincra les gens de là-bas d'élaborer une stratégie de façon à pouvoir profiter du potentiel futur de développement.

La Chambre de commerce du Manitoba a parlé du port de Churchill et de la façon dont il pourrait être lié au développement futur en Colombie-Britannique. Elle a également évoqué la possibilité de construire un port intérieur. C'est difficile à croire, mais c'est à Winnipeg que se trouve l'aéroport tout cargo qui se place au 12^e rang mondial du point de vue de la rapidité de croissance. Ce

projet nous permet d'entrevoir l'établissement de liens absolument fabuleux pour l'avenir.

Je crois que 600 millions de dollars représentent un investissement tout à fait approprié à ce stade. Je crois que c'est une bonne base sur laquelle établir une structure qui nous permettra d'aller encore plus loin dans l'avenir.

Je ne pense pas que nous devrions investir 2 milliards de dollars. Il est évident que nous aimerions tous pouvoir investir 2 ou 4 milliards de dollars. Les chambres de commerce étaient emballées par cette initiative et elles ne se sont même pas demandé si ces 600 millions de dollars étaient ou non adéquats. En effet, elles étaient d'avis que cette somme représentait déjà un excellent point de départ aux fins de l'infrastructure.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions à mon collègue de Saint Boniface à propos de son discours. Le projet de loi C-68, sur la nouvelle stratégie de la porte d'entrée, a de bons côtés parce que nous espérons tous pouvoir diversifier nos alliances commerciales et ne plus dépendre autant du commerce nord-sud, qui domine de manière écrasante notre stratégie commerciale.

J'aimerais que le député me dise si la stratégie sur le commerce avec la Chine, l'Inde et les pays en voie de développement ne devrait pas aller au-delà des documents et des accords commerciaux. Il faudrait une infrastructure également.

Le gouvernement libéral est en train de procéder en secret à la vente du terminal de Prince Rupert. Il agit derrière un voile de secret. Le député pourrait peut-être nous fournir une réponse et apporter un certain éclairage à ce sujet. Il semble que des installations valant des centaines de millions de dollars, qui constituent un bien public, seront vendues au prix courant de trois ou quatre millions de dollars, sans appel d'offres public ni garantie que nous obtiendrons le meilleur prix possible pour ce bien de l'État qui nous appartient, à savoir le terminal de Prince Rupert.

Le député pourrait-il m'expliquer comment ce manque de transparence et ce traitement que l'on réserve à nos biens publics peut être compatible avec l'essor qu'on cherche à donner au commerce et à la porte d'entrée?

L'hon. Raymond Simard: Madame la Présidente, une grande partie de l'investissement initial de 190 millions de dollars sera affecté exactement à ce dont parle le député. On s'en servira pour le développement portuaire et ferroviaire, non seulement en Colombie-Britannique mais aussi dans le reste du pays. Je sais que les quatre provinces de l'Ouest sont emballées par cette initiative. Elles pensent que celle-ci leur sera certainement bénéfique.

Toutefois, comme je le disais plus tôt, nos amis des provinces atlantiques vendent pour dix milliards de dollars par année dans la région de l'Asie-Pacifique. Tout le Canada profitera de cette initiative.

Au début, nous nous concentrerons sur le développement de ces ports, et rien d'autre. Nous allons améliorer nos installations ferroviaires et portuaires. Je suis très heureux de l'investissement initial de 190 millions de dollars.

Je pense par ailleurs que nous avons eu une très bonne idée en réservant 400 millions de dollars pour ce projet. Des provinces comme le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta pourront élaborer leurs propres stratégies et tâcher de les intégrer à l'ensemble.

Initiatives ministérielles

Dans l'étude que j'ai réalisée il y a un an et demi, j'ai pu me rendre compte que l'un des aspects les plus essentiels de notre stratégie était le développement des infrastructures au Canada et le besoin d'aider nos entreprises à s'adapter au monde des affaires dans ces régions. Je suis très heureux que cet investissement initial soit fait ici, et non à l'étranger.

• (1600)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, le député du NPD a raison de dire que ce projet ne suffira pas pour promouvoir l'accroissement du commerce, ce qui est si important aux yeux de nombreux Canadiens. J'invite la population à lire la section de l'énoncé économique présenté lundi qui prévoit une aide supplémentaire pour favoriser cet important commerce extérieur.

Comme il était intéressant d'entendre, comme à l'habitude, l'intervenant conservateur suggérer des dépenses fédérales faramineuses. Pendant la période des questions, les conservateurs nous demandent toujours de dépenser davantage. Nous allons réduire les impôts, tel que l'indique l'énoncé économique, mais nous ne nous engagerons pas à dépenser les sommes supplémentaires énormes que les conservateurs ne cessent de préconiser.

Ce projet est également très important pour ma circonscription, située dans le Nord. Nous regorgeons de ressources minières et forestières et nous avons besoin d'infrastructures. Évidemment, Prince Rupert est bien plus près de Vancouver. Nous ne voulons pas qu'il y ait engorgement du transport routier et ferroviaire. Nous voulons que les produits circulent. J'espère que le député conviendra que ce projet est capital pour le Nord-Ouest du Canada également, et non seulement pour les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

L'hon. Raymond Simard: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. J'ai sans doute oublié de mentionner, durant mon discours, le rôle des collectivités du Nord dans la stratégie. Les ministres qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie ont dit clairement qu'elle ne touche pas seulement la Colombie-Britannique. C'est une stratégie qui vise l'ensemble du pays.

Je suis totalement d'accord avec mon collègue du Yukon: cette région fournit beaucoup de nos ressources naturelles, lesquelles sont très prisées de nos clients de l'Asie-Pacifique. Le Nord fait partie intégrante de la stratégie.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais obtenir des précisions de la part du député.

Le député de Yukon semble encouragé par le fait d'exporter une partie des ressources du Yukon. Si l'on regarde la façon dont le gouvernement s'approprie l'argent, pour chaque dollar en diamants exportés du Yukon, son propre parti va probablement faire une ponction de 1,25 \$. Par conséquent, il est sans doute préférable de tout simplement laisser ces diamants au Yukon.

Une question a été soulevée plus tôt relativement à la vente du port. Si le port doit être vendu, des contrats ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres?

L'hon. Raymond Simard: Madame la Présidente, si je n'ai pas fait allusion à ce point, c'est parce que je ne suis pas certain que nous allons vendre le port. Il faudrait que je vérifie avant d'en discuter avec le député. Si je connaissais la réponse, je lui dirais ce qu'il en est.

Le député a parlé de la péréquation, qui est une question très importante. Lorsque nous discutons de ce genre d'initiative stratégique de la part du gouvernement, nous devrions nous en tenir

à l'initiative comme telle. Je constate que, dernièrement, nous avons dû soulever la question de la pertinence des propos tenus dans presque tous les discours prononcés à la Chambre.

J'ai parlé de façon très spécifique de la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique et de son importance, non seulement pour le Canada, mais aussi pour ma circonscription de Saint Boniface. Cette initiative est très importante pour les gens de Saint Boniface, et je suis très fier que notre gouvernement l'ait proposée.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Madame la Présidente, je suis fier de prendre la parole sur le projet de loi C-68, Loi sur la porte d'entrée du Pacifique. Comme bon nombre de mes collègues du Parti conservateur l'ont dit, nous appuyons cette initiative.

Je vais aborder ce projet de loi de deux points de vue, d'abord celui d'un représentant de l'Ouest, ensuite celui du porte-parole de l'opposition officielle en matière d'infrastructure. Je traiterai de certains des défis qu'il nous faut encore relever pour la réalisation de ce projet.

Comme beaucoup de Canadiens le savent, l'ouverture de l'Ouest a été un élément important dans l'histoire du Canada, depuis la construction du chemin de fer jusqu'à la construction de la route transcanadienne. Pour le Parti conservateur et moi-même, député d'Edmonton—Strathcona, il est essentiel que l'Ouest obtienne non seulement un traitement équitable, mais aussi le respect qu'il mérite de la part d'Ottawa. Malheureusement, nous avons constaté, au cours d'une décennie d'administration libérale, que le gouvernement fédéral est vraiment déconnecté de l'Ouest.

Nous cherchons des moyens de donner plus de poids à cette porte d'entrée. Mon collègue de Cambridge a interrogé le secrétaire parlementaire au sujet du financement et du manque de financement. La plus grande réalisation de la ministre de la Sécurité publique, une libérale de l'Alberta, est le registre des armes à feu. Je pense que la plupart des Canadiens seraient d'accord pour dire que nous n'en avons pas pour notre argent avec ce registre. Les 2 milliards de dollars qu'a coûté ce programme auraient pu aider à financer les initiatives dont on aura besoin pour la réalisation de ce projet particulier.

Le registre des armes à feu est un stratagème qui permet d'enregistrer les fusils des chasseurs de canard alors que les libéraux font totalement abstraction des causes sous-jacentes de la criminalité, comme les drogues et le gangstérisme. Si les libéraux respectaient l'Ouest, ils s'attaqueraient à ce genre de problème au lieu de faire porter leur indignation feinte sur les chasseurs de l'Ouest qui souhaitent tout simplement partager avec leurs enfants l'expérience unique de la chasse. Si le gouvernement était sur la même longueur d'ondes que la population, de telles initiatives obtiendraient un financement adéquat.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens qui vivent à l'ouest de Kenora se rendent bien compte que les libéraux vivent sur une autre planète. C'est bien pour cette raison que, à toutes les élections, ils choisissent une majorité de conservateurs pour les représenter ici au Parlement. Les Canadiens du Centre et de l'Est du Canada s'en rendent bien compte également. Au cours des dernières élections, les Canadiens ont généralement déplacé leur vote des libéraux vers les autres partis, et plus particulièrement le Parti conservateur, qui a pu bénéficier du phénomène en Ontario et dans l'Atlantique. Lors des prochaines élections, j'estime que les libéraux vont finir par comprendre ce que les Canadiens savent déjà. Ils vont se rendre compte que les Canadiens ne veulent plus d'un gouvernement libéral arrogant, fatigué et corrompu dont la spécialité est d'inciter les régions les unes contre les autres. Malheureusement, il s'agit d'une leçon que les libéraux n'ont pas encore apprise.

À cet égard, le projet de loi à l'étude peut servir d'exemple. Il s'agit clairement d'une tentative éhontée de gagner des votes pour le Parti libéral en Colombie-Britannique. Il suffit de voir comment les libéraux ont tenté de vendre leur salade pour s'en convaincre. Les libéraux pensent pouvoir acheter une région du Canada aux dépens des autres et ils montent les Britanno-Colombiens contre le reste du pays, en disant aux détracteurs du projet de loi qu'ils n'appuient pas la Colombie-Britannique s'ils s'opposent au projet de loi.

Mais le petit jeu des libéraux n'a pas fonctionné aussi bien qu'ils l'auraient cru. À titre de Canadien de l'Ouest, je tiens à leur dire qu'ils devraient avoir honte et que leur comportement accentue les divisions et l'aliénation un peu partout au pays, de sorte que les Canadiens n'ont pas l'impression d'être sur la même longueur d'onde que leurs parlementaires ici à Ottawa, et notamment ceux du Parti libéral.

Je voulais également traiter du projet de loi C-68 en ma qualité de porte-parole en matière d'infrastructure, tout d'abord sur le plan général et puis ensuite au sujet de certains aspects plus particuliers.

Au cours des 12 dernières années de régime libéral, le Canada a connu un grand nombre de projets d'infrastructure visant à améliorer les réseaux de transport du pays. Pourtant, les efforts en ce sens ont constitué un échec à bien des égards, étant donné que le déficit infrastructurel continue d'augmenter. Comme nous l'avons vu, selon l'estimation de la FCM, le déficit infrastructurel dépasse les 60 milliards de dollars.

L'Association canadienne des automobilistes est un autre de ces groupes qui estiment que nous devons investir quelque 20 milliards de dollars dans nos routes pour les rendre acceptables. D'où lui vient ce chiffre? Il l'a obtenu des ministres provinciaux des Transports, qui ont dit que le montant à investir s'élevait à 17 milliards de dollars en 2000. Évidemment, il a augmenté depuis à cause de l'inflation et du peu d'attention que les libéraux portent aux routes du pays.

C'est un très grave problème, et je tiens à le souligner. Je voudrais lire un plan d'action élaboré par l'Association canadienne des automobilistes, la CAA, et publié en février dans lequel la CAA sonne l'alarme et attire l'attention du gouvernement sur l'état de notre réseau routier national.

• (1605)

D'abord, la CAA dit considérer les routes comme un investissement, et non une dépense, et estime qu'une plus grande partie des taxes sur l'essence dans notre pays devrait être consacrée à notre réseau routier. Le gouvernement fédéral devrait faire de l'amélioration du réseau routier un de ses grands objectifs et ranger cette question parmi les priorités de son programme de productivité.

Ensuite, le gouvernement devrait mettre en oeuvre une stratégie routière nationale. Le gouvernement fédéral doit reconnaître que le réseau routier national constitue un actif national stratégique et, par conséquent, adopter la politique relative au réseau routier national proposée par les provinces et les territoires. Il doit financer immédiatement ce réseau routier national pour s'assurer qu'il soit sûr, efficace et respectueux de l'environnement d'un océan à l'autre.

Nous devons établir les priorités du financement. Le gouvernement fédéral doit investir dans la stratégie routière nationale afin que notre réseau routier soit d'une qualité optimale et réponde aux besoins de l'avenir. Cela est lié au projet de loi C-68, particulièrement si nous appuyons le développement de la porte d'entrée. Le réseau routier sera capital à cet égard. Cette mesure devrait comprendre l'accélération du programme d'infrastructure frontalière et le développement d'un programme de réfection des routes rurales pour les rendre plus sûres.

Nous devons également investir dans les routes de demain, accroître le rôle de la technologie et de l'innovation dans l'établissement d'un réseau routier meilleur et plus sûr, et enfin, encourager la conduite écologique. Je pense qu'il est intéressant de constater que même l'Association canadienne des automobilistes affirme qu'il devrait y avoir des encouragements, surtout pour tenir compte de l'évolution des technologies, afin d'inciter les fabricants à mettre au point de nouvelles voitures hybrides et d'autres types de piles à combustible. L'association ajoute qu'on devrait offrir des encouragements pour inciter les Canadiens à modifier leurs habitudes et que ce leadership doit venir du gouvernement libéral.

Ce sont toutes des mesures qu'à titre de futur gouvernement, nous allons bel et bien appuyer et lancer. Il s'agit de savoir si les libéraux sont prêts à écouter les automobilistes du Canada et à commencer à prendre les mesures qui s'imposent pour répondre à ces besoins en matière d'infrastructure.

Ce que je reproche à ce projet de loi, c'est que parfois, il semble avoir des visées politiques plutôt que d'exposer une politique. Si le gouvernement fédéral veut vraiment appuyer cette initiative relative à la porte d'entrée, je crois qu'il doit financer les initiatives qui ont été relevées dans le cadre de la stratégie globale pour les ports de la Colombie-Britannique. Je pense que notre collègue de Cambridge en a parlé. Cette initiative a été élaborée conjointement par les ministères de la Petite entreprise et du Développement économique et des Transports de la Colombie-Britannique. Le Progress Board de la Colombie-Britannique, un groupe d'experts nommé par la province, appuie largement les recommandations.

Le projet de loi C-68 va créer un conseil consultatif pour aider à décider comment dépenser les 400 millions de dollars que le gouvernement fédéral a annoncés pour appuyer l'initiative relative à la porte d'entrée du Pacifique. Le conseil sera formé de 15 membres, dont 9 seront nommés par le gouvernement fédéral, 5 seront nommés en coopération avec les quatre provinces de l'Ouest et le dernier sera le président du conseil d'administration de la Fondation Asie-Pacifique.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-68 est une stratégie adoptée par les libéraux pour donner l'impression qu'ils agissent afin de promouvoir les ports de la Colombie-Britannique. En créant le conseil, comme les initiatives actuelles seront alors soumises à d'autres consultations, les libéraux peuvent continuer de reporter leurs engagements financiers tout en donnant l'impression qu'ils prennent des mesures audacieuses pour soutenir cette initiative. Je crois qu'il en coûtera environ 30 millions de dollars juste pour assurer le fonctionnement du groupe de consultations, alors que, comme on l'a déjà démontré, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà effectué les consultations nécessaires.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'il faudra environ 3,5 milliards de dollars pour trouver des projets soutenant l'initiative relative à la porte d'entrée du Pacifique et les améliorer. La principale politique de la province en matière de transport n'a pas été financée jusqu'à maintenant dans le cadre des annonces faites par le gouvernement fédéral au sujet de la porte d'entrée. Comme notre collègue l'a signalé, il est question d'environ 1,5 milliard de dollars en moyenne, ou peut-être un peu plus, cette somme finançant environ 50 p. 100 de ce qui est nécessaire pour faire fonctionner le projet de porte d'entrée.

Avec un tel déficit de financement, puisqu'on parle je crois d'une somme de 400 millions de dollars qui a été annoncée pour des initiatives futures, la Colombie-Britannique sera loin d'obtenir les fonds dont elle aura besoin pour mener ses initiatives à bien. Je sais que les coûts de certains des projets prévus étaient assez importants. Je pense par exemple à la route du canyon Kicking Horse, à la route périphérique sur la rive nord du Fraser, au projet de Port Mann et de la route 1, à la route périphérique sur la rive sud du Fraser et au pont ferroviaire de New Westminster. Aucun de ces projets, qui auront des répercussions directes sur la fonctionnalité de la porte d'accès du Pacifique, n'a été pris en compte dans les propositions présentées. Tous ces projets sont importants et ils sont considérés comme étant essentiels au bon fonctionnement du nouveau projet.

Je conclurai en vous disant ce que nous aurions fait et de quelle autre façon nous aurions procédé. Au lieu de faire part d'idées ou de politiques dans le cadre de la porte du Canada sur le Pacifique, les libéraux ont annoncé un accroissement de la bureaucratie. Les ports de la côte ouest ont besoin de vraies solutions à leurs problèmes, pas de ces demi-mesures que leur proposent les libéraux.

• (1610)

Un gouvernement conservateur apporterait de véritables changements politiques qui permettraient au projet de la porte d'entrée du Pacifique de devenir une réalité plutôt qu'un simple slogan libéral. Nous supprimerions la limite d'emprunt fixée par Ottawa pour le port de Vancouver, qui constitue un problème important. Nous permettrions aux ports de la Colombie-Britannique de fusionner volontairement afin d'acquérir un avantage concurrentiel et d'améliorer leur capacité d'attirer les investisseurs. Nous réorganiserions les programmes de sécurité dans les ports, apporterions notre aide aux projets de dragage, investirions les revenus tirés de la taxe sur l'essence dans l'infrastructure et travaillerions en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les autorités portuaires pour les projets d'infrastructure hautement prioritaires. Ce serait là notre plan.

Les Canadiens méritent mieux que les belles paroles que leurs servent les libéraux.

• (1615)

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos du député, et en particulier les remarques qu'il a formulées à la fin de son intervention sur

l'alourdissement de la bureaucratie. Cela ne fait absolument aucun doute. Les députés devraient être préoccupés par cette question, et ils devraient surveiller cet aspect lorsque de nouvelles propositions sont présentées. En fait, je vais probablement moi-même aborder cette question plus tard au cours du débat, lorsque je formulerai mes observations.

Cela dit, j'aimerais poser une question au député. Son parti a souvent proposé que la police portuaire soit réorganisée, ou a dit que c'était une erreur que de démanteler la police portuaire. Pourtant, c'est précisément à cause de la bureaucratie que ce corps policier relativement petit, qui devait travailler avec la GRC et avec la police du port de Vancouver, a été démantelé. Ce service a été démantelé parce qu'il créait une bureaucratie supplémentaire et que l'on avait plus de corps policiers que nécessaires.

Je crois avoir entendu le député faire allusion à cet aspect de la protection assurée dans les ports. Je me demande si son parti a maintenant adopté l'approche voulant que ce soit effectivement une bonne chose que les mêmes corps policiers s'occupent de la sécurité sur la terre ferme, autour des ports et le long de la bande étroite qui longe les cours d'eau et où l'on trouve les quais, les entrepôts et les bateaux. Son parti reconnaît-il maintenant que c'était une bonne décision, ou prône-t-il toujours une bureaucratie encore plus lourde en ce qui a trait à la police portuaire?

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, je crois que le député de Victoria confond la bureaucratie et des mesures concrètes permettant de protéger les Canadiens. Quand je parlais d'une bureaucratie plus lourde, je faisais référence au montant de 35 millions de dollars qui sera affecté au nouveau Conseil de la porte d'entrée du Pacifique pour qu'il refasse une étude et coordonne de nouveau des travaux qui ont déjà été réalisés par le gouvernement de la Colombie-Britannique et un certain nombre de partenaires intéressés par les ports. C'est à cela que je faisais allusion lorsque j'évoquais une bureaucratie plus lourde.

En ce qui concerne la police portuaire, et même une stratégie frontalière efficace pour protéger notre frontière, puisqu'il s'agit là de notre première ligne de défense pour protéger les Canadiens, nous avons réclamé, tout d'abord, une importante surveillance de la frontière dans quelques-unes de nos régions isolées. Je crois qu'il en va de même pour certains de nos ports. En cas de problèmes, la police portuaire et la GRC se trouveraient peut-être à une heure ou une heure et demie de distance. Nos douaniers ont ainsi beaucoup de mal à réagir aux problèmes qui surviennent aux points de passage frontaliers.

Nous avons demandé au gouvernement d'établir une force policière, que ce soit en renforçant la GRC ou en créant une vraie patrouille frontalière, afin d'assurer la protection et la sécurité à la frontière. Il en va de même pour nos ports. Le député doit s'en rendre compte. Il ne saurait confondre cela avec une bureaucratie plus lourde, qui est vraiment inefficace si nous songeons qu'il en coûtera 35 millions de dollars pour rémunérer tous les membres du Conseil. Pensons à ce que ce montant permettrait de faire si nous décidions d'installer une patrouille frontalière dans nos ports. Je crois que les Canadiens voudraient bénéficier de cette sécurité et de cette protection. À mon avis, cela ne constituerait pas un recoupement des tâches. En fait, ce serait un moyen plus efficace de patrouiller nos ports et notre frontière.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de sa brillante présentation. De toute évidence, nous voulons aller de l'avant et aider les Canadiens dans toute la mesure du possible.

Initiatives ministérielles

J'ai une question à poser. Dans Cambridge, la circonscription que je représente, le gouvernement continue de venir faire une annonce après l'autre. En fait, il fait la même annonce deux, trois, voire quatre fois. Nous aurions une jolie somme si nous additionnions tous les montants annoncés.

Ce qui me préoccupe, c'est que nous sommes devant une promesse qui ne sera pas suivie d'effets. Qui va accorder foi à une promesse si on est pour sous-financer le projet? Nos maires sont ravis du moindre dollar qu'ils obtiennent parce qu'ils en ont désespérément besoin. Je crains qu'il ne s'agisse une fois de plus d'une annonce qui restera sans suite par manque de financement.

M. Rahim Jaffer: Madame la Présidente, je suis gré à mon collègue de Cambridge de ses gentilles observations et je le remercie d'avoir exprimé une préoccupation fondée. Il a visé dans le mille lorsqu'il a dit que plusieurs de ces groupes — et je crois que le secrétaire parlementaire pensait à un groupe, je ne sais plus lequel — étaient enthousiastes à l'idée de recevoir ces fonds. Ils en ont vraiment besoin pour financer ces initiatives.

Mieux vaut peu que pas du tout. Nous ne saurions reprocher à ces groupes de vouloir ces fonds. Ils les attendent pour pouvoir lancer ces projets, y compris le projet de portail maritime. Certes, c'est un pas en avant, mais j'ai signalé plusieurs projets essentiels à la viabilité du projet de la porte d'entrée du Pacifique. Le projet du col Kicking Horse est un projet de 730 millions de dollars. Il y a aussi la route périphérique sur la rive nord du fleuve Fraser, le doublement des voies du pont Port Mann et la route périphérique sur la rive sud du fleuve Fraser. Les fonds du gouvernement ne suffisent même pas à financer le projet du col Kicking Horse, qui coûtera 730 millions de dollars.

Le gouvernement doit réévaluer ses priorités. Il doit faire en sorte que les fonds qu'il annonce, comme les fonds au sujet desquels mon collègue a posé des questions, auront des effets réels au bout du compte.

• (1620)

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole devant la Chambre pour appuyer la stratégie de la porte d'entrée du Pacifique et le projet de loi C-68.

Comme les députés le savent, la dynamique des échanges commerciaux à l'échelle planétaire est en train de changer. Aujourd'hui, cette dynamique se caractérise par le transport rapide, efficace et sécuritaire des marchandises et des personnes partout dans le monde, dans des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le capital humain et physique facilitant ce transport est concentré dans certains lieux géographiques qui ont une importance vitale et qui s'appellent des portes d'entrée. C'est essentiellement par ces portes d'entrée qu'arrivent au Canada les biens, les services et les personnes en provenance de l'étranger et c'est aussi par là que des biens, des services et des personnes partent du Canada.

Les portes d'entrée sont reliées les unes aux autres et aux principaux marchés par des corridors. Nous connaissons depuis longtemps l'importance de la porte d'entrée du Pacifique, qui donne accès au Canada et à l'Amérique du Nord. C'est là que convergent tous les modes de transport — le transport ferroviaire, routier, maritime et aérien —, ce qui fait de la porte d'entrée la tête de pont d'un réseau économique qui s'étend à une bonne partie du pays.

Les possibilités sont immenses. À l'autre bout du Pacifique, la Chine a connu une croissance économique absolument incroyable, et cette croissance devrait se poursuivre encore longtemps. Actuellement sixième puissance économique au monde, la Chine devrait se

hisser au rang de la deuxième puissance économique d'ici 2016 et de la plus importante d'ici 2041. L'Inde connaît également une croissance phénoménale, tout comme d'autres pays asiatiques de la ceinture du Pacifique, notamment la Corée du Sud.

Ce développement crée d'énormes possibilités, et le Canada ne peut pas se permettre de maintenir le statu quo et ne le fera pas.

En plus de la capacité de l'infrastructure, le rendement de la porte d'entrée dépend directement d'un certain nombre d'autres facteurs tels que: la disponibilité de la main-d'oeuvre, puisqu'il y a parfois des pénuries dans des champs d'activités cruciaux comme le camionnage de longue distance; les modes de fonctionnement dans la chaîne d'approvisionnement; les pressions croissantes dans la gestion de la frontière, qui doit se faire avec la même efficacité et une sécurité accrue malgré l'augmentation de la circulation; la réglementation et les politiques économiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics; les politiques et les pratiques d'utilisation des territoires municipaux.

Au-delà de l'infrastructure, il existe également beaucoup d'autres enjeux qui vont déterminer la capacité du Canada à tirer profit de sa porte d'entrée du Pacifique. Ces enjeux comprennent les mesures de promotion du commerce, la coopération sectorielle, l'harmonisation des normes et l'innovation dans le contexte Asie-Pacifique. Il faudra faire des efforts concertés à propos de ces enjeux et dans d'autres domaines pour qu'on profite au maximum de la porte d'entrée du Pacifique dans le but d'assurer la prospérité du Canada.

La stratégie canadienne de la porte d'entrée du Pacifique a été élaborée en tant que solution intégrée pour résoudre ces problèmes interreliés et profiter des possibilités qui voient le jour. La stratégie accélère le développement de la porte d'entrée du Pacifique, ce qui sera bénéfique pour la Colombie-Britannique, pour les provinces de l'Ouest et pour l'ensemble du pays.

Une nouvelle approche de cette magnitude nécessite un nouveau type de mécanisme de gouvernance également. C'est pourquoi le projet de loi C-68 prévoit la création du Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique. Ce conseil, dont le siège social se trouvera à Vancouver, aura pour mission de conseiller les décideurs sur les priorités dans l'ensemble du domaine des transports et sur d'autres questions relatives à l'efficacité de la porte d'entrée du Pacifique au Canada et à la capacité de l'économie canadienne à en tirer parti.

Le conseil sera ouvert à tous. Ses membres représenteront des secteurs d'expertise importants comme le commerce, le transport, la sécurité, les syndicats et les municipalités. Il comptera également des représentants choisis après consultation avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement total de 590 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la stratégie relative à la porte d'entrée du Pacifique.

Les investissements immédiats pouvant totaliser jusqu'à 190 millions de dollars sur cinq ans comprennent un maximum de 125 millions de dollars pour l'infrastructure de transport; un financement maximum de 20 millions de dollars pour régler les problèmes de capacité aux principaux passages frontaliers, où l'augmentation des échanges commerciaux et des déplacements taxera les services existants; un maximum de 10 millions de dollars pour des mesures dirigées par Industrie Canada et par le Conseil canadien des normes, pour resserrer les liens avec la région de l'Asie-Pacifique, notamment par une intensification de la coopération en matière de normes et de l'harmonisation, et un maximum de 35 millions de dollars sur cinq ans pour le Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique.

Initiatives ministérielles

●(1625)

Des investissements additionnels pouvant aller jusqu'à 400 millions de dollars seront consacrés à des initiatives futures visant le développement et l'exploitation de la porte d'entrée du Pacifique, notamment des initiatives en réponse aux recommandations du Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique.

La stratégie d'exploitation de la porte d'entrée du Pacifique est la manifestation d'un leadership à la fois décisif et collaboratif. Elle illustre également les efforts de nombreux intervenants engagés de l'Ouest du Canada qui prônent depuis des années une approche intégrée dans une foule de domaines liés à la porte d'entrée. La nouvelle stratégie tablerait sur ces efforts et en peaufinerait encore le concept. La réaction a déjà été impressionnante.

Lorsque nous débattons de questions comme celle-ci à la Chambre, il est important de les examiner comme éléments d'un vaste plan visant à accroître la productivité du Canada, les échanges commerciaux avec les pays émergents et la capacité de la nation de relever les défis de la concurrence mondiale.

Le projet de loi tient compte de cette réalité. Il montre que le gouvernement reconnaît la nécessité d'accroître nos possibilités d'échanges commerciaux, d'élargir nos marchés et de fournir davantage d'emplois à nos citoyens. Dans un contexte plus large, cela s'inscrit également dans une stratégie qui reconnaît que pour améliorer la qualité de vie des Canadiens, il faut également tenir compte de la productivité.

Ce que je veux dire par là, c'est que lorsque l'on s'engage à renforcer l'économie, il y a certains éléments auxquels il faut voir. Nous devons nous assurer d'avoir un environnement micro-économique viable. Nous devons avoir un régime d'imposition qui récompense l'effort, l'innovation et les mesures qui stimulent la productivité. Nous avons aussi besoin d'une main d'oeuvre souple. Nous devons faire du commerce. Le commerce force les entreprises à se spécialiser et à innover. Cela les force à se battre pour demeurer concurrentielles sur le marché mondial.

Voilà pourquoi le projet de loi ne doit pas être pris hors contexte. Il doit être vu comme faisant partie d'un plan économique, qui convient d'ailleurs très bien à la population canadienne.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le bilan économique du gouvernement, sur notre rendement, sur les revenus des Canadiens, sur le taux de chômage, qui est très faible en ce moment, pour comprendre qu'il s'agit d'une autre mesure prise par le gouvernement pour favoriser la prospérité et les gains de productivité. En retour, les Canadiens gagneront plus d'argent, bénéficieront de meilleurs débouchés, augmenteront leur revenu disponible, et ce, pas seulement dans l'Ouest. Ce serait une erreur de penser que cette mesure ne profitera qu'aux Canadiens de l'Ouest. Ce que nous proposons, c'est un programme et une initiative nationale qui profitera aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

J'ai pris note de beaucoup des observations formulées par les députés. Je demeure toutefois très confiant à l'égard de cette mesure, car elle nous ouvrira les portes sur des possibilités formidables à l'échelle mondiale.

●(1630)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à propos des deux choses que le député a dites à la fin de son discours.

L'initiative proposée par le gouvernement augmenterait le revenu disponible — c'est je crois le terme qu'a utilisé le député — des

Canadiens, ce qui est merveilleux. Il a aussi dit qu'il avait beaucoup de foi; tant mieux pour lui, parce que je n'en ai pas.

Comment peut-il croire qu'un projet sous-financé augmentera le revenu disponible des Canadiens quand celui-ci n'a pas augmenté de façon notable après 10 ans sous le Parti libéral?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Madame la Présidente, comme je l'ai dit plus tôt, j'ai tendance à voir l'effet cumulatif des choses, au lieu de les considérer séparément.

Je siégeais dans l'opposition en 1988. Je n'ai pas de très bons souvenirs de cette époque parce que notre pays était confronté à une crise grave. Je me rappelle, à 32 ans, avoir appris que le FMI cognait aux portes du Canada, pays dont je suis très fier. Je me rappelle des taux de chômage de 10 p. 100 et plus. Je me rappelle aussi, sans joie aucune, des taux d'intérêt de 10 p. 100 et plus. Notre pays se portait très mal, à l'époque. Et je n'ai même pas mentionné la dette croissante que des générations futures de Canadiens devront malheureusement continuer de rembourser. Je ne parle pas seulement de mes enfants, mais des enfants de mes enfants, de leurs enfants et de bien d'autres générations d'enfants qui devront rembourser la dette nationale.

Suis-je fier des réalisations de notre gouvernement? Tout d'abord, j'aimerais reformuler cette phrase. Les réalisations ne sont pas entièrement attribuables à notre gouvernement. Les réalisations sont celles de tous les Canadiens qui, à cette époque, auraient pu s'avouer vaincus, et qui ont plutôt choisi de faire face au problème, entraînant ainsi la renaissance économique qui a permis au Canada de devenir un leader sur la scène internationale.

Je me distingue des gens d'en face en ce sens que je n'ai pas une vision négative de notre pays. Au contraire, je suis très optimiste. De plus, contrairement à eux, je reconnais le mérite de tous les Canadiens à qui l'on doit cette renaissance économique. Je reconnais le mérite des personnes qui ont lancé des petites entreprises et qui ont travaillé depuis tôt le matin jusqu'à tard dans la nuit pour être des agents de changement positif dans la vie des autres. Je suis donc très différent de mes collègues de l'opposition, qui voudraient que l'on envisage tout sous un jour sombre.

Je suis plein d'espoir parce que nous avons vu un remarquable redressement s'opérer au cours des 10 ou 12 dernières années. Quand je sillonne le pays, les gens qui avaient perdu leur emploi mais qui sont de retour sur le marché du travail me disent qu'ils sont tous très reconnaissants des possibilités que le Canada leur a offertes.

Il n'est pas étonnant que tant de gens de partout dans le monde cherchent à immigrer chez nous. Nous avons peut-être cela en commun, madame la Présidente. Étant nous-mêmes immigrants, nous sommes conscients de tout ce que le Canada a à offrir. Nous reconnaissons qu'il est une merveilleuse terre d'avenir et que qui travaille dur et respecte les règles du jeu verra ses efforts récompensés.

Je peux affirmer en toute sincérité que l'optimiste règne dans la population. J'ai visité le site du projet du génome humain, au Toronto Sick Children's Hospital. Nous avons déjà débattu en cette enceinte de la question de l'exode des cerveaux. Je suis allé là-bas pour voir...

Initiatives ministérielles

•(1635)

M. Gary Goodyear: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Bien que nous apprécions son discours, pourrais-je demander au député de répondre à la question?

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Ce n'est pas un recours au Règlement. Le député est en train de formuler ce qu'il considère comme une réponse à la question. Il reste trois secondes au député de Vaughan.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Madame la Présidente, je consacrerai ces trois secondes à remercier les Canadiens qui ont redressé la situation au Canada.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, la santé; le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, La justice; le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, La réforme démocratique.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je suis conscient que le projet de porte d'entrée est une initiative nationale. Elle profitera à l'ensemble du Canada, à condition que la contribution fédérale soit suffisante et utilisée à bon escient.

Ma circonscription, Langley, en Colombie-Britannique, sera directement touchée par le projet de porte d'entrée du Pacifique. Ce projet relatif aux transports est une des principales causes de préoccupations régionales pour tous mes électeurs. Je prends cette question très au sérieux en leur nom et je me suis employé personnellement à trouver des solutions depuis le jour où j'ai été élu.

Je fais partie de deux équipes d'intervention sur les questions de transport routier et ferroviaire qui touchent ma circonscription, Langley, et les régions voisines. Ces équipes d'intervention ont été mises sur pied en réponse à un besoin de mettre en commun des renseignements et de trouver des solutions avec les agences gouvernementales et les autres collectivités touchées directement par le transport international transpacifique de conteneurs qui passe par Deltaport, sur le Pacifique.

Le Canada a besoin de moyens de transport sûrs, efficaces et efficaces pour pouvoir être un acteur important sur la scène commerciale mondiale. Notre port sur le Pacifique est essentiel à l'avenir du Canada. Je suis conscient de la nécessité d'augmenter la capacité de Deltaport et j'appuie cette initiative, mais l'augmentation du trafic ferroviaire aura une énorme incidence sur Langley.

J'ai rencontré de nombreux intervenants de la ville et du canton de Langley ainsi que des intervenants régionaux en vue de trouver une approche axée sur les solutions en ce qui concerne les problèmes susceptibles de survenir à Langley en raison de l'augmentation prévue du trafic ferroviaire à la suite des projets d'expansion de Deltaport.

L'accroissement de la capacité portuaire à Deltaport viendra exacerber une situation moins que parfaite en augmentant la longueur des trains de 30 p. 100 chaque jour aux passages à niveau de Langley et de Surrey. Les projets d'expansion de Deltaport devraient entraîner une augmentation de 170 000 pieds de train par jour, soit une hausse de 32 p. 100 du trafic ferroviaire.

Certains trains pourraient prendre 15 minutes à traverser un passage à niveau. Cinq grandes artères satisfont déjà aux critères pour l'aménagement de sauts-de-mouton. La circulation sur la voie de contournement de Langley est deux fois plus importante que le seuil prévu par les critères. Lorsqu'un train traverse Langley, ces cinq

passages à niveau sont fermés simultanément; les véhicules d'urgence ne peuvent donc pas circuler. Cette situation entraîne des risques élevés pour la collectivité.

L'expansion aura d'énormes conséquences sur la circulation routière et ferroviaire à Surrey et Langley. Les temps de déplacement qui sont déjà épouvantables seront encore plus longs. Cinq passages à niveau de Langley présentent des problèmes considérables sur les plans de la sécurité et de la congestion, même avant la hausse de trafic projetée de 32 p. 100.

Je suis en faveur du projet d'expansion, mais il faut s'attaquer aux problèmes de circulation ferroviaire de Langley. Il faut une solution intégrée. Des solutions ont été proposées à l'échelon local. Les municipalités touchées par l'augmentation substantielle de la circulation ferroviaire en provenance de Deltaport ont déjà leur liste d'améliorations routières et ferroviaires requises pour traiter la hausse du volume de trains et gérer la circulation des véhicules.

Le groupe de travail du corridor ferroviaire de Langley, dont je fais partie, a pour objectif d'atténuer les impacts à court et à long terme de la croissance de la circulation ferroviaire et routière dans le corridor ferroviaire qui traverse la collectivité de Langley. Ce groupe s'emploie à cerner des mesures économiques et des stratégies de financement et de planification municipale pour assurer la sécurité de la collectivité et l'efficacité du réseau de transport.

Nous examinons des façons de réacheminer le trafic ferroviaire à l'extérieur du Lower Mainland, de répartir le transport ferroviaire à l'intérieur du Lower Mainland, d'aménager des sauts-de-mouton, de relocaliser des lignes de chemin de fer, de réacheminer le trafic ferroviaire et de créer un processus de planification conjoint qui tiendra compte des besoins de transport et des besoins de la collectivité. Nous examinons des solutions permanentes à long terme pour réduire les bouchons de circulation causés par le trafic ferroviaire.

•(1640)

La stratégie de la porte d'entrée du Pacifique prévoit 190 millions de dollars en investissements immédiats et 400 millions de dollars pour des initiatives futures non spécifiées. Pour ce qui est de l'investissement immédiat de 190 millions de dollars, la ventilation est la suivante: 125 millions de dollars pour l'infrastructure de transport; 90 millions pour le pont de la rivière Pitt, et 30 millions pour des viaducs ferroviaires d'Abbotsford Mission-Matsqui jusqu'à Deltaport.

Bien que l'étude globale de l'interface route-rail pour l'ensemble de la ligne soit complémentaire des travaux menés par notre groupe de travail, cinq carrefours à niveaux différents sont nécessaires pour la seule ville de Langley et les 30 millions de dollars ne couvrent même pas le coût d'un seul viaduc ferroviaire. L'un des chantiers sera ouvert officiellement d'ici quelques semaines. Il coûtera plus de 30 millions de dollars. Nous devons nous demander ce qui est équitable. En effet, des 35 millions de dollars environ, le gouvernement fédéral contribue 1 million de dollars, ce qui n'est pas équitable. La proportion ne convient pas.

Initiatives ministérielles

À Langley, des carrefours à niveaux différents sont nécessaires ou bien il faut établir des circuits ferroviaires différents. On a envisagé diverses possibilités à cet égard, tout au moins pour une partie du trafic ferroviaire additionnel. L'option la plus intéressante tant sur le plan économique que communautaire consisterait à explorer un nouveau tracé, qui existe d'ailleurs à l'heure actuelle. Il emprunterait une partie de la voie ferroviaire Burlington Northern passant à Surrey et à Delta ainsi qu'une version améliorée de pont ferroviaire traversant le fleuve Fraser, possiblement à l'île Douglas. On pourrait également envisager comme solution de rechange l'ajout d'un viaduc supplémentaire à Langley. Comme je l'ai dit, on a déjà déterminé cinq emplacements pour des viaducs ferroviaires.

La solution finalement retenue doit s'intégrer de façon harmonieuse à l'environnement sur toute la longueur du parcours. Les responsables du transport ferroviaire, des ports et des pouvoirs publics doivent se concerter pour aboutir à des solutions intégrées et viables en matière de transport.

Le tracé de rechange proposé est viable. Il faut déterminer quels seraient les coûts d'une telle entreprise et dans quelle mesure le tracé retenu pourrait également absorber le volume de trafic ferroviaire envisagé. Il faudra également déterminer l'effet du tracé proposé sur l'ensemble du réseau ferroviaire. Ce sont les solutions qui nous intéressent. Nous voulons trouver des solutions au problème du trafic ferroviaire à Langley tout en favorisant la croissance de l'Administration du port de Vancouver.

Le projet de loi C-68 prévoit la création d'un conseil consultatif pour planifier les dépenses de 400 millions de dollars en initiatives futures que prévoit le fonds annoncé par le gouvernement fédéral comme élément d'appui à l'initiative de la porte d'entrée canadienne du Pacifique.

J'ai bien peur que le projet de loi ne soit simplement qu'une manœuvre politique plutôt qu'une déclaration de principes. Mes collègues dont les circonscriptions sont également concernées par la porte d'entrée du Pacifique s'inquiètent tout comme moi du rôle, du coût et de la productivité du conseil consultatif. Celui-ci risque de créer un autre niveau de bureaucratie inutile, car les régions concernées ont déjà étudié, analysé et défini les priorités en matière de financement. Elles savent déjà où il faudrait investir. Le gouvernement fédéral devrait se limiter à fournir une partie équitable du financement nécessaire.

Bien que je souscrive au principe du projet de loi sur la porte d'entrée du Pacifique, je ne voudrais pas que cette mesure législative retarde la réalisation des projets de construction qui ont déjà été déclarés prioritaires.

Le conseil consultatif doit agir comme un moyen cohérent d'accélérer la réalisation de ces projets de construction et non pas comme un autre fardeau bureaucratique alourdissant le processus. Il serait alors un autre obstacle qui nous empêcherait d'obtenir des résultats tangibles. Notre région a besoin d'investissements, notamment dans son infrastructure, dans les ponts ou les sauts-de-mouton. Elle peut se passer d'un autre niveau de bureaucratie, mais elle a immédiatement besoin de cette infrastructure.

Le gouvernement fédéral devrait financer les initiatives identifiées dans la stratégie globale qui a été élaborée conjointement par le ministre de la Petite entreprise et du Développement économique de la Colombie-Britannique et le ministre fédéral des Transports.

Le gouvernement du premier ministre Gordon Campbell a élaboré un plan d'investissement de 4,9 milliards de dollars dans le réseau de transport de la Colombie-Britannique au cours des dix prochaines années. La province demande à Ottawa de contribuer à parts égales,

soit 2,5 milliards de dollars, un montant bien inférieur à ce qui est proposé dans la stratégie. La plupart des grandes priorités du plan provincial prévoyant des investissements importants dans l'infrastructure ne seraient pas financées au titre de la porte d'entrée annoncée par le gouvernement libéral.

● (1645)

Enfin, je suis également d'avis qu'un cadre ou groupe efficace devrait être créé. Il devrait disposer de pouvoirs et de ressources financières nécessaires pour développer des projets prioritaires et à long terme de transport et de transit de marchandises. Des solutions à court terme doivent être élaborées et mises en oeuvre pour résoudre les besoins immédiats en matière de transport.

J'appuie le projet de loi C-68, car il touche directement ma région. J'espère que la Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique nous aidera à développer des solutions de transport qui nous feront entrer dans le prochain siècle et qu'elle ne créera pas simplement un autre niveau de bureaucratie qui nous empêchera d'avancer.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je partage sans réserve les préoccupations du député relativement à l'aménagement de sauts-de-mouton dans sa ville, Langley. Nous connaissons l'importance de cette question dans cette partie de la région du Lower Mainland en Colombie-Britannique, et nous savons qu'elle est déterminante si l'on veut trouver une solution pratique à certains des problèmes de transport qui existent dans cette région.

Le pont ferroviaire de New Westminster au-dessus du fleuve Fraser est une autre question liée au transport par rail dans le Lower Mainland. Ce pont à voie unique a 102 ans et il appartient au gouvernement fédéral. Il doit être levé afin de ne pas gêner la circulation maritime. Ce pont est en position levée cinq heures par jour, ce qui cause un important goulot d'étranglement pour le transport ferroviaire dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

Je me demande si le député pourrait formuler des remarques sur la nécessité d'avoir un ouvrage de franchissement plus adéquat au-dessus du fleuve Fraser.

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison en ce qui a trait au pont ferroviaire Patella. Ce pont date de plus de 100 ans. Cela fait 25 ans qu'on dit qu'il doit être remplacé. Encore une fois, le gouvernement fédéral a négligé l'Ouest canadien. C'est un autre exemple d'aliénation de l'Ouest. Nous avons besoin d'un financement adéquat. Cette infrastructure dans l'Ouest canadien profite à tout le Canada, et non pas seulement à l'Ouest du pays. Elle permet d'assurer le trafic ferroviaire d'un océan à l'autre.

Il faut s'occuper adéquatement de l'Ouest canadien. Si nous n'investissons pas, il ne faut pas s'attendre à réaliser des bénéfices. Ce projet de porte d'entrée ne doit constituer qu'une partie d'un versement initial pour l'Ouest canadien.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, le député a prononcé un discours excellent, pertinent et très positif. Je suis ravi de constater que les conservateurs sont favorables au projet. Le député a indiqué que le projet profiterait à toutes les régions de l'Ouest du Canada.

Ma question a trait à ma circonscription, Yukon. Un des collègues du député a déclaré qu'il fallait cesser d'extraire des diamants au Yukon, car le gouvernement garde tout l'argent et cela n'en vaut pas la peine. Je voudrais que le député nous dise si c'est là la politique de son parti.

Initiatives ministérielles

Premièrement, les diamants ne viennent pas du Yukon, mais bien des Territoires du Nord-Ouest. Ces diamants placent le Canada au troisième rang des producteurs de diamants au monde, sur le plan de la valeur. Cette industrie représente 12,6 millions de carats, ce qui équivaut à 2,1 milliards de dollars environ, et fournit directement et indirectement environ 4 000 emplois au Canada. Un grand nombre des emplois créés directement sont dans le Nord. Ce sont des résidents du Nord, y compris de nombreux Autochtones des Territoires du Nord-Ouest, qui occupent ces emplois. Il va sans dire que l'impôt perçu sur leur revenu est affecté aux soins de santé, aux hôpitaux, aux agriculteurs, etc.

Je sais que le député est sensible et réfléchi. J'aimerais lui demander si la politique du Parti conservateur veut qu'on arrête d'exploiter les mines de diamants au Canada.

• (1650)

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, je suis gré à mon collègue de ses compliments, mais la discussion concerne la porte d'entrée du Pacifique et non les diamants. Je me réjouis que le député soit sorti de sa torpeur pour poser une question.

Nous sommes en train de parler de la porte d'entrée du Pacifique, qui doit servir à améliorer l'efficacité de la circulation dans l'Ouest du Canada. C'est un projet essentiel. Le gouvernement fédéral doit investir dans le projet de la porte d'entrée. Il faut déterminer comment le faire efficacement et si le financement est suffisant.

La porte d'entrée ne représente qu'un versement initial. C'est un début. Il y a tant de besoins; 30 millions de dollars, ou plus, pour chaque saut-de-mouton. Or, on offre seulement 30 millions de dollars pour toute la région. C'est insuffisant. Il faut investir correctement les fonds fédéraux dans le projet de la porte d'entrée. J'espère qu'ils seront alloués en fonction des besoins et du mérite et non selon des intérêts partisans.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au présent débat. Je regrette, toutefois, que l'approche conceptuelle à l'égard du commerce du Pacifique n'ait pas été fortement soulignée par les deux députés de l'opposition qui viennent de parler.

Il importe de reconnaître en quoi consiste cette approche et ne pas nous faire prendre au piège qui consiste à discuter de la question de savoir s'il faut un pont ferroviaire, un passage à niveau ou un virage à gauche pour camions, ce qui est un problème à l'heure actuelle. Nous pourrions tous, que nous venions de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes, présenter une longue liste de demandes de financement fédéral pour nos circonscriptions.

Nous devons reconnaître qu'il y a une question très stratégique. Comme nous le savons, le Canada a été créé grâce à la construction de chemins de fer dans l'Ouest jusqu'en Colombie-Britannique. C'est pour cela que ma province est entrée dans la Confédération en 1871 plutôt qu'en 1867. Cependant, étant donné que la construction du chemin de fer a pris beaucoup de temps, des doutes ont plané sur le maintien du lien avec le Canada.

Nous avons créé le système de transport le plus rapide entre l'Orient et l'Europe. La traversée du Pacifique par les navires du Canadien Pacifique, la traversée du Canada par le chemin de fer du Canadien Pacifique ou la traversée de l'Atlantique par diverses lignes maritimes ont assuré la liaison la plus courte et la plus rapide. Nous avons développé d'importants échanges commerciaux par le port de Vancouver et les ports de l'Est par ce moyen.

Il faut considérer cela non seulement du point de vue des exportations et des importations canadiennes, mais aussi comme

quelque chose qui nous permettra de maintenir ce genre de développement. Cette fois-ci, ce ne serait pas nécessairement vers l'Europe. En passant par les États-Unis, nous pourrions faire venir des produits de la Chine, de la Corée du Sud, du Japon et d'autres pays asiatiques. Ces produits seraient ensuite distribués par chemin de fer dans toute l'Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis, voire le Mexique. C'est là que nous avons de réels avantages. Je sais que cette voie sera exploitée parce que c'est cette approche que nous avons choisie pour le développement des transports dans l'Ouest.

J'ai jeté un coup d'oeil aux discours des députés de l'opposition lorsque ce projet de loi a été présenté pour la première fois. Leur principale critique, c'est qu'il n'en fait pas assez, et je crois qu'on a dit qu'il faudrait 4 milliards de dollars pour améliorer le réseau de transport dans l'Ouest. Peut-être n'en fait-il pas assez et qu'il faudrait effectivement y injecter 4 milliards de dollars. Je suis convaincu que, si nous conjuguons tous nos efforts, nous pourrions très facilement aller jusqu'à 10 ou 15 milliards de dollars, après avoir ajouté quelques petites ou grandes choses à la liste.

Nous commençons par une approche plus conceptuelle à l'égard de toute la question, non seulement du commerce dans le port de Vancouver, dans le port de Prince Rupert ou dans le port de Victoria, mais aussi sur toute la côte du Pacifique et ailleurs au Canada, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et jusqu'en Ontario. Une grande partie du commerce se fera par cette liaison jusqu'aux destinations dont j'ai parlé, au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. Comme je l'ai dit plus tôt, le commerce se fera également avec les États-Unis. Rappelons-nous que nous voulons adopter une approche plus stratégique.

L'aéroport de Vancouver a également tenté de se positionner comme la porte d'entrée du Pacifique. Nous en avons parlé maintes fois à la Chambre et ailleurs. Ceux d'entre nous qui ont participé aux affaires publiques en Colombie-Britannique, au cours de la dernière décennie et demie et avant, ont évoqué la nécessité d'assurer que ce concept visant à faire de la côte ouest la porte d'entrée de cette expansion énorme s'étende également à l'Asie.

Je dois ajouter que les échanges commerciaux avec les pays en cause sont très importants. Nous ne devrions jamais négliger l'importance du Japon. On a surtout parlé de la Corée. Je crois comprendre que le premier porte-parole du Parti conservateur dans ce dossier n'était pas heureux de l'importance des échanges commerciaux qui se font avec la Corée. Il estime que ces échanges sont dangereux pour le Canada à certains égards, comme dans l'industrie automobile. Je comprends cela. Contrairement à lui, je crois que nous pouvons faire concurrence à la Corée. Nous examinerons cet aspect en temps opportun.

De plus, nous devrions reconnaître que les échanges commerciaux avec la Chine ont augmenté considérablement. J'ai eu le privilège d'en être témoin. J'ai également eu le privilège d'habiter une bonne partie de ma vie de l'autre côté du Pacifique, dans l'ancienne colonie britannique, Hong Kong, qui est maintenant une région autonome de la Chine. Mon père avait vécu une trentaine d'années à Hong Kong. Comme une partie de ma famille vivait à Hong Kong et l'autre à Victoria, la liaison du Pacifique était très importante pour les membres de ma famille.

Initiatives ministérielles

● (1655)

Une occasion en or se présente en Chine, mais nous ne pouvons pas négliger l'occasion qui se présente au Japon. Une fois de plus, je ne suis pas d'accord avec mes amis conservateurs qui ont dit que si nous faisons affaire avec la Chine, nous devrions passer par des entreprises japonaises. Ce n'est pas le cas. Nous pouvons faire concurrence directe. Nous pouvons nous associer à des entreprises japonaises, européennes, américaines ou autres. Cependant, il n'y a aucune raison de croire qu'il y a un pays en particulier, autre que la Chine elle-même, avec qui il serait logique et évident d'établir un partenariat, de façon générale, pour faire des échanges commerciaux avec la Chine.

Comme on l'a fait remarquer assez souvent, c'est un conseil qu'on propose d'établir. On a qualifié de beaucoup trop extravagante la somme de 30 ou 35 millions de dollars allouée au conseil, conformément à l'approche décrite par le ministre d'État au Multiculturalisme quand le projet de loi a été présenté. Cette critique s'avérera peut-être. Seul le temps nous le dira.

Cependant, comme je l'ai mentionné à mon ami d'Edmonton qui a parlé plus tôt, je me préoccupe davantage du chevauchement des rôles. Il y a le conseil de la porte d'entrée du Pacifique, qui ne fait que conseiller les divers gouvernements. Par conséquent, les représentants des gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique qui seront membres du conseil seront incapables de négocier et n'auront pas l'autorité nécessaire pour prendre des décisions. Il faudra nous pencher sur cette faiblesse.

Il me semble que nous mettons fréquemment sur pied des conseils de ce genre. Quand ceux-ci font rapport au gouvernement de la Colombie-Britannique, au ministère fédéral des Transports, au ministre du Commerce international de l'Alberta ou au ministre de l'Agriculture du Manitoba, selon le cas, on se retrouve avec des constats divergents, et nous n'avons pas l'autorité hiérarchique nécessaire pour prendre les décisions.

Si le conseil doit avoir une telle importance, tous les niveaux de gouvernement devraient songer à lui accorder les pouvoirs dont il aura besoin pour prendre de telles décisions et un budget indépendant bien supérieur à 30 millions de dollars. Toutefois, si nous voulons plutôt seulement obtenir l'opinion de tout un éventail de personnes, je dois admettre que je me demande pourquoi le gouvernement du Canada et le ministre des Transports ne communiquent pas directement avec le ministre albertain du Commerce, ou le ministre britanno-colombien des Forêts responsable des exportations de bois par exemple. Nous savons ce qui va se produire. Nous savons que ces échanges intergouvernementaux auront lieu. Je considère donc qu'il est difficile de définir le rôle du conseil dans le cadre du système décisionnel efficace qui devrait être mis en place.

C'est un aspect dont nous devons tenir compte et nous le ferons. La question des coûts revêt une grande importance.

Je tiens toutefois à souligner brièvement, en tant que député de la Colombie-Britannique, que le projet de la porte d'entrée du Pacifique a obtenu de nombreux appuis. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, l'honorable Gordon Campbell, l'a appuyé avec enthousiasme. Il a dit:

Il est essentiel que nous reconnaissons que notre infrastructure [en matière de transport] va au-delà des montagnes [...] Cette nouvelle porte d'entrée favorisera de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités au Canada et encouragera les gens à venir au Canada et à passer par notre pays pour offrir leur marchandise en Amérique du Nord.

C'est là une déclaration des plus positives. Nous remercions le premier ministre Campbell de ses commentaires.

Gordon Houston, président directeur général de la Société du port de Vancouver, a dit que c'était une initiative magnifique. Il a dit:

L'annonce faite par le gouvernement fédéral d'une somme de 600 millions de dollars pour le financement des programmes d'infrastructure et de développement de la porte d'entrée du Pacifique donne aux ports de la Colombie-Britannique un sérieux coup de pouce afin de leur permettre de réaliser le formidable potentiel économique que représente l'expansion du commerce avec l'Asie-Pacifique [...]

Fred Green, le vice-président exécutif de CP Rail a aussi fait l'éloge de cette annonce en disant qu'elle était:

[...] un signe encourageant pour le secteur privé... L'initiative fédérale aide à renforcer davantage la porte d'entrée du Pacifique en tant que point d'accès pour toute l'Amérique du Nord. Elle vient également compléter les efforts de la province de la Colombie-Britannique en vue de renforcer l'importance de la porte d'entrée.

● (1700)

Bruce Burrows est un autre acteur très important dans le secteur des transports. Il est président intérimaire et PDG de l'Association des chemins de fer du Canada. Il n'avait que des louanges pour la stratégie visant à accélérer la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour « accroître le rôle du Canada en tant que partenaire commercial privilégié de la Chine ».

M. Burrows a également déclaré:

[...] les fonds fédéraux qui seront consacrés aux routes commerciales internationales du Canada, conjugués aux plans opérationnels et d'immobilisation des chemins de fer aideront ces derniers à faire face à l'accroissement majeur des échanges commerciaux outre-mer de leurs clients.

Beaucoup d'autres ont aussi commenté la stratégie.

Kevin Evans, vice-président du Conseil canadien du commerce de détail, a déclaré que cette stratégie « renforçait la position du Canada comme partenaire commercial de la Chine ». L'Alliance canadienne du camionnage a parlé de la stratégie. Peter Marshall, vice-président pour l'Ouest canadien de CN Rail, a vanté la stratégie. Je m'arrête ici. La stratégie jouit d'un très fort soutien et j'essaie d'en brosser un portrait.

Je reviens à mon point de départ. Dans des débats comme celui-ci, il nous faut reconnaître l'importance d'adopter une approche qui va bien au-delà de simples avantages politiques pouvant être acquis au jour le jour. Il nous faut dépenser les deniers publics pour mettre en place une bonne infrastructure. Sans cela, le secteur privé n'a aucune chance de profiter des possibilités économiques qu'offre la région Asie-Pacifique. J'espère que cela est bien compris. Nous avons vu à maintes reprises que l'opposition ne comprenait pas ou comprenait mal cela. Il nous faut des dépenses publiques à un certain niveau pour...

M. David Tilson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député livre un discours exceptionnel, mais je ne crois pas qu'il y ait quorum pour qu'on l'écoute.

Après le compte:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Il y a quorum. J'invite le député de Victoria à terminer son discours.

Initiatives ministérielles

●(1705)

L'hon. David Anderson: Madame la Présidente, il importe que les députés comprennent l'importance du point que je fais valoir. Je pense particulièrement aux observations formulées par nombre d'opposants associés à la Fédération canadienne des contribuables et d'autres qui ne comprennent pas que si les gouvernements ne font pas de dépenses d'infrastructures, nous n'aurons pas la main-d'oeuvre compétente dont nous avons besoin. Nous n'aurons pas les réseaux de communications dont nous avons besoin. Nous ne pourrions pas non plus satisfaire la myriade d'autres besoins qu'un État moderne doit satisfaire pour que nous puissions tous jouir du niveau de vie élevé dont le précédent intervenant ministériel a parlé. Nous n'avons pas réussi...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député de Langley a la parole.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, le projet de la porte d'entrée vise à réduire la congestion, mais nous voulons le faire de façon sécuritaire et écologique. Le député, qui a été ministre de l'Environnement, nous a déjà parlé de l'importance de l'environnement. J'ai deux questions à lui poser, et elles concernent l'environnement.

Le député ne s'est jamais opposé au projet de la Sumas Energy 2. On lui a souvent demandé de prendre position à cet égard lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas pris position en faveur d'un réseau protégeant l'environnement et le fragile bassin atmosphérique de la vallée du Fraser?

Pourquoi ne s'est-il jamais battu pour faire cesser le déversement des eaux usées dans nos océans?

L'hon. David Anderson: Madame la Présidente, aucune des questions n'est reliée le moins au projet de loi sur la porte d'entrée du Pacifique.

Permettez-moi de répondre à la première question, celle du projet de centrale électrique à Sumas, tout juste de l'autre côté de la frontière, dans la vallée du Fraser. Le député n'est tout simplement pas au courant. Je dois lui dire, et il devrait le comprendre, que ce projet a été rejeté en raison des conclusions des travaux scientifiques effectués par Environnement Canada. Sans ces travaux, réalisés suivant des critères scientifiques et objectifs, plutôt que selon des critères partisans et politiques, nous n'aurions jamais persuadé les autorités appelées à prendre une décision dans ce dossier de renoncer au projet.

Le député laisse entendre que le ministère dont j'étais alors responsable ne s'était pas engagé dans ce projet. Au contraire, c'était le principal ministère responsable. Le député pourrait trouver un grand nombre de personnes qui participaient aux réunions avec intérêt, et je leur suis reconnaissant de leur travail. Leur rôle était différent.

Nous avons joué un rôle déterminant dans le rejet du projet. Il peut y avoir des manifestations. Les gens peuvent intervenir pour dire qu'ils n'aiment pas l'idée d'une centrale américaine de l'autre côté de la frontière. Si on ne fournit pas de l'information pertinente et fiable aux décideurs, dans le cas qui nous intéresse ici le Energy Facility Site Evaluation Council de l'État de Washington et d'autres organismes mis en cause, notamment l'Office national de l'énergie, les décisions qui sont prises ne sont pas les bonnes.

La position du député est simple, et, malheureusement, j'imagine qu'elle repose sur certains commentaires partisans circulant dans sa région plutôt que sur des données scientifiques.

Pour ce qui est de la deuxième question concernant Victoria, je signale que des scientifiques de l'État de Washington l'ont examinée. Ils sont unanimement d'avis qu'il n'y a pas d'incidence néfaste pour l'environnement. C'est ma circonscription. Je sais qu'elle est bordée par la mer sur trois côtés. Elle compte sept usines de traitement. À chaque fois qu'une situation exige leur participation, nous les faisons intervenir. Toutefois, il y a deux émissaires d'évacuation à l'extrémité sud, en l'occurrence la pointe Macauley et la pointe Clover.

Le district régional de la capitale dépense maintenant environ 630 000 \$ pour faire effectuer un examen complet de la situation par une organisation internationale qui fait affaires avec des gens de l'extérieur. Des scientifiques de l'État de Washington, du ministère des Pêches et des Océans et de l'Université de la Colombie-Britannique ont déjà fait un tel examen. Cependant, on ne nous a jamais fait de recommandations.

En fait, la semaine dernière, le médecin-hygiéniste de la capitale régionale a déclaré qu'il n'y avait aucun avantage sanitaire à traiter les eaux usées à Victoria. Pourquoi? Je l'explique au député. En fait, une grande quantité d'eau de mer bien oxygénée circulant rapidement à une vitesse allant jusqu'à six noeuds effectue le même travail qu'une usine de filtration qui ajoute des produits artificiels. L'eau de mer oxygène les eaux usées. Elle élimine les pathogènes. Essentiellement, on se retrouve avec des nutriments, comme dans le cas des agriculteurs de la circonscription du député qui mettent du fumier dans un champ. Les deux problèmes que nous surveillons toujours de près et qui sont très importants...

Une voix: Oh mon Dieu!

L'hon. David Anderson: J'aimerais simplement qu'ils écoutent. Les députés d'en face font des erreurs parce qu'ils n'écoutent pas.

Évidemment, les deux problèmes sont liés aux métaux lourds, dont la présence a été considérablement réduite grâce à un contrôle à la source. L'autre problème est celui des produits pharmaceutiques qui contiennent des modulateurs endocriniens. Le traitement ne les éliminerait pas nécessairement. Dans les régions où il y a des usines de traitement, nous avons constaté qu'une concentration considérable de modulateurs endocriniens passe dans l'eau. Par conséquent, nous faisons du contrôle à la source. Nous sommes disposés à mettre en place des usines de traitement lorsque les indicateurs montrent que ce serait un investissement financier judicieux.

●(1710)

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens à mon tour en cette Chambre à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-68, Loi visant à appuyer le développement de la porte d'entrée canadienne du Pacifique. En d'autres mots — parce qu'on en parle beaucoup sans vraiment l'expliquer —, ce serait comme un réseau multimodal d'infrastructures de transports axé sur le commerce avec l'Asie. C'est à ce titre que j'ose intervenir dans ce débat puisque je suis porte-parole du Bloc québécois en ce qui concerne l'Asie et le Pacifique. Ce sont deux régions qui m'interpellent au plus haut point, car on connaît toute l'effervescence qui accompagne l'économie de ces marchés en Asie.

Initiatives ministérielles

Je tiens à remercier les collègues de tous les partis qui ont pris la parole, jusqu'ici, dans ce débat, mais en particulier mes collègues du Bloc québécois, notamment la députée de Longueuil—Pierre-Boucher, qui est d'ailleurs porte-parole de notre parti en matière de transports. Je le dis car tout cela est interrelié. Certains de mes collègues sont intervenus, comme le député de Joliette, porte-parole en matière de commerce international. On le voit, tout cela est interrelié et je l'expliquerai un peu plus tard. Mes collègues de Berthier—Maskinongé et d'Argenteuil—Papineau—Mirabel sont également intervenus.

Cela ne sera pas habituel et ne risque pas de se reproduire, mais je vais appuyer ce projet de loi. Face à ce projet de loi présenté par le ministre des Transports, je vais certainement appuyer la position de mes collègues. À tout le moins, j'appuierai le principe du projet de loi. Je vais vous dire pourquoi. Tout d'abord, comme on l'a dit, c'est un concept de porte d'entrée sur l'Asie qui passe par l'entrée ouest du Canada. Nous appuyons le concept. Comme je le disais, cela n'est pas habituel et ne se répétera pas. Toutefois, dans ce cas-ci, nous trouvons que c'est une manière intéressante de s'occuper d'un problème d'intégration de tout ce qui s'appelle modes de transports reliés au commerce impliquant l'Asie.

Bien sûr, nous avons des réserves. Elles tiennent à un certain nombre de facteurs. Nous avons des réserves quant au rôle réservé aux provinces. Cela est mal précisé dans le projet de loi. La structure même du conseil sera créée à grands frais avec l'adoption du projet de loi. Nous nous demandons donc comment tout cela se mettra en place. Nous avons quelques réserves à ce sujet.

Le soutien du gouvernement fédéral sera accordé aux entreprises et aux employés des secteurs manufacturiers traditionnels au Canada, et au Québec au premier chef, soit dans les secteurs d'emploi comme les textiles. On sait qu'il y a beaucoup d'importations de produits d'Asie. On voudrait avoir un peu plus de garanties à ce niveau. En effet, on sait que la croissance rapide des échanges entre l'Asie et le Canada, et particulièrement par cette porte d'entrée du Pacifique, crée une congestion de plus en plus importante dans les ports et dans le réseau de transports de l'Ouest.

J'aimerais élaborer davantage sur certaines de ces réserves, mais, pour l'instant, je dirai pourquoi nous appuyons ce concept. Tout d'abord, la porte d'entrée de Gateway, comme on l'appelle, est particulièrement intéressante. Cela fait appel à une vue d'ensemble et à un esprit d'intégration. Cela fera plaisir aux gens qui travaillent dans les installations portuaires et qui les dirigent, autant à Vancouver qu'à Prince Rupert, car c'est une intégration qui couvre différentes facettes de l'élaboration de politiques publiques. Bien sûr, il est question des infrastructures physiques. J'ai mentionné les ports de Vancouver et de Prince Rupert. Toutefois, cela touche aussi les routes, les aéroports et les installations douanières. La liste est encore longue puisqu'on parle vraiment d'installations intermodales.

Le projet de loi prévoit également l'intégration au niveau politique et réglementaire. Cela aura des effets considérables sur la main-d'oeuvre et le marché du travail. Cela aura également des répercussions sur les méthodes d'exploitation dans la chaîne d'approvisionnement et même en matière de sécurité. On se rappelle très bien le dossier de l'immigration alors que, parfois, on retrouvait des Chinois dans des conteneurs. Toute cette politique va rejazzir également quant à la sécurité dans les ports de l'Ouest.

La promotion du commerce sera affectée, tout comme l'harmonisation des normes. Par conséquent, les politiques municipales sur l'utilisation des terrains seront également touchées. D'ailleurs, cela a

été abordé auparavant par d'autres collègues des deux côtés de la Chambre. Il y a aussi toute la mention de la coopération sectorielle.

• (1715)

En ma qualité de porte-parole en matière d'affaires reliées à l'Asie-Pacifique, j'aime particulièrement dans ce projet de loi l'aspect de l'intégration et, avouons-le, une certaine cohérence stratégique. En fait, ce projet de loi rejoint des principes que le Bloc québécois défend, dont le principe de développement durable. On y croit beaucoup et, depuis plusieurs années, le Bloc préconise une telle approche.

D'une façon plus générale, on peut dire aussi que le réseau devient plus efficace en étant plus rapide et moins énergivore. Tout le monde applaudit à cette initiative qui encourage le développement durable. Un autre créneau peut être intéressant. Il s'agit de la combinaison mer-rail qui est élaborée dans le projet de loi. On aurait intérêt à développer ce créneau et à le pousser plus avant.

Toutefois, afin de mettre tout cela en place, une politique cohérente est nécessaire. Elle serait favorisée non pas par une dictature, en imposant des idées aux autres, mais par la concertation. Nous verrons un peu plus loin que nous avons certaines réserves concernant la coopération avec les provinces à cet égard.

Le concept de porte d'entrée et de l'intermodalité est d'autant plus intéressant que nous, au Bloc, croyons que ce genre de concept pourrait être appliqué. Il y a certainement des éléments qui pourraient toucher au fleuve Saint-Laurent, par exemple. Il y aurait des applications potentiellement intéressantes pour l'aménagement du fleuve Saint-Laurent.

D'ailleurs, le printemps dernier, le Bloc québécois a mené toute une série de consultations dans différentes régions du Québec au sujet de l'avenir du Saint-Laurent. Je ne m'éloigne pas du sujet, car cela a encore une incidence sur le transport maritime. De fait, plusieurs intervenants du transport maritime nous ont d'ailleurs fait valoir, lors de ces consultations portant sur le fleuve Saint-Laurent au Québec, qu'ils souhaitaient voir améliorer tout ce qui s'appelle « les connexions intermodales maritimes et ferroviaires ».

Il y a un peu de cela dans le projet de loi du ministre des Transports. On pourrait donc s'y intéresser et voir comment, à l'avenir, ce genre d'intégration pourrait favoriser l'aménagement du fleuve Saint-Laurent.

Par contre, à notre avis, le gouvernement fédéral, manque un peu de vision en ce qui a trait à l'aménagement dudit fleuve. On en entend parler lors d'élections. On sent que la manne fédérale va tomber, comme une belle neige à la veille de Noël, et va favoriser l'aménagement du fleuve. Cependant, il manque une vision plus stratégique.

Ce n'est pas nouveau. Par exemple, dans mon comté, Louis-Hébert, le pont de Québec tombe un peu en décrépitude. Or, on aimerait voir le même empressement de la part du gouvernement fédéral libéral à s'occuper aussi des infrastructures dans l'Est, telles que le pont de Québec, l'aéroport. C'est pourtant le même ministre des Transports qui est aussi responsable du Québec.

Par conséquent, on applaudit à cet empressement d'encourager l'aménagement d'infrastructures dans l'Ouest. On ne peut s'opposer à un grand principe comme la porte d'entrée du Pacifique, puisque c'est la vertu même. Néanmoins, on constate un plus grand empressement à agir dans l'Ouest que dans l'Est, particulièrement au regard des infrastructures du Québec.

Initiatives ministérielles

J'aimerais donc rappeler au législateur qu'il est très avantageux d'avoir une vision pour l'Asie dans ce projet de loi. Il y a des retombées intéressantes pour le Canada et toutes les provinces. En même temps, il est nécessaire de dire qu'il faudrait appliquer la même générosité à l'égard du Québec.

À mon avis, il est important de se doter d'une politique de gestion intégrée et de mettre fin à ce que j'appellerais une espèce de gestion en silo —, individuelle.

J'appuie le principe du projet de loi pour les raisons que j'ai énumérées un peu plus tôt. Cependant, j'ose espérer quand même que ce principe — je crois que mes collègues en conviendront — sera repris pour le fleuve Saint-Laurent, qui nous tient tellement à cœur.

Je vous ai dit plus tôt que le Bloc québécois avait des inquiétudes au sujet de ce projet de loi. Même si nous y souscrivons, nous avons quand même des réserves importantes. Notre première inquiétude porte sur le choix des modes de structure et de nomination des membres du conseil. Nous nous posons la question suivante: pourquoi tous les membres du Conseil canadien de la porte d'entrée du Pacifique seraient-ils nommés, comme le prévoit la loi, par le gouvernement fédéral? Cette question nous inquiète, car on sait que, dans le passé, certaines de ces nominations désignées n'étaient pas toujours à l'avantage des gens recrutés. Nous avons également des questions concernant la structure et le mandat du conseil. Nous remettons donc beaucoup de choses en question à cet égard.

Finalement, nous avons de nombreuses autres inquiétudes, mais je veux surtout insister — et je terminerai ainsi — sur les aspects plus positifs. On veut comprendre qu'on s'ouvre au marché asiatique.

• (1720)

Cependant, pour ce faire, le fédéral doit prendre conscience des conséquences d'une telle ouverture et laisser le temps aux entreprises du textile et autres de s'ajuster.

Quand tout cela sera fait, bien entendu, notre appui au projet de loi C-68 sera acquis. Nous, du Bloc québécois, travaillerons à bonifier ce projet de loi lors de l'étude en comité.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de savoir que mon collègue aime et appuie le projet de loi. Or, je tiens à lui mentionner que si, en tant que Québécois, il peut prendre la parole aujourd'hui et discuter de ce projet de loi, c'est parce que le Québec fait partie du Canada. C'est le Canada qui est voisin de l'Asie et qui est à la porte de ce continent. C'est le Canada qui a un lien direct avec ce marché formidable et exceptionnel que nous offre l'Asie.

Mon collègue ne sera pas tellement surpris si je lui mentionne que son parti est souverainiste, donc un parti qui veut faire la séparation du Québec du reste du Canada. Aujourd'hui, en tant que Québécois, il a un lien direct avec l'Asie, puisqu'il fait partie du Canada. Par contre, si jamais on arrivait à faire la séparation — quoique je ne pense pas que ce sera le cas —, il y aurait entre le Québec et l'Asie un autre pays qui serait le Canada.

Selon lui, en quoi la séparation du Québec, son objectif, aiderait-elle les Québécois à avoir accès au marché de l'Asie?

M. Roger Clavet: Madame la Présidente, la question du député d'Honoré-Mercier est fort intéressante et révélatrice d'un certain nombre de facteurs.

Bien sûr, on ne peut nier l'existence de la proximité de l'Asie et du Canada. Géographiquement, je ne lui apprendrai rien, comme lui ne m'en apprendra pas davantage. Évidemment, le Québec fait encore partie du Canada. C'est pour cette raison que nous travaillons

d'arrache-pied pour avoir un pays à nous qui soit respectueux autant du pays du député que de la Chine, de l'Asie et des pays en émergence. Tel est le contexte.

À propos d'histoire, je rappellerai au député d'Honoré-Mercier que le Canada n'a pas toujours été à la hauteur de ses engagements. C'est ce même pays dont il se réclame qui a maltraité les Chinois lors de la construction du chemin de fer canadien qui sera touché par cette porte d'entrée du Pacifique. Le Canada a commis des erreurs. Parfois, il lui est difficile de s'en excuser.

Je ne parlerai pas au nom du Canada. Par contre, il est intéressant que ce projet de loi présenté par le ministre des Transports mentionne que l'Asie est à nos portes et qu'on doit avoir un esprit d'ouverture beaucoup plus grand. Les uns ne peuvent continuer à dire que leur pays est meilleur que le nôtre, qui n'existe pas. Ce n'est qu'une aberration. Le temps des Fêtes approche et nous verrons beaucoup de ces projets de loi qui saupoudreront des millions de dollars sur le Québec. Or, il faudra faire attention. Ce n'est pas parce que le gouvernement joue les pères Noël que nous nous ferons passer un sapin.

• (1725)

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Madame la Présidente, je suis heureux du discours de mon collègue et de la réponse qu'il a fournie à la question un peu malheureuse que le député libéral vient de poser. Je ne sais pas si ce dernier a réalisé que nous étions à l'ère de la mondialisation. On n'est pas obligé d'être voisin de tous les pays au bout de la terre pour faire affaire avec eux. À l'ère de la mondialisation, la planète est de plus en plus petite. On n'a pas à s'en faire: quand le Québec sera souverain, nous pourrions faire affaire avec tout le monde de la même façon ou même beaucoup mieux, puisque nous nous représenterons nous-mêmes.

D'autre part, un élément du projet de loi C-68 m'inquiète. Mon collègue en a touché un mot en formulant ses réserves. J'aimerais qu'il revienne sur la possibilité que se donne encore une fois le gouvernement fédéral d'empiéter sur les provinces. Il est important pour nous de soulever cette réserve avant d'appuyer un tel projet de loi.

M. Roger Clavet: Madame la Présidente, je serai très bref. Je remercie mon collègue, le député de Saint-Maurice—Champlain.

Effectivement, le projet de loi contient des imprécisions concernant les provinces. J'ai exprimé ces inquiétudes. Je pense qu'il faudra prendre toute la place réservée normalement à l'intérêt provincial — dans le cas des provinces — et s'assurer, une fois pour toutes, que celles-ci seront consultées dans l'élaboration d'une stratégie qui nous apparaît intéressante au premier chef.

Toutefois, le passé étant garant de l'avenir, il nous arrive parfois d'avoir des doutes sur la manière dont le fédéral pourrait empiéter sur les champs de compétence provinciale, comme il a coutume de le faire.

[Traduction]

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Madame la Présidente, l'objectif apparent du projet de loi d'aujourd'hui est d'améliorer la compétitivité du Canada dans la région du Pacifique. C'est un objectif louable, mais les efforts actuels du gouvernement pour vendre Ridley Terminals vont à l'encontre de cet objectif. C'est la question dont je voudrais parler.

Dans un éditorial paru récemment dans le *Vancouver Sun*, on commentait la vente de Ridley Terminals en ces termes:

Initiatives parlementaires

La vente de Ridley Terminals pour une bouchée de pain à un exploitant privé, une petite société minière qui n'a pas de recettes d'exploitation, sans mécanisme apparent pour garantir un traitement juste et équitable de tous les producteurs, ne fait aucun sens et montre le peu de sérieux de l'engagement du gouvernement fédéral de faire des ports de la Colombie-Britannique la porte d'entrée pour le commerce avec l'Asie-Pacifique.

Dans un autre article, le *Vancouver Sun* identifiait cette entreprise. On disait ceci:

« L'entreprise de la Colombie-Britannique » non identifiée qui s'unit à une petite société minière pour acheter un terminal charbonnier appartenant au gouvernement fédéral à Prince Rupert est une cimenterie de l'Ontario dirigée par George Doumet, un homme d'affaires international peu connu de Vancouver [...]

On ajoute:

M. Doumet est rarement mentionné dans les médias canadiens d'affaires étant donné que Candou Industries, la société de portefeuille de la famille Doumet du Liban a déclaré faillite en 1983. On considérait à l'époque qu'il s'agissait de l'une des pires faillites dans l'histoire du Canada.

Ce qui est curieux, c'est qu'on semble avoir un empressément malsain à aller de l'avant avec cette vente. On peut se demander pourquoi. Le 29 septembre, le ministre des Transports a obtenu un décret du Cabinet empêchant la direction de Ridley de signer des contrats miniers de plus de 18 mois sans son consentement et il cherche à obtenir l'approbation du Cabinet pour négocier la vente de Ridley rapidement.

Si on examine attentivement cette entreprise et M. Doumet, on peut se demander pourquoi tant d'empressément? Dans une décision qu'il a rendue le 29 novembre 1991 dans le cadre d'une autre affaire impliquant M. Doumet ou ses entreprises, le juge Wood a déclaré:

Le juge de première instance a vérifié si l'écart entre le cours des actions en 1983 et le cours en 1989 permettait de façon raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir eu fraude ou négligence, et il a déterminé que c'était le cas.

Les gens dont ils parlent sont ceux auxquels le gouvernement veut vendre Ridley. Le juge a ajouté:

Le juge ci-dessous a évalué cette question en fonction des faits qui lui ont été exposés, et notamment ceux qu'on retrouvait dans la déclaration sous serment de M. Doumet. Il a conclu que ces documents montraient qu'il y avait plus que simplement un écart entre le cours des actions de 1983 et celui de 1989 qui est le fondement des allégations de fraude.

On peut donc se demander pourquoi le gouvernement est si pressé de vendre cette société. Lorsqu'on examine le décret...

• (1730)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je regrette de devoir interrompre le député, mais, comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 octobre, de la motion portant que le projet de loi C-248, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (trafic de certaines drogues et autres substances à moins d'un demi-kilomètre d'une école primaire ou secondaire), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre concernant le projet de loi proposé par le collègue de Prince George —Peace River. Le projet de loi C-248 est intéressant et nous amène à

nous poser des questions. Il nous pousse à regarder un peu plus en avant pour connaître quelle est l'intention derrière ce projet de loi. Nous sommes un peu inquiets.

Le Bloc n'aura pas d'objection à ce que ce projet de loi soit référé au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. Le projet de loi mentionne que quelqu'un peut être poursuivi pour avoir vendu des stupéfiants à moins d'un kilomètre d'une école primaire ou secondaire. S'il est déclaré coupable d'une telle infraction et s'il s'agit d'une première infraction, une peine minimale d'emprisonnement d'un an est prévue. S'il s'agit d'une récidive, on parle d'une peine d'emprisonnement minimale de deux ans.

Il y a deux points sur lesquels nous nous interrogeons. Comme j'étais avocat de la défense pendant les 30 dernières années, vous me permettez de soulever au moins un problème pratique quant à ce projet de loi C-248.

Imaginons que j'ai un client qui vend des stupéfiants sur une rue principale, ne sachant pas qu'il y a une école en arrière, dans une autre rue, à moins d'un demi-kilomètre. Je ne dis pas qu'il est correct de vendre des stupéfiants. Cela nous pose une sérieuse question concernant la *mens rea*. Bien évidemment, le Bloc québécois est contre la vente de stupéfiants. Nous ne pouvons accepter que l'on vende des stupéfiants interdits ou des drogues sans avoir de permis. On sait tout ce qui se passe et ce que cela entraîne.

J'ai donc un problème avec cette partie du projet de loi. Nous pourrions en débattre en comité plus tard, mais il est évident qu'un individu qui se livre au trafic des stupéfiants peut, tout comme plusieurs autres personnes, ne pas savoir qu'il y a une école près de cet endroit, à 500 mètres. Dans les petites communautés, cela arrive régulièrement qu'il y ait une école en arrière de la rue principale.

Il y a plus. Nous allons avoir un sérieux problème avec ce projet de loi et il va falloir l'étudier comme il faut en comité. En effet, le projet de loi prévoit des peines minimales d'emprisonnement. Je ne sais pas où mes collègues du Parti conservateur vont chercher cela, mais sur une base régulière, ils arrivent devant cette Chambre et demandent des peines minimales d'emprisonnement.

Prenons un cas. Aujourd'hui, quelqu'un passe en cour au Québec pour avoir fait du trafic de stupéfiants, de marijuana par exemple, et il en est à une première infraction. Jamais un tribunal, à moins de circonstances vraiment aggravantes, n'imposera une peine minimale d'un an d'emprisonnement. Il faudrait qu'il ait vendu des stupéfiants à la livre, mais pas pour quelques petits trafics. Bien sûr, il faut s'entendre parce que tous les cas sont des cas d'espèces. Dans le cas présent, on impose une règle minimale.

J'ai longuement lu ce que le ministère de la Justice a écrit. Nous avons reçu certaines informations et nous nous sommes renseignés auprès du ministère de la Justice. Il nous apparaît que le projet de loi C-248 pourrait peut-être aller à l'encontre du principe fondamental de la proportionnalité dans la détermination des peines. Si le projet de loi se rend devant le comité, il faudra que celui-ci l'étudie avec grande attention avant d'imposer des peines minimales d'emprisonnement, surtout compte tenu de la nature de l'infraction. On ne parle pas de vente d'héroïne ou de cocaïne. On parle de n'importe quelle drogue.

Initiatives parlementaires

Si je regarde encore le projet de loi, il parle de toute personne qui vend une drogue à usage restreint ou un stupéfiant. On parle donc soit de marijuana ou de très petites quantités; on ne parle pas de grosses quantités, de livres ou de kilogrammes. On parle de n'importe quelle sorte de stupéfiants vendus à moins d'un demi-kilomètre d'une école. Si cette personne est déclarée coupable, elle devrait être pénalisée pour un acte criminel avec une peine minimale d'emprisonnement.

• (1735)

Cela nous apparaît très lourd. Le comité devra débattre ce point.

En ce qui concerne certaines infractions, on s'est toujours posé une question. Le recours à des peines minimales obligatoires d'emprisonnement non seulement risque de poser des problèmes pratiques, mais peut aussi donner lieu à des contestations fondées sur l'article 12 de la Charte canadienne des droits et libertés. On sait que cet article traite des peines cruelles et inusitées.

Comment la cour interprétera-t-elle les différents cas suivants? Une personne qui vend des stupéfiants dans un hôtel encourrait une peine de six mois de probation ou une amende de 1 000 \$, tandis qu'une personne qui vendrait le même genre et la même quantité de stupéfiants à un demi-kilomètre d'une école écoperait d'au moins un an d'emprisonnement. Sans aucun doute, la cour serait appelée à déterminer si cette peine n'est pas cruelle et inusitée.

Il nous apparaît important de soulever cet élément dès maintenant. Lorsque nous devrons étudier le projet de loi en comité, il faudra travailler très fort pour trouver une solution. L'idée du projet de loi de sanctionner la vente de stupéfiants près des écoles est très bonne. Néanmoins, le fait d'imposer une peine minimale d'emprisonnement pose clairement un problème. C'est ce qu'il faudra examiner.

Généralement, lors de la détermination de la peine pour des infractions associées aux drogues, il a été établi que les tribunaux doivent prendre en considération toutes les circonstances aggravantes, notamment la vente de stupéfiants ou de substances à une personne de moins de 18 ans, ou le trafic dans une école, sur le terrain d'une école ou dans un autre lieu public normalement fréquenté par des personnes mineures. Toutefois, ce projet de loi ne tient pas compte des circonstances atténuantes ou aggravantes et favorise l'instauration d'une rigidité dans le processus de la détermination des peines. Cela nous semble être l'une des grandes contraintes qu'il faudra étudier en comité.

On a déjà discuté des peines minimales d'emprisonnement. Nos amis conservateurs ont tendance à soumettre régulièrement des demandes de peines minimales d'emprisonnement. Avec tout le respect que je dois aux collègues du Parti conservateur, je trouve que c'est d'emprunter la mauvaise voie que de toujours demander des peines minimales d'emprisonnement. Ce faisant, on insiste sur la répression plutôt que sur la réhabilitation. À mon avis, ce n'est pas la bonne solution.

Nous ne voterons pas contre le projet de loi, parce que nous trouvons importante et intéressante l'idée de réprimer la vente de stupéfiants près d'une école. Cependant, en comité, nous pourrions discuter à nouveau plus en profondeur du genre de peine qui pourrait être infligée à une personne qui commettrait ce genre de délit que nous réprouvons, bien évidemment.

• (1740)

[Traduction]

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi, car il revêt une certaine importance pour

moi. C'est un sujet qui m'interpelle beaucoup et qui interpelle également tous les députés. J'ai beaucoup réfléchi à cette question et je m'y suis intéressé de près dans ma circonscription, c'est-à-dire à toute la question des drogues contrôlées et de la toxicomanie, en particulier à la consommation de drogues chez les enfants.

Cet intérêt m'est sans doute venu naturellement de mon père, qui était en quelque sorte un pionnier du domaine en Nouvelle-Écosse. Aux côtés de personnes très respectées dans la collectivité comme Marvin Burke et Ed Fitzgerald, il a travaillé sans relâche pour sensibiliser la population à la toxicomanie.

Je félicite le député qui a présenté cette mesure avec le désir de protéger les enfants et les jeunes du Canada contre ces drogues dangereuses que l'on trouve jusque dans les cours d'école. Personne ne met en doute ses intentions. Je peux lui assurer que les députés ministériels partagent ses inquiétudes à l'égard des dangers que représente la hausse de la consommation de drogues interdites dans notre pays.

Ce que nous mettons en doute, c'est le moyen par lequel il tente de résoudre le problème. Personnellement, je ne suis pas d'accord. Mais nous devons convenir d'une chose: la consommation de drogues constitue une préoccupation nationale. On a constaté une nette augmentation de la consommation d'alcool et de drogues. En effet, 44,5 p. 100 des Canadiens ont admis en 2004 avoir consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, ce qui représente une hausse de 28,2 p. 100 depuis dix ans.

Il ressort de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada, publiée en novembre 2004, que plus de la moitié des adolescents âgés de 15 à 19 ans ont déclaré avoir utilisé la marijuana au moins une fois durant leur vie. La proportion a pratiquement atteint 70 p. 100 pour les personnes âgées de 20 à 24 ans. La marijuana n'est pas la seule drogue de prédilection. La proportion de Canadiens déclarant avoir utilisé au cours de leur vie une drogue illicite est passée de 28,5 p. 100 en 1994 à 45 p. 100 dix ans plus tard.

Il est tout particulièrement inquiétant de constater que le nombre de Canadiens ayant déclaré s'être injecté des drogues à un moment de leur vie a plus que doublé, passant de 132 000 personnes à 269 000 personnes au cours de la même période. Compte tenu du lien direct entre l'utilisation de drogues intraveineuses et toute une série de problèmes de santé et de problèmes sociaux, la toxicomanie constitue un défi non seulement sur le plan juridique mais également un défi très considérable sur le plan de la santé ainsi que sur le plan social, et elle constitue également un défi pour l'économie canadienne étant donné que, selon une étude de 1996, elle coûte environ 18,5 milliards de dollars, ce qui représente une perte de 649 \$ pour chaque Canadien, soit 2,7 p. 100 de notre PIB.

J'ai l'impression que, pour de nombreux Canadiens, la solution la plus évidente consisterait à rendre plus sévères les peines minimales visant les personnes reconnues coupables de trafic de drogues. Autrement dit, nous devrions les incarcérer pour de bon. À mon avis, ce n'est pas la solution. C'est peut-être un élément de solution, pourtant, dans certaines circonstances. Que les députés me comprennent bien toutefois. J'estime que le fait d'assurer l'application des lois joue un rôle dissuasif important et qu'il est prioritaire de limiter l'approvisionnement de nos collectivités en drogue.

Cependant, une étude récente, commandée par le ministère de la Justice, des résultats des peines imposées dans un certain nombre de pays occidentaux a révélé que les peines minimales obligatoires n'avaient pas d'effet notable sur les taux de criminalité.

Initiatives parlementaires

Autre aspect inquiétant, selon les résultats de recherches, les peines minimales obligatoires enlèvent toute incitation à plaider coupable, ce qui augmente le nombre de procès, la durée de traitement des dossiers et la charge de travail. Cela entraîne des dépenses qui seraient beaucoup mieux affectées à la prévention, au traitement et à la réduction des préjudices, tant au niveau personnel que communautaire. De telles approches se sont avérées efficaces à maintes reprises.

C'est la raison pour laquelle notre gouvernement a adopté une approche équilibrée en la matière, visant simultanément à réduire aussi bien l'offre que la demande de drogue. Sachant que nous devons aller plus vite et plus loin sur ces deux fronts, le gouvernement du Canada a renouvelé en 2003 la Stratégie canadienne antidrogue, en y affectant un investissement de 245 millions de dollars sur cinq ans.

Les principaux objectifs sont les suivants: réduire le nombre de jeunes Canadiens qui expérimentent avec les drogues; réduire la prévalence de la consommation de drogues préjudiciable à la santé; réduire l'incidence des maladies transmissibles qui sont associées à la toxicomanie; favoriser davantage le recours à des mesures judiciaires de remplacement, en reconnaissant que les approches traditionnelles ne permettent pas, à elles seules, de régler le problème; réduire l'approvisionnement en drogues illicites et reconnaître les tendances qui se dessinent en matière de consommation de drogues; réduire, bien entendu, les coûts évitables pour la santé, la société et l'économie associés à la toxicomanie.

La Stratégie canadienne antidrogue repose sur quatre piliers: la prévention, l'exécution de la loi, le traitement et la réduction des méfaits. Chacun de ces piliers supporte un certain nombre d'activités. J'aimerais expliquer brièvement comment les activités dans ces domaines aident à réduire le risque que les enfants et les adolescents soient exposés aux drogues et qu'ils en fassent l'essai.

• (1745)

Les mesures de sensibilisation et de prévention fonctionnent. Nous le savons. J'ai pu constater, grâce à ma participation à la Fondation des maladies du cœur et à la Fondation des charités de santé dans le but de lutter contre le tabagisme, que la sensibilisation et la promotion ont un effet, notamment chez les jeunes du Canada.

Nous savons que les campagnes de sensibilisation du public à la lutte antitabac produisent des résultats durables et à long terme sur notre économie et sur notre système de santé sur le plan de la prévention. Les efforts déployés pour accroître la sensibilisation des jeunes aux risques et aux conséquences de la consommation de drogues sont donc une des principales priorités de la Stratégie canadienne antidrogue.

Les initiatives de sensibilisation du public axées sur la marijuana et l'alcool constituent la première étape d'une stratégie à plus long terme visant à sensibiliser les jeunes et les parents aux problèmes attribuables à la consommation d'alcool et d'autres drogues. Un autre but consiste à encourager la prise de décisions éclairées et saines chez les jeunes Canadiens.

Comme exemple, Santé Canada a récemment lancé Parlons franchement de marijuana, un livret d'information destiné aux parents et aux jeunes pour encourager un dialogue ouvert et honnête sur la drogue et ses effets. Ce livret rempli de données factuelles est fondé sur des recherches poussées et des sondages menés par Santé Canada auprès de jeunes de 12 à 19 ans afin de mieux comprendre leur niveau de sensibilisation, leurs attitudes, leurs connaissances et leur comportement face à la marijuana et à d'autres drogues.

En plus des efforts d'éducation du public, le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie canadienne antidrogue assure un soutien financier aux initiatives de promotion, de prévention et de réduction des méfaits qui portent sur un large éventail de questions concernant l'usage problématique des drogues. Grâce à ce fonds, Santé Canada consacre 9,5 millions de dollars par année au financement de projets communautaires de différentes natures parce que c'est dans les collectivités mêmes que les gens sont les plus près des problèmes et, donc, des solutions.

Les projets sont adaptés à des groupes d'âges ou à des régions bien délimités et axés sur des aspects précis des problèmes. Certains projets financés ont une envergure nationale, mais l'accent est mis sur le soutien de projets qui, de l'avis des collectivités, donneront les meilleurs résultats chez elles. Les projets sont mis en oeuvre localement par des travailleurs de première ligne.

Le traitement et la réadaptation des toxicomanes relève de la compétence des provinces et des territoires. Cependant, Santé Canada joue un rôle constructif en contribuant, par l'intermédiaire de son Programme de traitement et de réadaptation des alcooliques et toxicomanes, 14 millions de dollars par année aux provinces et territoires participants afin d'améliorer l'accès à des traitements et à des programmes de réadaptation efficaces. Les jeunes sont un groupe cible de ce programme.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que les initiatives que je viens de mentionner sont la panacée au problème croissant de toxicomanie que connaît le Canada, comme d'autres pays partout dans le monde. Toutefois, les dispositions que prend le gouvernement du Canada à l'égard des problèmes liés aux drogues, y compris les efforts pour juguler la demande et l'offre, sont constamment réévaluées afin d'en garantir la pertinence et l'utilité.

Il faut effectivement en faire davantage pour garantir la sécurité de nos enfants, surtout par rapport à la toxicomanie, à l'alcoolisme et aux personnes qui voudraient profiter d'eux. Comme je l'ai dit, nombreuses sont les personnes qui, comme mon père, Ed Fitzgerald et Marvin Burke, ont beaucoup fait en Nouvelle-Écosse en matière de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme. La prévention et l'éducation vont de pair avec l'application de la loi pour que nous puissions améliorer la vie et la sécurité des jeunes Canadiens.

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de parler, au nom des résidents de Palliser, du projet de loi C-248, un projet de loi très innovateur et très audacieux présenté par le député de Prince George—Peace River. Ce projet de loi a pour but de modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin d'imposer à toute personne reconnue coupable d'avoir fait le trafic d'une drogue contrôlée, d'une drogue à usage restreint ou d'un stupéfiant à moins d'un demi-kilomètre d'une école primaire ou secondaire une peine d'emprisonnement minimale d'un an pour une première infraction et une peine d'emprisonnement minimale de deux ans en cas de récidive.

Cela me semble parfaitement raisonnable et la plupart des Canadiens qui nous regardent ce soir seront du même avis. Le député de Prince George—Peace River se fait manifestement du souci, comme moi, et comme les députés de Wild Rose et de Regina—Qu'Appelle. Je pourrais en dire autant de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ces questions nous préoccupent tous énormément. Nous sommes inquiets pour nos enfants. Voilà ce dont traite le projet de loi. C'est un projet de loi pour les familles. Il appuie les agents de la paix. Il vise à faire respecter la justice au Canada et à protéger les victimes et, dans le cas présent, ceux qui pourraient le devenir.

Initiatives parlementaires

J'exerce des pressions sur le gouvernement pour qu'il place la méthamphétamine en cristaux dans une autre annexe. Depuis plusieurs mois, je demande avec insistance que la méthamphétamine en cristaux passe de l'annexe III à l'annexe I pour permettre aux juges d'imposer des peines plus sévères aux personnes reconnues coupables d'avoir fait le trafic de méthamphétamine. La plupart des députés et des Canadiens savent que la méthamphétamine menace notre société. Parmi ceux qui consomment cette drogue pour la première fois, 85 p. 100 développent une dépendance. Cette drogue est véritablement une grande menace pour nos collectivités et nos citoyens.

J'ai rencontré des parents, de jeunes toxicomanes, des agents de police et des bénévoles. J'ai vu les effets de cette drogue. Certains électeurs m'ont écrit. Je ne vous lirai pas le contenu de ces lettres, mais je vous dirai qu'elles racontent des histoires absolument épouvantables sur les conséquences de cette drogue pour les parents et amis de ceux qui en consomment.

Avec ce projet de loi, le député de Prince George—Peace River cherche à protéger les enfants à l'école. Les écoles doivent être des sanctuaires pour les enfants. Ce sont des temples du savoir, qu'il s'agisse des collèges Peacock, Central, Vanier ou Riverview à Moose Jaw ou du collège Sheldon-Williams à Regina, ou encore des écoles primaires. Malheureusement, certains prédateurs s'attaquent à des enfants plus jeunes que les élèves de neuvième année. Ils se tiennent à l'intérieur et à l'extérieur de nos écoles primaires. Ne nous y trompons pas: ce sont des prédateurs. Leur présence n'est pas une erreur; les trafiquants de drogue s'en prennent à nos citoyens les plus vulnérables, ceux qui représentent l'avenir de ce beau pays.

Il faut instaurer des mesures de dissuasion. De nombreux députés siègent à la Chambre pour réformer notre système de justice pénale. Il nous faut des outils. Le gouvernement doit prendre des mesures de dissuasion. Nos lois doivent décourager les gens de pratiquer ce genre d'activité, la vente de drogues aux enfants à proximité des écoles. La meilleure façon d'empêcher les gens de s'attaquer aux jeunes près des écoles est sans doute d'imposer des peines minimales qui incluent l'emprisonnement. En incarcérant les trafiquants qui vendent de la drogue aux enfants, nous les éloignons temporairement des enfants. C'est probablement la meilleure forme de prévention.

C'est l'évidence même, mais de nombreux libéraux en face se sont déjà prononcés contre le projet de loi. Certains des commentaires du député à l'encontre des peines minimales m'ont surpris. C'est l'évidence même, mais la réaction des libéraux n'est pas très étonnante étant donné leur laxisme habituel en matière de crime. Ils sont laxistes en ce qui concerne la drogue.

● (1750)

Nous avons pris connaissance du plan du gouvernement en matière de décriminalisation de la marijuana, une mesure à laquelle tout agent de police canadien s'oppose. Les policiers savent bien que la marijuana est une drogue d'initiation. On ne se lève pas le matin, simplement, en disant « Je pense que je vais consommer du crack aujourd'hui » ou « Aujourd'hui, c'est le jour de la méthamphétamine en cristaux ». On commence par prendre de la marijuana, une drogue d'initiation.

C'est étonnant. Le gouvernement ne comprend rien. Il a fallu bien des mois pour faire classer la méthamphétamine en cristaux dans une autre annexe et l'impact sur les personnes et les familles a été énorme dans tout le pays. Le gouvernement n'a encore pris aucune mesure pour limiter les précurseurs, ingrédients essentiels à la fabrication de la méthamphétamine en cristaux. Pourtant, cela doit être fait. Cette

inaction n'est toutefois pas surprenante, compte tenu de la façon dont le gouvernement gère la criminalité.

Nous pourrions continuer en parlant du registre des armes à feu, qui a coûté 2 milliards de dollars. Les libéraux continuent d'injecter à mauvais escient de l'argent dans un plan bancal qui n'a pas permis de sauver une seule vie, qui n'a pas empêché un seul crime d'être commis à l'aide d'armes à feu. Ils ont été appuyés par le député de Toronto—Danforth et le NPD lorsqu'ils ont gaspillé cet argent plutôt que de l'investir dans les services de police de première ligne, dans l'éducation, dans la sensibilisation et dans la désintoxication. Ce sont là des éléments importants du problème.

Le gouvernement a refusé de protéger nos enfants en portant à 16 ans l'âge du consentement aux relations sexuelles. Par le fait même, il encourage les adultes à avoir des relations sexuelles avec des enfants de 14 ans. Encore une fois, le gouvernement libéral, qui est au pouvoir depuis 12 ans, n'a pas protégé les enfants canadiens contre les prédateurs. C'est ce que nous essayons de faire ici aujourd'hui. Le gouvernement, en face, détient le record des peines avec sursis pour des crimes graves et même pour des crimes avec violence.

Le député de Prince George—Peace River a déclaré que le projet de loi portait sur la santé, la santé mentale, l'éducation, le bien-être social et l'avenir que nous comptons offrir aux enfants du Canada. Il réalise que l'éducation et la sensibilisation sont des éléments essentiels pour faire disparaître les prédateurs et le problème de la drogue dans notre société. Il a dit que, tout comme il serait inutile de vouloir lutter contre la consommation de drogues dans nos écoles sans prévoir un programme d'information et de sensibilisation et en se fondant uniquement sur les punitions et sur l'application de la loi, il ne serait pas plus efficace de prévoir une programme d'éducation et d'information sans y adjoindre un programme adéquat d'application de la loi. En fait, même la stratégie nationale antidrogue du gouvernement prévoyait des mesures efficaces d'application de la loi. Les promesses en l'air habituelles ne suffisent pas.

Le ministre de la Santé s'oppose à ce projet de loi. Le député de Prince George—Peace River s'est efforcé d'expliquer clairement aux députés que le projet de loi visait les adultes qui tentent intentionnellement de vendre des drogues à des enfants ou à des mineurs. Je souligne le mot adultes.

L'exposé de la Bibliothèque du Parlement sur la détermination de la peine comprend sept éléments, dont la dissuasion par la crainte du châtiement pour un crime et les peines infligées pour la récidive, éléments que l'on retrouve certainement dans le projet de loi C-248.

J'ai dit plus tôt que le meilleur moyen d'empêcher les prédateurs de s'en prendre aux enfants canadiens dans les écoles consiste à les incarcérer et à nous assurer ainsi qu'ils ne soient pas en liberté dans la société. Une peine d'emprisonnement permet en fait à ces individus de se réformer dans une certaine mesure. Nous pouvons les réformer et nous ne nous opposons certainement pas à cela, mais nous devons recourir aussi à des moyens de dissuasion. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour savoir pourquoi.

Il suffit de parler aux familles des utilisateurs de méthamphétamine cristallisée. Il suffit de regarder ces utilisateurs dans les yeux. Il suffit de discuter avec les policiers et les dirigeants communautaires de ce que la méthamphétamine cristallisée fait à nos enfants, à la société et à l'avenir de notre pays. Nous sommes en guerre contre les trafiquants de stupéfiants dans notre pays. Le temps est peut-être venu de traiter cette lutte comme une guerre et de prendre des mesures pour nous assurer que ces individus ne s'en prennent plus à nos enfants.

Initiatives parlementaires

Au mois d'août, le Parti conservateur a créé un groupe de travail ayant pour thème des rues sûres et des collectivités en santé. Ce groupe de travail s'est déplacé dans tout le pays pour rencontrer un large éventail de gens de milieux différents, y compris des victimes du crime, des travailleurs communautaires et des agents de la paix de première ligne. Nous voulons mieux comprendre les questions criminelles urgentes qui assaillent notre pays. Je suis très fier d'être membre d'un parti qui s'attaque à ces questions.

● (1755)

Espérons que tous les députés feront ce qui s'impose et qu'ils renverront cette mesure à un comité. Ils devraient consulter leurs électeurs. S'ils ne votant pas en faveur de cette mesure et ne la renvoient pas à un comité, ils devront s'en expliquer à leurs électeurs.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir dans ce débat sur ce projet de loi d'initiative parlementaire. Je félicite mon collègue d'avoir soulevé cette question.

J'aimerais préciser que la violence, la criminalité et la sécurité dans les rues sont au cœur des préoccupations des habitants de la circonscription de Winnipeg-Centre.

Je ne suis pas un sensible. Je suis d'avis que le balancier est allé trop loin dans l'autre sens et que l'on accorde maintenant beaucoup trop d'attention aux droits des criminels et pas assez à ceux des victimes. Je l'affirme sans crainte de contredire la politique de mon propre parti.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire, qui porte précisément sur l'influence qu'ont les criminels quand ils opèrent à proximité des écoles, demande que le système de justice pénale reconnaisse qu'il existe un danger social accru dans ces cas. Je parle en connaissance de cause. Il y a, au centre-ville de Winnipeg, des quartiers défavorisés où la délinquance urbaine et la violence ont atteint des proportions catastrophiques. Les gens en ont plus qu'assez. Juste à côté de certains des pires nids de crimes et de violence se trouvent des écoles élémentaires, des écoles secondaires de premier et de deuxième cycles et l'Université de Winnipeg.

Ces gens qui vendent de la drogue, organisent des réseaux de prostitution, exploitent des jeunes en les forçant à participer au commerce du sexe ou autre et qui agissent dans l'ombre à proximité des écoles devraient être traités encore plus sévèrement par les tribunaux et le système de justice pénale.

J'ai demandé à participer à ce débat aujourd'hui pour souligner que certaines régions ont enregistré des progrès en accordant des pouvoirs spéciaux aux policiers et aux tribunaux afin qu'ils puissent s'occuper de certains débordements au niveau régional. Je pense particulièrement à Montréal. Lorsque les actes de violence perpétrés par certaines bandes a atteint des proportions catastrophiques, la ville a donné plus de pouvoirs aux policiers pour qu'ils puissent mettre un frein à ces activités sans avoir à se battre contre les entraves habituelles qui les forcent souvent à regarder ce qui se passe les bras croisés parce qu'ils doivent respecter le critère du fardeau de la preuve avant de pouvoir intervenir pour mettre un terme à ces activités. C'est ce que je demande pour la circonscription de Winnipeg-Centre.

Récemment, j'ai écrit une lettre au ministre de la Justice pour lui demander de rencontrer le procureur général du Manitoba en vue d'autoriser le recours à des pouvoirs spéciaux, que ce soit de manière temporaire, pour que les agents de police puissent faire leur travail plus efficacement. J'entends par là qu'ils soient capables simplement d'interrompre cette activité sans avoir le fardeau de réunir une preuve comme on l'exige actuellement. Certains diront qu'on porterait ainsi

atteinte aux droits et aux libertés, mais je pense qu'il s'agit d'un compromis acceptable dans le cas de certaines activités scandaleuses qui ont lieu dans ma circonscription, plus particulièrement dans les quartiers urbains défavorisés, près des écoles primaires et des écoles secondaires de premier cycle.

Si nous devons choisir entre les droits des criminels et le droit des enfants d'aller à l'école dans leurs quartiers, loin des criminels, je favoriserai toujours les enfants. Il ne devrait même pas y avoir de débat à ce sujet à la Chambre des communes.

Le député qui a présenté ce projet de loi l'a fait de bonne foi pour juguler un fléau dans sa circonscription. Je suis ici pour dire à tout le monde que le même phénomène peut être observé partout au Canada, de la partie est du centre-ville de Vancouver aux quartiers défavorisés de Winnipeg, en passant par Toronto et Montréal. Nous devons mettre fin à cette tendance.

● (1800)

S'il y a une leçon que nous pouvons tirer de ce qui se passe dans les quartiers défavorisés d'autres pays, et je regarde parfois la criminalité et la violence qui affligent certains milieux aux États-Unis, c'est bien que nous devons intervenir dès maintenant, alors que le problème n'a pas encore atteint des proportions qui nous dépassent.

Je ne suis pas fier d'avouer ceci, mais des gens de ma circonscription sont venus à mon bureau pour me dire qu'ils ne laissent plus leurs enfants dormir dans des chambres ayant des murs donnant sur l'extérieur, de crainte qu'ils ne soient atteints par une balle perdue qui passerait à travers le mur. Il est terrible d'avoir à faire le constat que les jeux avec des armes à feu liés à la consommation de drogue dans certains milieux ont atteint le point où une mère doit se préoccuper de l'endroit où son enfant dormira dans la maison pour le protéger contre le danger que représentent ces jeux.

Je ne dis pas que les jeux avec des armes à feu font toujours des victimes. Parfois, il s'agit simplement de types qui jouent avec leurs armes à feu dans des ruelles. Presque chaque nuit, on peut entendre des coups de feu dans les rues des quartiers défavorisés de Winnipeg. Il s'agit de vauriens qui tirent dans les ruelles sans que personne ne vienne les inquiéter.

Je voterai, et avec fierté, en faveur de toute mesure qui donnerait à nos agents d'application de la loi les outils nécessaires pour freiner cette activité. Je ne vois aucune contradiction là-dedans.

J'ai du mal à croire qu'un député s'opposerait ouvertement à une initiative qui donnerait à nos agents d'application de la loi les outils dont ils ont besoin. L'avantage des initiatives parlementaires, c'est qu'elles font toujours l'objet d'un vote libre, du moins, dans mon parti. Certaines personnes ont des idées différentes et pensent que nous devons nous attaquer aux racines de la criminalité. Mais si nous voulons trouver une solution durable, il faudra évidemment adopté une approche équilibrée.

Cependant, à un moment donné, les citoyens finissent toujours par dire, d'un ton ferme: « Nous avons été patients, nous nous sommes montrés conciliants et nous avons fait notre possible pour corriger les maux sociaux qui pourraient être la cause sous-jacente de la violence qui éclate dans nos rues, mais l'heure est venue d'accorder la priorité à la sécurité. » Quand nous aurons rétabli la sécurité dans nos rues, nous pourrions ensuite étudier les causes sous-jacentes de la criminalité.

Initiatives parlementaires

Je ne pense pas que nous puissions résoudre le problème quand nous sommes aux prises avec un véritable déluge d'activités illégales qui ont lieu quotidiennement. Il faut imposer une justice rapide et sévère qui sécurisera nos rues, et ensuite nous pourrions prendre un peu de recul et établir les fondations qui nous permettront d'étudier les causes sous-jacentes de la pauvreté, de l'insalubrité des logements et des autres facteurs qui ont peut-être entraîné les maux sociaux que nous voyons dans les quartiers défavorisés.

Je veux saisir l'occasion, aujourd'hui, au crépuscule de cette législature, pour souligner, une fois pour toutes, que quand j'entends les citoyens de ma circonscription, Winnipeg-Centre, me dire que leur préoccupation première est le crime et la sécurité de nos rues, je vais faire tout mon possible pour appuyer les mesures qui répondront à ces préoccupations afin qu'ils puissent élever leurs enfants dans un environnement sûr sans qu'ils se sentent menacés dans leur propre cour.

• (1805)

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole à la Chambre des communes au nom de mes électeurs de Brampton—Springdale.

Nous tous, en tant que membres de la collectivité, cherchons à accroître la sécurité dans les rues, dans les écoles et dans les quartiers. Il s'agit là d'un des objectifs clés des habitants de la circonscription de Brampton—Springdale.

Je voudrais d'abord saisir l'occasion pour reconnaître la sincérité du député de Prince George—Peace River, qui a présenté ce projet de loi visant à punir les prédateurs de nos enfants vulnérables, qui devraient pouvoir vivre dans un environnement où ils se sentent en sécurité.

Malheureusement, le gouvernement ne peut pas appuyer le projet de loi pour les motifs juridiques exposés par mes collègues de Justice Canada. Les études ont systématiquement montré que les peines minimales n'ont absolument aucun effet, ou très peu, pour décourager les activités criminelles.

Cependant, qu'on ne s'y méprenne pas. Le gouvernement libéral et moi, en tant que députée de Brampton—Springdale, partageons les efforts du député pour protéger les enfants contre les effets dommageables des drogues, qui causent tellement de problèmes pour bien des familles canadiennes et leurs collectivités dans tout le pays.

Je veux seulement répéter l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons appuyer le projet de loi C-248 à la Chambre. Ce projet de loi contreviendrait au principe fondamental de la proportionnalité des peines. En proposant la même peine minimale obligatoire pour le trafic de drogues visées par différentes annexes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, il ne tient pas compte, entre autres choses, des différences en fait de risques pour la santé et la sécurité que présentent les drogues inscrites dans ces annexes.

Le fait est que la recherche a toujours démontré que les peines minimales avaient peu ou même absolument aucun effet dissuasif contre les activités criminelles. Il faut bien prendre conscience que, pour contrer l'activité criminelle, nous devons nous attaquer à la racine du problème et essayer de faire en sorte que nos rues, nos écoles, nos quartiers et, en fin de compte, nos localités soient plus sûres. C'est ainsi qu'on aura un pays sûr.

Je sais que le député désire sincèrement punir ceux qui s'en prennent aux enfants. J'assure à tous les députés que le

gouvernement partage ce désir, et c'est pourquoi le Parlement a inscrit, à l'article 10 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, l'intention des peines imposées pour infractions relatives aux drogues et l'exigence que le tribunal considère tout facteur aggravant pertinent, y compris le trafic auprès d'une personne de moins de 18 ans, et sur le terrain d'une école ou près de ce terrain ou dans tout autre lieu public normalement fréquenté par des personnes de moins de 18 ans ou près d'un tel lieu.

Je pense toutefois qu'il importe de reconnaître qu'il faudra beaucoup plus que des peines sévères pour faire de nos cours d'école des endroits sans danger au Canada. Nous devons trouver des moyens de faire appliquer la loi. C'est l'un des nombreux domaines où nous, en tant que parlementaires et Canadiens, devons prendre des mesures pour protéger l'avenir de notre pays — et ce sont les jeunes qui représentent notre avenir — contre les effets dévastateurs de la consommation de drogues. Nous avons de grands progrès à faire dans les domaines de la prévention, du traitement et de la réduction des dommages causés par les drogues. Et nous pouvons le faire en travaillant ensemble.

Le gouvernement du Canada a déjà présenté une stratégie conçue pour atteindre ces objectifs, la Stratégie canadienne antidrogue.

La stratégie appliquée actuellement vise à assurer que les Canadiens, et nos jeunes, l'avenir de notre nation, puissent vivre dans une société libre des dangers associés aux problèmes de la consommation abusive de drogues. Cette stratégie adopte une approche équilibrée en visant en même temps la réduction de la demande et de l'offre de drogues. Elle contribue, en fin de compte, à l'atteinte d'un objectif que nous visons tous ici, c'est-à-dire une collectivité et des conditions de vie plus saines et plus sûres grâce à la prévention, à l'application de la loi, au traitement et à d'autres initiatives visant à réduire les dommages causés par les drogues.

En réaction à l'augmentation de la consommation de drogues au sein de la société, le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement à l'égard de la Stratégie canadienne antidrogue en 2003. Ainsi, il a fait un nouvel investissement de 245 millions de dollars sur cinq ans pour la prise de mesures à long terme visant la réduction des méfaits attribuables à la consommation de drogues. Cette somme comprend un investissement annuel de 9,5 millions de dollars dans le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue, un fonds visant l'élaboration de solutions locales, provinciales, territoriales, nationales et communautaires aux problèmes de toxicomanie et la sensibilisation du public aux problèmes associés à la toxicomanie. Mes collègues savent que ce Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue donne des résultats.

• (1810)

Notre investissement de 245 millions de dollars comprend aussi le versement annuel de 14 millions de dollars pour le Programme de traitement et de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie qui vise l'amélioration de l'accès à des traitements des toxicomanies efficaces. La Stratégie canadienne antidrogue cible d'abord les jeunes. En tant qu'ancienne dispensatrice de soins de santé, je suis intervenue auprès de personnes qui avaient pris le mauvais chemin, choisi les mauvais amis ou avaient des problèmes de toxicomanie. Je suis donc bien placée pour savoir que nombre des initiatives de la Stratégie canadienne antidrogue donnent des résultats.

Initiatives parlementaires

C'est le cas, par exemple, de certaines campagnes de sensibilisation du public. Plusieurs de ces campagnes ciblent directement les jeunes. Il y a le site web « Sois plus futé que la drogue » que bon nombre de jeunes Canadiens ont visité. Comme nous le savons, nous vivons dans une ère de technologie, et les jeunes sont très sensibles à tout ce qui se passe sur Internet. Ce site a été extrêmement utile pour nos jeunes.

Le gouvernement a publié, par l'intermédiaire du ministère de la Santé, une brochure d'information intitulée *Parlons franchement de la marijuana* à l'intention des jeunes et de leurs parents. Cette brochure brise certaines idées reçues sur la consommation et les effets de la drogue et aborde les risques d'ordre juridique encourus. Nous avons fait en sorte d'informer les gens qui ont le plus cette question à cœur.

En outre, le gouvernement a piloté l'élaboration d'un cadre national de mesures visant à réduire les dommages causés par l'alcool, les drogues et d'autres substances au Canada. Les gouvernements et organismes provinciaux, territoriaux et municipaux, les ONG et de nombreux autres groupes, notamment dans la circonscription, Brampton—Springdale, unissent leurs efforts afin d'élaborer et de mettre en place un cadre qui fonctionnera et qui fera en sorte que l'on ait des écoles, des quartiers et des collectivités plus sûrs. Cette initiative est un pas concret en vue de se doter d'une structure et d'une approche nationale afin d'empêcher nos jeunes de consommer des drogues et d'autres substances.

À cette fin, un grand nombre d'intervenants dans tout le pays se partagent des renseignements sur les meilleures pratiques et sur la recherche fondée sur des données probantes, afin de s'assurer que l'on utilise le plus judicieusement possible l'argent des contribuables canadiens dans des programmes qui serviront adéquatement la clientèle visée. Les enfants et les jeunes, tant dans les villes que dans les banlieues, les membres des premières nations, les Inuits, les Métis, qu'ils soient gais ou qu'elles soient lesbiennes, les membres de collectivités minoritaires, les jeunes dans la rue ou en milieu rural, de tous âges, de tous les niveaux socioéconomiques et de toutes les cultures sont visés par cette initiative, afin que l'on fonctionne tous ensemble comme une équipe, pour avoir des quartiers et des collectivités sûrs.

Les collectivités de toutes les régions du pays font leur part pour promouvoir la Stratégie canadienne antidrogue. Un grand nombre d'entre elles ont bénéficié d'un soutien financier du fédéral, dans le cadre du Fonds des initiatives communautaires, qui a été créé en 2004. En vertu d'un certain nombre d'initiatives prises, les ministres de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique des provinces de l'Ouest se sont rencontrés pour discuter des préoccupations croissantes liées à la consommation et à la production de méthamphétamine en cristaux, auxquelles certains de mes collègues ont fait allusion plus tôt.

Je ne prétends pas que les solutions à ce problème énorme sont faciles, mais nous devons tous collaborer, comme une équipe, dans le cadre dont nous disposons, à savoir la Stratégie canadienne antidrogue. Nous devons aussi aller de l'avant afin de nous occuper des problèmes que sont la consommation de drogues et l'abus de certaines substances chez nos jeunes. En bout de ligne, nous devons travailler ensemble afin de créer une nation sûre en bâtissant des quartiers, des écoles et des collectivités plus sûrs.

• (1815)

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-248. Ce projet de loi imposerait une peine d'emprisonnement obligatoire

minimale d'un an pour une première infraction et une peine d'emprisonnement minimale de deux ans en cas de récidive à tout adulte reconnu coupable d'avoir fait le trafic d'une drogue contrôlée, d'une drogue à usage restreint ou d'un stupéfiant à moins d'un demi-kilomètre d'une école primaire ou secondaire.

Je remercie le député de Prince George—Peace River d'avoir présenté ce projet de loi et je remercie également le député de Palliser. Ce sont deux députés qui travaillent très fort pour protéger nos enfants. Il nous faut adopter des lois appropriées et pratiques pour régler le problème de la drogue.

Nous venons juste d'entendre un député d'en face nous dire, conformément au discours creux typique des libéraux, qu'il nous faut éduquer. Oui, nous devons éduquer. Il nous faut une stratégie complète. Cependant, il y a des criminels qui se tiennent près des écoles et qui en veulent à nos enfants. Affirmer que nous allons leur parler et leur dire que les peines minimales ne fonctionnent pas n'est pas une solution. Nous avons des études qui le démontrent. On ne peut pas se contenter de leur demander de ne pas vendre de drogue à nos enfants, cela ne fonctionne pas non plus.

L'été dernier, j'ai passé du temps avec la GRC. J'ai suivi un entraînement d'une semaine afin de passer du temps avec les agents de la GRC au sein de l'escouade à bicyclette. Nous avons passé beaucoup de temps sur le terrain, ce qui m'a permis de voir ce qui se passe dans ma collectivité, Langley, notamment du côté de l'itinérance, des toxicomanies et de la prostitution.

J'ai vu des images très tristes, mais le pire a été de constater le nombre de jeunes qui sont attirés dans le milieu de la drogue. Les jeunes se tenaient près des écoles. Comme c'était l'été, il n'y avait pas de cours. J'ai constaté que beaucoup de parcs sont situés près des écoles. Il est pratique d'avoir un parc à proximité d'une école, car les élèves peuvent s'en servir.

Il y a beaucoup de revendeurs qui se tiennent près des parcs. En entrant dans les parcs à bicyclette, nous pouvions voir des trafiquants adultes vendre de la drogue à des enfants.

Ce projet de loi empêcherait les revendeurs de drogues adultes de s'approcher à moins d'un demi-kilomètre des écoles. On ferait un périmètre de 500 mètres autour des écoles, c'est-à-dire d'un demi-kilomètre. En d'autres mots, on dirait aux revendeurs adultes qu'ils ne doivent pas s'approcher des écoles. S'ils le font, ils iront en prison pour au moins un an.

Nous avons entendu l'intervention du ministre de la Justice. Nous avons entendu le député libéral dire que cette mesure ne marcherait pas. Les libéraux disent avoir des études montrant que les peines minimales obligatoires ne fonctionnent pas. Le ministre de la Justice et le député qui vient d'intervenir ont tous deux omis de nous dire qu'il y a autant d'études qui affirment que ces peines sont efficaces qu'il y en a qui soutiennent le contraire. On parle d'un nombre très limité d'études. Nous demandons, à l'instar des Canadiens, une solution sensée.

Le député de Prince George—Peace River a présenté le projet de loi C-248. C'est une mesure législative réfléchie. Si elle est adoptée, les revendeurs de drogues se rendront rapidement compte qu'il y aura des conséquences sérieuses s'ils trafiquent à proximité des écoles.

Initiatives parlementaires

Je siège au Comité de la justice. J'ai entendu le ministre de la Justice dire, à maintes reprises, que nos enfants sont les plus vulnérables. Il a déclaré qu'il faut protéger nos enfants et que si nous manquons notre coup avec les enfants, il ne sera pas possible de revenir en arrière. Je partage cet avis.

Qu'est que le gouvernement fait de tangible? Que fait-il pour protéger nos enfants? Rien. Après 12 années au pouvoir, il s'est taillé la réputation d'être trop tolérant à l'égard de la criminalité. Si des individus vendent de la drogue à nos enfants, à quelles conséquences peuvent-ils s'attendre? On leur impose une période de probation, peut-être une amende ou on leur confisque la drogue.

Comme il y a de plus en plus de drogues dans les écoles, j'entends les doléances des parents. Tous les députés ont des électeurs qui viennent les voir et je suis certain que les députés libéraux ne font pas exception. Les électeurs racontent entre autres que leurs enfants ont peur d'aller à l'école. Un parent qui est venu me voir m'a dit que son fils avait peur d'aller à la toilette à l'école parce qu'il y avait de la drogue. On y vend de la drogue. Notre système d'éducation public est pris à partie parce que les revendeurs de drogues sont dans les écoles.

• (1820)

Les écoles doivent faire preuve d'imagination pour tenir les vendeurs de drogues à distance. Elles gardent leurs portes verrouillées et certaines écoles ont même réintroduit l'uniforme. Par l'éducation et des mesures originales, elles tentent de garder les vendeurs de drogue à l'extérieur. Nous devons donner aux policiers les outils nécessaires. L'adulte qui vend de la drogue à des enfants dans une école ne doit pas rester impuni.

Demandez à n'importe qui au Canada s'il est raisonnable de laisser les vendeurs de drogue se promener dans les écoles et vendre de la drogue à nos enfants, la génération montante. Ces éléments criminels organisés qui s'en prennent à nos enfants menacent l'avenir du Canada. Ils entrent dans nos écoles et s'en prennent à nos enfants. Si nous demandons à un Canadien moyen s'il est raisonnable d'imposer une peine symbolique aux individus qui vendent de la drogue à nos enfants, la réponse sera un non retentissant. Cet acte criminel doit entraîner des conséquences pour celui qui le commet.

Nous souscrivons au pouvoir discrétionnaire des tribunaux. Je crois à cela. Nous devons honorer et respecter nos tribunaux. Nous sommes maintenant devant une situation typique et les peines typiques ne cessent d'être allégées. Nous sommes maintenant au point où les actes de ces criminels restent impunis. Une peine symbolique ne suffit pas.

J'appuie le projet de loi C-248. Je demande à tous les députés de l'appuyer parce qu'il prévoit des peines très pratiques et très réalistes pour les individus qui vendent de la drogue à nos enfants. Nous devrions l'adopter. Le projet de loi C-248 mettra fin à la vente de drogues aux enfants. Les criminels se passeront le mot et ne vendront plus de drogue près des écoles. J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-248.

• (1825)

Le vice-président: Pour clore le débat, l'auteur du projet de loi, le député de Prince George—Peace River, a la parole.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas vraiment par où commencer, alors je crois que je vais faire quelques remerciements.

Le député libéral d'en face dit qu'il n'est pas surpris. Cette question est très sérieuse, mais le gouvernement libéral adopte malheureuse-

ment ce genre d'attitude lorsqu'il est question de protéger les enfants de notre pays. Il faut s'y attendre.

Je remercie mes collègues du Parti conservateur du Canada qui ont appuyé le projet de loi C-248. Notre porte-parole en matière de justice, le député de Provencher, s'est adressé à la Chambre pendant la première heure du débat et les députés de Palliser et de Langley ont fait de même ce soir. Je les remercie tous les trois pour leur appui, leur sollicitude et leur volonté de défendre les enfants. La défense des enfants est l'objectif visé par le projet de loi.

L'approche préconisée par mon collègue du Bloc québécois dans son exposé de ce soir m'a quelque peu consterné. Je crois que le porte-parole du Bloc en matière de justice a laissé entendre lors de la première heure du débat que tous les projets de loi d'initiative parlementaire devraient faire l'objet d'un vote libre. Il voulait recommander que les membres du caucus du Bloc québécois appuient ce projet de loi, même si le Bloc a quelques réserves, afin qu'il puisse être renvoyé au Comité permanent de la justice. Je crois que c'était sage de sa part.

Je ne prétends pas que le projet de loi soit parfait dans sa forme actuelle, mais lorsqu'il est question de défendre nos enfants contre les prédateurs, il devrait y avoir unanimité. Tous les députés devraient au moins pouvoir dire que ce projet de loi est sensé et qu'il porte sur une question suffisamment importante pour qu'il soit renvoyé au comité et faire l'objet d'une étude approfondie. C'est un minimum raisonnable.

J'ai donc été quelque peu consterné d'entendre le député du Bloc dire qu'il voterait contre le projet de loi. Cela m'a beaucoup déçu.

Je tiens à remercier les députés néo-démocrates qui sont intervenus durant la première et la deuxième heure du débat. Ces deux députés ont indiqué qu'ils étaient prêts à donner leur appui. J'imagine qu'il en est ainsi de l'ensemble de leur caucus qui compte quelque 18 députés.

Reste à savoir ce que pensent les libéraux. Il est clair que nous pouvons adopter ce projet de loi sans l'appui des libéraux, comme nous l'avons démontré dans ce gouvernement minoritaire. J'espère que ce projet de loi sera adopté. J'espère aussi que les libéraux écouteront leur cœur quand ils voteront sur le projet de loi C-248, au lieu de simplement parler de s'attaquer avec fermeté à la criminalité, comme ils le font depuis un certain temps. Ils ont commencé à parler des peines minimales obligatoires, comme s'il y avait quelque chose à dire à ce sujet.

Le ministre de la Justice a changé de position plusieurs fois sur cette question dans les derniers mois. Il a commencé par être en faveur du projet de loi, puis il l'a critiqué. Nous ne savons pas ce qu'il cherche à faire. Quel genre de message envoie-t-il à nos écoles, aux enseignants, aux parents, aux enfants eux-mêmes et aux responsables de l'application de la loi?

Nous avons bien des lois au Canada. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas appliquées comme il se doit. Ce projet de loi sera utile. Il enlèvera aux juges et aux tribunaux leur pouvoir discrétionnaire. Il ne sera dorénavant plus question de ces assignations à résidence qui permettent à des brutes qui s'attaquent à nos enfants, dans nos écoles, d'être renvoyés chez eux avec une simple réprimande pour regarder leur télé, en couleurs.

Voilà l'objectif de ce projet de loi. Il vise à transmettre un signal au crime organisé et à ceux qui s'attaquent à nos enfants, en leur disant que s'ils osent s'approcher de moins de 500 mètres d'une école, ils s'attirent de gros ennuis.

Ajournement

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé est encore présent ce soir. Il a mené le débat pour les libéraux. Il a dit quelque chose qui m'a vraiment consterné. Il a laissé entendre que l'une des raisons pour lesquelles les libéraux ne préconisaient pas les peines minimales était que les narcotrafiquants n'oseraient plus plaider coupable s'ils savaient qu'ils seraient incarcérés. C'est incroyable.

C'est incroyable et totalement inacceptable que le gouvernement de ce pays refuse la mise en place d'une telle mesure, de crainte que les criminels ne soient dissuadés de plaider coupable. Nous pourrions être obligés de tenir un procès en bonne et due forme. Nous pourrions être obligés de prouver qu'ils s'en prennent à nos enfants et de les jeter en prison pour un bout de temps. Voilà l'attitude des libéraux. Ils ont l'audace de changer soudainement leur fusil d'épaule et d'affirmer qu'il penseraient peut-être à adopter la ligne dure contre le crime.

● (1830)

Le gouvernement protège les criminels. Nous protégeons les victimes et les enfants. Ce sera toujours comme ça tant qu'un nouveau gouvernement conservateur n'aura pas été élu.

Le vice-président: Comme il est 18 h 30, la période réservée au débat est terminée. En conséquence, le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 23 novembre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, en juin dernier, le Parti conservateur a présenté une motion visant à financer intégralement et à mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. La Chambre l'a adoptée et, le lendemain, le gouvernement libéral a refusé de financer et de mettre en oeuvre la stratégie. C'est un autre exemple de l'hypocrisie propre aux libéraux.

J'ai exhorté à maintes reprises le gouvernement à financer la stratégie. L'ensemble des intervenants de la lutte contre le cancer appuie la stratégie. Cette dernière s'est révélée utile dans d'autres pays industrialisés. Elle est essentielle pour protéger les Canadiens contre cette terrible maladie.

J'ai déjà posé la question auparavant et le ministre a parlé d'une stratégie de lutte contre les maladies chroniques. Or, le cancer, trop

souvent, n'est pas chronique; il est mortel. Comme les intervenants de la lutte contre le cancer l'ont fait valoir, étant donné les caractéristiques particulières de cette maladie, il faut une stratégie nationale.

Nous savons que le gouvernement a refusé de financer la stratégie. Le député peut bien dire que le gouvernement a investi de l'argent dans une stratégie de lutte contre le cancer. Pour un coût équivalant à celui d'un scandale libéral mineur, nous pourrions financer pleinement la stratégie, qui représente environ 260 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement ne s'est engagé qu'à en financer une partie.

Le gouvernement peut bien dire qu'il a investi d'autres sommes dans la lutte contre le cancer. Comme un membre de la Société canadienne du cancer l'a dit récemment, lors d'une réunion du Comité des finances, le financement offert par le gouvernement pour lutter contre le cancer est « ponctuel, non coordonné et sans échéancier ».

Il est temps de financer intégralement et de mettre en oeuvre la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Le gouvernement va-t-il, oui ou non, sans réserves, financer pleinement et mettre en oeuvre immédiatement la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément à la motion approuvée par la Chambre le 7 juin, le gouvernement du Canada est déterminé à réduire les coûts humains et économiques croissants du cancer ainsi que des maladies du coeur et des maladies mentales au Canada.

Le gouvernement fait preuve depuis longtemps de leadership, sur les plans national et international, en promotion de la santé et en prévention et lutte contre les maladies chroniques. Il poursuit maintenant son travail par l'entremise de sa nouvelle Stratégie intégrée de vie saine et de maladie chronique. Cette approche intégrée est appuyée par des preuves scientifiques, l'expérience internationale et l'Organisation mondiale de la Santé.

Le budget de 2005 prévoit un financement de 300 millions de dollars sur cinq ans de cette stratégie intégrée, qui comportera des activités de promotion de la santé visant à encourager et à appuyer une saine alimentation et l'activité physique chez les Canadiens. La stratégie intégrée comprend aussi des activités complémentaires spécifiques de lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète. De cette façon, elle servira de plate-forme aux contributions du gouvernement fédéral à la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

Par cette stratégie intégrée, menée en partenariat avec les provinces, les territoires et les autres intervenants clés, nous allons de l'avant dans la lutte pour réduire le fardeau des maladies chroniques, y compris le cancer.

● (1835)

[Français]

Depuis 1999, le portefeuille de Santé Canada travaille avec les intervenants dans le domaine du cancer pour établir une stratégie canadienne de lutte contre cette maladie. Un secrétariat a été institué à Santé Canada et des ressources ont été fournies pour appuyer la planification et le développement.

Ajournement

Après des consultations approfondies auprès de la communauté de lutte contre le cancer, des domaines prioritaires stratégiques ont été choisis en vue d'une planification et d'interventions détaillées. Des groupes d'action établis dans chacun de ces domaines stratégiques ont alors élaboré, avec la participation gouvernementale et non gouvernementale, des recommandations d'experts. Ces efforts ont éclairé et continueront d'éclairer les démarches d'investissements du Canada dans la lutte contre le cancer. Il est clair que le gouvernement reconnaît l'importance d'une approche stratégique nationale de lutte contre le cancer. Il a travaillé de façon inclusive et consultative avec toutes les juridictions ayant pour mandat de faire la lutte contre le cancer.

La lutte contre le cancer est une entreprise complexe exigeant des efforts concertés des provinces, des territoires, des municipalités et de tous les intervenants. C'est par cette approche coopérative multisectorielle que la stratégie de lutte contre le cancer vise à réduire l'incidence, la souffrance, l'invalidité et la mortalité causées par le cancer.

[Traduction]

De nombreux experts voient dans cet effort pour rassembler le savoir-faire dans le but d'élaborer la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer comme une innovation au plan de l'intégration. Comme l'un de mes collègues l'a mentionné dans notre débat de la semaine dernière, le cancer n'est pas une maladie unique.

Pour élaborer cette stratégie de lutte contre le cancer, les parties intéressées qui se sont réunies n'ont pas hésité à aller au-delà de leurs différences d'intérêts, de préoccupations et d'expériences pour créer une approche globale. Ce faisant, elles ont reconnu que plusieurs cancers ont des facteurs de protection et de risque en commun avec d'autres importantes maladies chroniques, notamment les maladies cardiovasculaires et le diabète. Les recommandations de prévention de la stratégie de lutte contre le cancer accordent une grande importance, par exemple, à l'alimentation saine et à l'activité physique comme facteurs de protection. Par conséquent, les intervenants dans le domaine du cancer ont été des leaders dans la promotion d'approches intégrées en prévention primaire.

M. Steven Fletcher: Monsieur le Président, ce que le député vient de dire est très trompeur, et cela me déçoit vivement.

D'abord, le gouvernement doit dire les choses comme elles sont. Le cancer n'est pas une maladie chronique. Dans la vaste majorité des cas, c'est une maladie mortelle. Ensuite, les intervenants de toutes les provinces et de tous les territoires qui luttent contre le cancer ont dit que cette stratégie doit être pleinement financée et mise en oeuvre.

Le député a dit, en français, qu'on travaillait toujours à l'élaboration de cette stratégie. Non, c'est déjà fait. Cette stratégie figure dans un document qui a été rédigé il y a plus de trois ans.

Le député a refusé de s'engager à financer et à mettre en oeuvre pleinement cette stratégie, et c'est une honte. Le gouvernement devrait avoir honte. Le gouvernement financera-t-il la stratégie, oui ou non?

[Français]

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, le gouvernement du Canada contribue à la lutte contre le cancer dans plusieurs domaines et de plusieurs manières. Il travaille d'une manière intégrée. Nous travaillons sur les causes primaires du cancer. Ce sont des causes qui existent également pour d'autres maladies chroniques.

Nous travaillons aussi dans la recherche, que ce soit avec les Instituts de recherches en santé du Canada, ou avec des efforts précis comme la somme de 10 millions de dollars remise en octroi à la Fondation Terry Fox.

• (1840)

[Traduction]

En outre, 4 millions de dollars par année sont affectés à l'Initiative canadienne sur le cancer du sein. Des fonds sont accordés au Programme canadien de surveillance et de lutte contre le cancer chez les enfants. La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme sera financée à hauteur de 560 millions de dollars sur cinq ans. Les Instituts de recherche en santé du Canada ont investi 93 millions de dollars dans la recherche sur le cancer l'an dernier.

Nous travaillons avec la Société canadienne du cancer et nombre d'autres organismes d'une manière intégrée et raisonnable afin de nous attaquer à ces problèmes de santé qui préoccupent le Canada depuis longtemps.

LA JUSTICE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre à la suite d'une question que j'ai posée au ministre de la Justice le 19 octobre, durant la période des questions.

Ma question découlait des observations scandaleuses de certains collègues libéraux du ministre. Il y avait tout d'abord les observations du maire de Vancouver, qui a été nommé sénateur libéral, Larry Campbell, qui a dit que les préoccupations exprimées au sujet du problème croissant causé par la méthamphétamine étaient de la foutaise. Il y avait ensuite les observations du député de Richmond qui nous a accusés de mener une campagne de peur irresponsable en exprimant nos préoccupations au sujet de la méthamphétamine.

Je soulève ces questions pour rappeler à la Chambre qu'on a découvert peu après trois laboratoires de production de méthamphétamine dans la circonscription du député de Richmond.

Je voudrais utiliser le gros de mon temps pour commenter une partie du travail qui a été effectué pour s'attaquer au problème de la méthamphétamine. Je remarque que même si le ministre a affecté une petite somme à la sensibilisation et au traitement de la dépendance, et même si ces fonds sont les bienvenus, nous devons faire davantage pour reconnaître que toute la société doit déployer des efforts pour décourager l'utilisation des drogues et éliminer ce fléau.

Malheureusement, le gouvernement envoie des messages contradictoires à la société. D'une part, nous avons les réformes annoncées récemment par le gouvernement qui montrent qu'on entend traiter plus sérieusement la production et la consommation de méthamphétamine. D'autre part, il y a une tendance à la décriminalisation du cannabis et l'ouverture de piqueries parrainées par l'État pour les héroïnomanes.

D'un côté le gouvernement affirme qu'il veut sérieusement traiter la méthamphétamine comme une drogue dure dans le Code criminel. D'un autre côté, il refuse d'adopter des peines minimales obligatoires, d'éliminer les peines avec sursis ou les libérations conditionnelles pour les délinquants violents. Une fois de plus, le gouvernement libéral fait de beaux discours, mais ne prend pas de mesures concrètes.

Ajournement

Je tiens à dire à la Chambre que les gens de ma circonscription savent bien qu'ils ne doivent pas attendre que le gouvernement libéral tienne ses promesses ou qu'il prenne des mesures constructives. Ils ont pris l'initiative eux-mêmes et ont créé une organisation communautaire consacrée à la lutte contre la consommation de méthamphétamine.

Le groupe de travail régional sur la méthamphétamine de Surrey, le SMART, se concentre sur la sensibilisation, sur les services de santé et sur l'application de la loi. Encore hier, le SMART a tenu une assemblée publique à Surrey pour sensibiliser les gens aux problèmes reliés à cette drogue.

M. Bruce Hayne, un ancien président de la chambre de commerce de Surrey, a joué un rôle de chef de file dans la lutte contre la méthamphétamine. Il est président du SMART. Plusieurs citoyens engagés se sont joints à lui, notamment M. Gary Hollick, l'éditeur du journal *Now*, de Surrey, qui dirige la campagne locale de sensibilisation. On peut aussi compter sur Mmes Denyse Houde et Lois Dixon, de la Fraser Health Authority, qui militent pour l'obtention de services supplémentaires pour les toxicomanes.

Le surintendant du détachement de la GRC de Surrey, M. Fraser MacRae, ainsi que le chef des pompiers de Surrey, Len Garis, s'occupent de coordonner les aspects de ce problème relatifs à l'application de la loi. Je veux féliciter ces gens pour le bon travail qu'ils accomplissent.

En tant que député fédéral d'une section de Surrey, j'ai aussi un rôle à jouer pour tenter d'obtenir les lois qui feront en sorte que les responsables des laboratoires de fabrication de méthamphétamine ainsi que les revendeurs puissent être chassés de nos rues et de nos terrains de jeux.

Je prends la parole aujourd'hui pour demander au gouvernement d'imposer des peines plus sévères aux personnes trouvées coupables d'infractions relatives à la méthamphétamine.

Encore une fois, le ministre admettra-t-il que le député de Richmond avait tort et que le sénateur de Vancouver avait également tort — que la méthamphétamine en cristaux est un fléau pour nos collectivités? Admettra-t-il que les préoccupations que des groupes comme le SMART expriment au sujet de l'usage de ce narcotique ne sont ni de la « foutaise », ni une « campagne de peur irresponsable »?

Le ministre admettra-t-il que le problème de la méthamphétamine en cristaux a empiré depuis qu'il occupe ses fonctions? Le ministre admettra-t-il que les mesures qui comptent sont celles qui donnent des résultats? Admettra-t-il que les mesures qu'il a prises jusqu'à maintenant ne font rien au sujet de l'enjeu fondamental qu'est la détermination des peines infligées aux producteurs et aux vendeurs de méthamphétamine en cristaux?

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre au député, parce qu'il n'existe aucun doute en ce qui a trait à la méthamphétamine en cristaux et à ses conséquences. La première question du député visait à savoir si nous allions proposer des peines minimales obligatoires relativement à ce problème.

La proposition du député d'encourager l'imposition de peines minimales obligatoires pour les contrevenants impliqués dans le trafic de drogues est sans doute motivée par de bonnes intentions. Lorsqu'il s'agit de protéger la société, les députés libéraux n'ont de leçons à recevoir de personne à la Chambre. Malheureusement, l'expérience nous enseigne que l'imposition de peines plus sévères ne permet pas d'atteindre l'objectif souhaité.

Même si, au Canada, nous préférons, en matière de détermination de la peine, laisser aux tribunaux le pouvoir discrétionnaire d'imposer des peines qui sont proportionnelles à la gravité de l'infraction et qui tiennent compte de la conduite du contrevenant, notre Code criminel prévoit déjà 42 peines minimales obligatoires qui sanctionnent — et j'insiste sur ce mot — les délits mentionnés dans cette loi.

Comme je l'ai déjà dit, outre la peine minimale obligatoire imposée dans le cas d'un meurtre, des peines minimales obligatoires de quatre ans sont prévues lorsqu'une arme à feu est utilisée pour commettre 10 infractions différentes mentionnées dans le code.

J'ai assisté à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice qui a eu lieu la semaine dernière à Whitehorse. Le ministre Cotler a indiqué qu'il était disposé à demander l'autorisation de faire adopter des peines minimales obligatoires supplémentaires pour les infractions commises avec des armes à feu, afin de dissuader celles-ci. Cela fait partie de la stratégie tripartite, qui comprend un aspect législatif et prévoit aussi une application plus efficace ainsi que des initiatives sociales et de prévention s'attaquant aux causes sous-jacentes de la criminalité.

Les ministres ont parlé des moyens de rendre la détermination de la peine plus efficace et ont concentré leur attention sur l'utilisation de peines minimales obligatoires. Un groupe spécial de fonctionnaires approfondira ce dossier pendant l'hiver.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont aussi approuvé des recommandations sur les façons de renforcer notre réponse, au sein du système de justice pénale, aux préoccupations concernant la méthamphétamine en cristaux, étant donné qu'il s'agit d'un problème qui nous préoccupe tous.

[Français]

Les recherches sur l'efficacité des peines minimales démontrent que celles-ci n'ont aucun effet dissuasif ou éducatif, selon la Commission de la réforme du droit, et qu'elles ne sont pas plus efficaces que des peines plus légères quant à la prévention du crime. Cela fut confirmé en 2001 par une étude commanditée par Justice Canada qui concluait qu'il n'y avait aucune corrélation entre le taux de criminalité et la sévérité des peines.

● (1845)

[Traduction]

Il s'agit de l'étude intitulée *Les effets des peines minimales obligatoires sur la criminalité, la disparité des peines et les dépenses du système judiciaire* réalisée par M. Gabor et Mme Crutcher pour le ministère de la Justice en 2001.

Cette étude, commandée par le ministère de la Justice, résume les conclusions d'un examen des systèmes de détermination des peines dans un certain nombre de pays de common law autres que les États-Unis et a été publiée en septembre de cette année. On peut la trouver sur le site web du ministère de la Justice.

L'étude révèle que, dans les pays où il existe des peines minimales obligatoires, celles-ci sont principalement prévues pour les cas de meurtre et même dans ces cas les tribunaux ont toujours la possibilité d'imposer une peine inférieure à la peine minimale lorsqu'il y a des circonstances exceptionnelles. On en parle dans l'étude, réalisée par Julian V. Roberts pour le ministère de la Justice en 2005, intitulée *Peines d'emprisonnement obligatoires dans les pays de common law: Quelques modèles représentatifs*.

Ajournement

L'étude montre aussi que, selon de récents sondages auprès de la population australienne et américaine, le public est moins en faveur des peines minimales obligatoires depuis quelques années. Les États-Unis se servent de peines obligatoires...

Le vice-président: Le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale a la parole.

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le député mentionner dans ses commentaires les causes profondes de la criminalité parce qu'au cours des derniers mois, j'ai tenu des réunions un peu partout au Canada à titre de coprésident du Groupe de travail du Parti conservateur sur la sécurité dans les rues et des communautés saines. J'ai entendu des agents de police, des travailleurs oeuvrant auprès des jeunes et des conseillers municipaux nous parler de la croissance fulgurante de la consommation de méthamphétamine. Il s'agit d'une véritable plaie dans nos villes canadiennes.

Voici ce qu'on dit dans le rapport de 2005 du Service de renseignements criminels du Canada à propos de la consommation de méthamphétamine au pays:

La consommation de méthamphétamine est à la hausse dans de nombreuses régions du pays, mais surtout dans l'Ouest du pays. Le gros de la drogue est fabriqué au Canada dans des petits laboratoires clandestins [...] Les bandes de motards criminalisés, des groupes criminels asiatiques précis et des organisations criminelles indépendantes se livrent à la fabrication de méthamphétamine illicite.

Le rapport cite les propos suivants du chef Richard Deering, de la Force royale constabulaire de Terre-Neuve:

Selon des éléments de preuve de fond, environ 95 % des crimes contre la propriété, qui nous sont signalés, sont directement liés au commerce de la drogue illicite, ce qui est, à toutes fins pratiques, contrôlé par les groupes du crime organisé qui ont maîtrisé l'art de faire des profits au moyen d'activités criminelles.

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute dans nos esprits que le problème de la méthamphétamine est bien réel. Je pense que le gouvernement a indiqué qu'il est prêt à envisager divers moyens pour y remédier. Le premier moyen évident est de changer la réglementation sur les produits chimiques employés pour fabriquer cette drogue, c'est-à-dire la phosphore rouge et l'éphédrine.

Nous nous employons bel et bien de toutes nos forces à dénoncer cette situation et à mettre fin à ce genre de conduite. Cette année, nous avons augmenté considérablement les dispositions du Code criminel concernant les peines afin de résoudre des problèmes de même nature, mais je pense qu'aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous devons nous occuper des causes qui sont à l'origine de la consommation de méthamphétamine à certains endroits. Nous devons restreindre l'accès aux produits chimiques qui entrent dans la fabrication de cette substance. Nous devons fermer le robinet d'où coule la drogue, ce qui mettra fin à...

• (1850)

Le vice-président: Le député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington a la parole.

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, ma question porte sur une question que j'ai posée à la Chambre il y a un certain temps, soit au mois de juin dernier. J'avais alors posé deux questions qui s'adressaient aux ministres responsables de la réforme démocratique et du renouvellement démocratique.

Je tiens à préciser, à l'intention des téléspectateurs qui ne le sauraient pas, qu'il y a deux ministres distincts qui sont chargés l'un de la réforme démocratique et l'autre du renouvellement démocratique.

Toutefois, personne ici n'est en mesure d'expliquer la différence entre la réforme démocratique et le renouvellement démocratique. Cela ne fait pas partie de ma question, mais si le secrétaire parlementaire voulait bien un jour lever le voile sur ce mystère, je serais très heureux de l'entendre.

J'ai donc posé deux questions aux ministres. La première portait sur un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été rejeté ou retiré depuis, et il ne sert donc à rien d'en discuter.

Ma deuxième question portait sur la réponse du gouvernement au rapport déposé par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui en était à l'étape de la rédaction, sur le sujet de la réforme électorale. Pour donner suite à la réponse des partis d'opposition au discours du Trône, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre avait été chargé à ce moment-là de préparer un système qui permettrait de réformer le système électoral au Canada.

Le système recommandé par le comité devait être établi et devait faire en sorte que le Canada s'achemine vers le remplacement du système uninominal à un tour actuel par un autre système électoral, dans la mesure où la chose constituerait une amélioration aux yeux des Canadiens. À ce moment-là, j'ai posé la question suivante:

Permettez-moi de demander [au ministre] responsable du renouvellement électoral s'il va prendre des mesures sans délai à partir des recommandations du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la réforme électorale.

Quelques semaines plus tard, le rapport a été déposé effectivement, et il contenait des recommandations. Plus précisément, il recommandait un processus à deux volets.

Le comité recommandait un processus de participation du public, dans le cadre duquel les principes de la réforme électorale seraient expliqués. On choisirait des représentants du public et les délibérations seraient animées par un facilitateur. Selon le deuxième volet de la démarche, le Comité parlementaire de la procédure et des affaires de la Chambre, ou un comité spécial, débattrait de la question et déterminerait un nouveau système électoral.

Le processus devait commencer le 1^{er} octobre. J'ai proposé au départ qu'il commence le 1^{er} septembre, pour nous donner plus de temps. Le comité devait faire rapport au début de 2006, de sorte que, au moment où j'en parle, ou peut-être un peu plus tard, les deux groupes seraient en train de se réunir pour étudier les résultats de leurs délibérations préliminaires.

Selon le calendrier, les travaux devaient commencer le 1^{er} octobre. Il semble bien que le gouvernement n'ait rien fait du tout pour que cela se produise. Le 1^{er} octobre, le gouvernement n'avait pas encore précisé les objectifs et les modalités du processus.

Enfin, plusieurs jours plus tard, on a déposé une réponse, non pas à la Chambre, mais plutôt au bureau du greffier, étant donné que les deux ministres n'osaient pas déposer à la Chambre une réponse qui n'en était pas une. Bref, ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient respecter les échéances. Ils ont dit des échéances qu'elles étaient irréalistes et que le comité aurait dû le savoir.

Mes questions sont donc les suivantes:

Si le calendrier n'était pas réaliste, comment se fait-il que le secrétaire parlementaire du ministre, qui va nous répondre aujourd'hui, l'a-t-il approuvé? En effet, il a participé à l'élaboration du calendrier.

Ajournement

Pourquoi s'est-il opposé à ma proposition de départ d'un calendrier débutant le 1er septembre, ce qui nous aurait accordé plus de temps?

Enfin, comment se fait-il que le gouvernement a laissé passer l'échéance du 1er octobre avant de se donner la peine de répondre?

L'hon. Raymond Simard (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ma réponse sera brève et concise.

Mon collègue a mentionné deux ministres, mais trois ministres se partagent les responsabilités dans ce dossier. Ces trois ministres ont des responsabilités clairement définies et ils travaillent en collaboration afin de concrétiser l'engagement ferme et bien connu du gouvernement à l'égard du renouveau démocratique.

La ministre responsable du renouveau démocratique a pour mandat de susciter la participation des Canadiens, particulièrement les jeunes, dans nos institutions démocratiques. Cela me semble clair. Ce travail porte sur les connaissances civiques et l'engagement civique, par exemple. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes continue de s'occuper de la Loi électorale du Canada. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes est toujours responsable de la réforme parlementaire. Ces trois personnes ont des responsabilités bien définies.

Notre gouvernement a indiqué que nous prenons cette question très au sérieux. C'est évident, étant donné que trois ministres ont divers rôles à jouer à cet égard. Les ressources importantes que le gouvernement consacre au renouveau démocratique témoignent de son engagement à l'égard de cette question grave et complexe. Les initiatives du Canada en matière de démocratie font l'envie du monde entier. Nous continuerons d'appuyer la réforme démocratique.

Pour ce qui est du commentaire du député quant à la réponse du gouvernement au 43^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, je peux dire que le gouvernement a réagi très positivement.

Le gouvernement a dit qu'il appuyait le processus de consultation des citoyens et la création d'un comité parlementaire spécial chargé de se pencher sur la réforme démocratique. Le député ne le sait peut-être pas, mais nous avons présenté la demande de proposition exigée pour le processus de consultation des citoyens et le processus va bon train.

Compte tenu de l'expérience de nos vis-à-vis provinciaux, nous savons qu'une réforme démocratique ne peut être menée dans les délais recommandés dans le rapport. En Colombie-Britannique, le processus entrepris par nos collègues s'est échelonné sur deux ans. Nous appuyant sur leur expérience, nous croyons que nous devrions prendre notre temps, agir comme il se doit et ne pas précipiter les choses afin de satisfaire l'opposition. Voilà notre position.

• (1855)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, ce qui est sûr, c'est que le gouvernement ne s'est pas dépêché. Il n'a rien fait de l'été.

Le secrétaire parlementaire avait dit que cela prendrait deux ans. Il a participé aux décisions. Il est venu me voir à mon bureau pour négocier les échéances. Il soutient que les échéances ne sont pas réalistes, alors que c'est lui qui les a fixées. C'est tout de même un peu bizarre!

La ministre responsable du renouveau démocratique était censée entreprendre une tournée pancanadienne d'un million de dollars pour promouvoir la participation des électeurs, et en particulier les jeunes électeurs. Puisque cela concerne la première des questions que j'ai posées en juin, j'aimerais poser la question suivante. On n'entend plus parler de cette tournée. A-t-elle été annulée? La ministre part-elle toujours en tournée ou non?

L'hon. Raymond Simard: Monsieur le Président, je regrette, mais une partie de la question m'a échappé.

Le député a dit que j'ai négocié les échéances avec lui dans son bureau. C'est absolument faux. Nous avons parlé des conditions d'un éventuel processus. Voilà ce qui s'est réellement passé.

J'ai toujours soutenu que les échéances étaient beaucoup trop serrées. Je suis sûr que si le député retournait lire les bleus, c'est exactement ce qu'il constaterait. Les échéances étaient beaucoup trop serrées et je ne les ai jamais trouvées raisonnables. Le comité a convenu d'adopter ces échéances, mais je ne les trouvais pas raisonnables. Les bleus confirmeront ce que je dis.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 16 novembre 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Prix humanitaire	
M. Murphy	9733
L'agriculture	
M. O'Connor	9733
L'Ukraine	
M. Wrzesnewskyj	9733
Marie-Christine Côté	
M. Marceau	9734
Campbell Greenway Wright	
Mme Neville	9734
La société Earth Water	
M. Jaffer	9734
Le Mois de la sensibilisation au diabète	
M. Comuzzi	9734
L'Université Laval	
M. Clavet	9734
Le partenariat pour le tunnel de la rivière Detroit	
M. Silva	9735
Le commerce international	
M. Obhrai	9735
Pat Lyall	
Mme Karetak-Lindell	9735
Les ressources naturelles	
M. Angus	9735
Le multiculturalisme	
Mme Oda	9735
Le Parti québécois	
Mme Picard	9736
Les affaires indiennes	
M. Prentice	9736
Le train du jour du Souvenir	
M. Easter	9736

QUESTIONS ORALES

Les aéroports	
M. Harper	9736
M. Lapierre (Outremont)	9736
La péréquation	
M. Harper	9736
M. Goodale	9737
Le Programme de commandites	
M. Harper	9737
M. Lapierre (Outremont)	9737
M. MacKay	9737
M. Brison	9737
M. MacKay	9737
M. Brison	9737
M. Duceppe	9737

M. Lapierre (Outremont)	9737
M. Duceppe	9738
M. Lapierre (Outremont)	9738
M. Guimond	9738
M. Lapierre (Outremont)	9738
M. Guimond	9738
M. Lapierre (Outremont)	9738
Le Parlement du Canada	
M. Layton	9738
M. Valeri	9738
M. Layton	9738
M. Valeri	9738
La première nation Keeseekoose	
M. Prentice	9739
M. Scott	9739
M. Prentice	9739
M. Scott	9739
M. Breitreuz	9739
M. Scott	9739
M. Lukiwski	9739
M. Scott	9739
Le Programme de commandites	
M. Gauthier	9739
M. Lapierre (Outremont)	9739
M. Gauthier	9739
M. Lapierre (Outremont)	9740
La fiscalité	
M. Loubier	9740
M. Goodale	9740
M. Loubier	9740
M. Goodale	9740
Les affaires autochtones	
Mme Ambrose	9740
M. Scott	9740
Mme Ambrose	9740
M. Scott	9740
L'agriculture	
Mme Finley	9740
M. Mitchell	9741
Mme Finley	9741
M. Mitchell	9741
La santé	
M. Myers	9741
M. Dosanjh	9741
Le Parlement du Canada	
Mme McDonough	9741
M. Valeri	9741
M. Broadbent	9741
M. Valeri	9741
Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	
M. Lunn	9742
M. Brison	9742

Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. LeBlanc.....	9748

Demande de documents	
M. LeBlanc.....	9748
Adoption de la motion.....	9748

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la porte d'entrée du Pacifique	
Projet de loi C-68. Deuxième lecture.....	9749
M. Lukiwski.....	9749
M. Simard (Saint Boniface).....	9750
M. Goodyear.....	9752
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	9752
M. Bagnell.....	9753
M. Goodyear.....	9753
M. Jaffer.....	9753
M. Anderson (Victoria).....	9755
M. Goodyear.....	9755
M. Bevilacqua (Vaughan).....	9756
M. Goodyear.....	9757
M. Warawa.....	9758
M. Siksay.....	9759
M. Bagnell.....	9759
M. Anderson (Victoria).....	9760
M. Warawa.....	9762
M. Clavet.....	9762
M. Rodriguez.....	9764

M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	9764
M. Cummins.....	9764

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi réglementant certaines drogues et autres substances	
Projet de loi C-248. Deuxième lecture.....	9765
M. Lemay.....	9765
M. Savage.....	9766
M. Batters.....	9767
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	9769
Mme Dhalla.....	9770
M. Warawa.....	9771
M. Hill.....	9772
Report du vote sur la motion.....	9773

MOTION D'AJOURNEMENT

La santé	
M. Fletcher.....	9773
M. Thibault (Nova-Ouest).....	9773
La justice	
M. Hiebert.....	9774
M. Macklin.....	9775
La réforme démocratique	
M. Reid.....	9776
M. Simard (Saint Boniface).....	9777

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**